Mémoire de master

« Théories et démarches du projet de paysage »

Le GRADIENT AGRICOLE :
caractérisation par grades de proximité relationnelle de l'agriculture sur un territoire PÉRIURBAIN du Val-de-Marne

Costelli Davide

Soutenu le 13 septembre 2018 à Versailles, sous la direction de Roland Vidal

Année universitaire 2017-2018

1.1. RESUMÉ

Dans cette recherche, nous proposons une méthodologie pour caractériser les différentes situations d'agriculture périurbaine rencontrées le long d'un gradient qui irait de la ville dense vers le rural lointain. Pour cela faire, il est essentiel d'expliciter la logique de ce gradient dont on montre qu'il ne peut pas être strictement kilométrique. Les notions de proximité géographique et proximité relationnelle sont ici convoquées pour articuler une telle logique. L'analyse menée de la sorte s'avère incontournable pour considérer chaque singularité agricole sur un territoire urbain choisi.

In this research, we propose a methodology to characterize the different situations of periurban agriculture encountered along a gradient that would go from the dense city to the distant rural. To do this it is essential to explain the logic of this gradient, we can show that it can not be strictly kilometric. The notions of geographical proximity and relational proximity are here summoned to articulate such a logic. The analysis conducted in this way is essential to consider each agricultural singularity on a chosen urban territory.

MOTS CLES

Agriculture périurbaine / *Periurban agriculture*

Val-de-Marne / *Val-de-Marne*

Proximité / *proximity*

Proximité relationnelle / *relational proximity*

Périurbain / *periurban*

1.2. SOMMAIRE

1.1. RESUMÉ 2
mots clés 2
1.2. SOMMAIRE 3
1.3. INTRODUCTION 4
Déroulement de l'étude 6
1.4. L'AGRICULTURE PERI-URBAINE : LA FONCTION AGRICOLE DEVENUE DE PROXIMITE 7
Ville qui progresse, agriculture qui régresse 7
Périurbanisation, une liaison forcée entre ville et agriculture 8
La tendance locale des transformations de l'agriculture en contexte urbain 9
Un besoin de comprendre et caractériser ce phénomène 10
Le rapprochement comme condition entre l'urbain et l'agriculture 12
La dualité du concept de proximité 13
Une convergence physico-relationnelle comme caractère d'étude 14
1.5. LE VAL-DE-MARNE : UNE TRANSITION PERI-URBAINE 15
1.5.1. L'agriculture au Val-de-Marne 17
L'agriculture dans la stratégie politique 18
Agriculture : une définition professionnelle 20
1.5.2. T11 Grand Paris sud est avenir : présentation du contexte agricole 22
Les transformations de l'agriculture dans le Val-de-Marne 24
La zone NORD 26
La zone SUD 28
1.6. METHODOLOGIE ET ÉTUDE 30
1.6.1. Relations de proximité concernant l'agriculture en milieu urbain 31
1.6.2. Relation pratique : le potentiel pratique d'un paysage quotidien 33
La pratique libre de l'espace agricole 34
La pratique qualitative de l'espace agricole 37
La pratique organisée de l'espace agricole 39
Gradient relationnel – par la pratique 40
1.6.3. Relation stratégique : le potentiel de stabilité de la fonction agricole 41
La stabilité dans la stratégie urbaine 43
La stabilité professionnelle de l'exploitation 46
Gradient relationnel – par la stabilité 49
1.6.4. Relation commerciale : le potentiel de confiance des circuits courts de commercialisation 50
Les circuits courts du territoire 51
La confiance par le contact et l'expérience du consommateur 53
Gradient relationnel – par la confiance 55
1.7. CONCLUSIONS 57
Limites de l'étude 57
1.8. REMERCIEMENTS 58
1.9. BIBLIOGRAPHIE 59
Table des cartes 61
1.10. ANNEXES – TRASCRIPTIONS DES INTERVIEWS 62

1.3. INTRODUCTION

L'études sur la « périphérisation de l'urbain[1] » de Jacques Lévy et Michel Lussaut, valide une analyse des « modes d'urbanisation caractérisés par le développement d'un gradient d'urbanité ». Les deux chercheurs confirment une structuration linéaire du développement urbain selon un principe de classement des espaces sur un seul axe. Au-delà des nombreuses nuances observées, la structuration urbaine suit globalement un enchaînement de « principaux géo-types : central, suburbain, périurbain, hypourbain et infra-urbain ». Ainsi les villes européennes se développent selon une logique d'expansion linéaire depuis un centre dense, dont l'étalement urbain est un résultat de la rupture des limites fortifiées du XVIII siècle et d'une demande d'habitats pour la classe moyenne du XX siècle. Si cette dynamique démontre une progression linéaire du tissu urbain, elle nous indique aussi une régression de ce qui occupait ces terres, régression qui est tout sauf linéaire.

L'avancée de l'urbanisation a impacté, par substitution, les sols cultivés, a découpé les exploitations par le réseau viaire, a déboisé et colonisé des sites naturels d'une manière dispersée en laissant des surfaces non bâties incluse dans le tissu construit. L'agriculture est l'activité qui a été la plus impactée dans son fonctionnement et dans sa structure. L'avancée urbaine a eu comme effet de rapprocher le monde rural au monde urbain, ce qui a introduit un nouveau *tissu de relations* défini par des nouveaux règlements, des habitants, des contraintes et des demandes collectives. Si les forêts et les espaces naturels ont aujourd'hui une stabilité et une signification politique et sociale intégrées au tissu urbain, les espaces agricoles ne semblent pas avoir trouvé une caractérisation claire, un équilibre de leur fonction et de leur présence comme composante stable du système urbain.

Les territoires de l'Est parisien ne font pas exception à ce constat. Le tissu urbain suit cette linéarité entre densité d'habitants et urbanité décroissante depuis le centre de la métropole parisienne, en passant par les banlieues, jusqu'aux ouvertures du plateau briard sur les emprises périurbaines de la Seine-et-Marne. Dans ce tissu construit et principalement continu, des espaces ouverts d'envergure interrompent la trame bâtie et marquent une certaine identité de la fonction qui y régnait avant l'urbanisation.

L'agriculture dans le Val-de-Marne, territoire qui est le périmètre large de notre étude, est présente et encore productive sur environ 1000 hectares qui se trouvent concentrés sur deux zones distinctes. Ces zones apparaissent sur un territoire de transition entre une banlieue suburbaine et une frange périurbaine. La première est très proche du noyau urbain et est caractérisée par des exploitations enclavées dans un tissu dense et continu, tandis que la deuxième est plus éloignée du centre et est caractérisée par des exploitations regroupées en situation de frange, ouvertes sur un département périurbain.

Un grand nombre d'études ont été réalisées pour comprendre, classifier et caractériser le phénomène agricole encadré par l'urbain, et nous ont montré une multiplicité de situations différentes et de dynamiques de transformation profondes de la fonction agricole. Les critères les plus fréquemment utilisés se fondent sur les notions de proximité (localisation proche de la ville) et de fonctionnalité (liens maintenus avec la ville)[2]. La *proximité* nous semble correspondre à un caractère fondateur de cette « nouvelle » agriculture. Ce rapprochement urbain définit la condition spatiale (voisinage) et la cause de transformation par réaction (adaptation). La proximité est donc le critère le plus intéressant pour proposer une caractérisation cohérente. Pourtant, une lecture métrique par localisation géographique (distance matérielle) ne semble pas satisfaire ni les différentes situations ni la spécificité des transformations.

[1] Lévy & Lussault 2014
[2] Nahmias & Le Caro 2012

Ces transformations semblent avoir intégré le fait que la nouvelle proximité urbaine, d'abord conflictuelle, est davantage un atout qu'une contrainte. Ce caractère se vérifie pour deux types d'agriculture, une préexistante qui doit se transformer pour s'adapter au rapprochement et l'autre, une néo-agriculture, qui s'invente de manière spécifique pour s'adapter au cadre urbain. Si l'échelle locale exprime le contexte de transformations de l'agriculture, considérer les nouvelles relations entre des caractères urbains et agricoles permet de donner de la valeur au voisinage physique. Pour cela nous introduisons la *proximité relationnelle* comme mesure de relation entre l'agriculture et l'urbain.

En partant du principe que la notion de proximité peut nous aider à définir la fonction agricole devenue urbaine, voici nos questions : **comment peut-on évaluer la distance entre une exploitation et la ville autrement que par sa simple localisation ? Quel outil permettrait de caractériser toutes les situations d'agriculture en contexte urbain ?**

Notre hypothèse est d'identifier un *gradient agricole* comme caractérisation commune à plusieurs situations d'agriculture sur un territoire, à travers une valorisation différente de la proximité, non plus sur une distance métrique, mais sur une distance relationnelle, comme mesure du rapprochement entre l'urbain et l'agriculture.

Trois situations possibles du *rapport de proximité* entre urbain et agriculture, permettent de définir le cadre des nouvelles relations que la fonction agricole a créé avec l'urbain : dans la pratique, dans la considération stratégique et par le biais de la production.

Le rapport de proximité pratique donne la relation que les habitants-usagers ont avec l'espace de l'exploitation. C'est ainsi que l'espace agricole joue un autre rôle que celui d'espace productif, il devient une composante du tissu urbain. Grâce à sa surface relativement importante et à son caractère principalement ouvert, libre et aéré, l'espace de l'exploitation tisse une relation avec ses habitants. C'est une relation locale qui fonctionne d'abord par la présence dans le tissu urbain et qui peut conduire à une reconnaissance symbolique, affective, voire esthétique[3] par le simple fait de le fréquenter. En même temps, certains conflits entre l'usage urbain (passage, balade, sport, pour ne citer que les moins problématiques) et le fonctionnement de l'activé agricole, peuvent apparaître. Dans ce sens, la prise en compte du niveau d'organisation des pratiques urbaines (chemins et balisages, panneaux, aménagements) est importante pour la valeur paysagère et le maintien de l'activité productive.

Le rapport de proximité stratégique donne la relation entre la politique urbaine et la fonction agricole. C'est ainsi que l'agriculture est incluse dans les documents stratégiques (PLU, SCOT) qui décident de la gestion du sol et qui organisent l'espace selon des règles de transformation ou de maintien. Dans le même objectif de stabilité, l'exploitation agricole ne dépende pas que de sa capacité économique, mais également d'autres valeurs qui lient l'agriculteur à son espace productif : la capacité de prendre en compte le contexte et les aléas, la transmission et le maintien, les solutions possibles et le renouvellement de l'activité. Une bonne stratégie est capable de lier l'agriculteur à son espace.

Enfin, *le rapport de proximité commercial* donne la relation entre le consommateur et la production agricole. La production est l'objectif principal de l'activité agricole et permet un rapport d'échange entre une partie de la population et l'exploitation (produit, producteur, point de vente) à l'aide d'un système de commercialisation. Ce rapport entre produit et consommateur est un vrai moteur de transformation pour répondre à de nouvelles demandes citadines de santé, fraîcheur, pédagogie et produits locaux. De nouveaux modèles de commercialisation ont changé, parfois radicalement, la structure même de

[3] Bonin 2015, 247

l'exploitation par une évolution du sens de la production où la confiance du consommateur, avec sa participation plus ou moins active, refonde l'acte marchand[4].

DEROULEMENT DE L'ETUDE

La première partie de l'étude a pour but de définir les concepts qui portent notre raisonnement vers la pertinence de la notion de proximité comme caractère d'étude. La périurbanisation sera présentée non seulement comme un caractère urbain de croissance et de consommation d'espace, mais comme la cause qui définit et qui transforme l'agriculture en présence du cadre urbain. Les dynamiques de transformation de l'agriculture tendent ainsi vers une réduction des distances avec la ville. La proximité sera introduite comme un critère important pour comprendre ce rapport. Une meilleure définition de cette notion, nous portera à considérer la relation comme un caractère à utiliser dans notre recherche.

La deuxième partie introduit le territoire d'étude, un territoire du Val-de-Marne, vu d'abord sous l'angle du rapport général entre tissu construit, politique urbaine et agriculture. Nous présenterons ensuite les entités agricoles étudiées et leurs caractéristiques majeures, afin de dresser le cadre général du territoire et de son agriculture.

La troisième partie justifie la relation comme un caractère d'étude pertinent. Ensuite la méthodologie sera introduite afin d'expliquer notre procédé d'analyse à partir de trois distances, comme mesure de la proximité relationnelle.

En conclusion, nous allons formuler et définir le gradient agricole comme un outil de caractérisation appliqué au territoire étudié. Par une lecture de ces résultats nous formulerons les attentes, les limites, les atouts et les possibles applications de cet outil sur d'autres territoires et même sur un prolongement du gradient dans l'hyper-ville jusqu'aux rural.

[4] Praly et al. 2011

1.4. L'AGRICULTURE PERI-URBAINE : LA FONCTION AGRICOLE DEVENUE DE PROXIMITE

VILLE QUI PROGRESSE, AGRICULTURE QUI REGRESSE

La progression territoriale de l'espace urbanisé est désormais un fait reconnu. Le phénomène se retrouve à l'échelle mondiale avec une dynamique « d'urbanisation globale » par un exode rural qui se poursuit encore dans les pays de l'Est du monde et se caractérise par une augmentation de la population mondiale (urbanisation de la population un peu au-dessus de 60 % en 2030). En France la population actuellement urbaine (2017) a presque atteint 80 %[5], avec + 1,2 % d'augmentation des sols artificialisés entre 2012 et 2014[6]. Mais cette progression, bien que linéaire dans la succession des géo-types sur un « gradient d'urbanité[7] », ne donne pas naissance à un territoire continu et compact. Le périurbain traduit en France ce nouvel espace. Nous observons un territoire « émietté », identifié sur une base de dépendance fonctionnelle avec une aire urbaine et par un critère paysager d'une « bande non bâtie » qui le sépare du pôle urbain[8]. La Figure 1 (l'INSÉE 2010[9]) reporte graphiquement l'état de l'urbanisation et l'étendue des périmètres d'influence périurbaine en France selon un recensement de l'INSÉE en 1999.

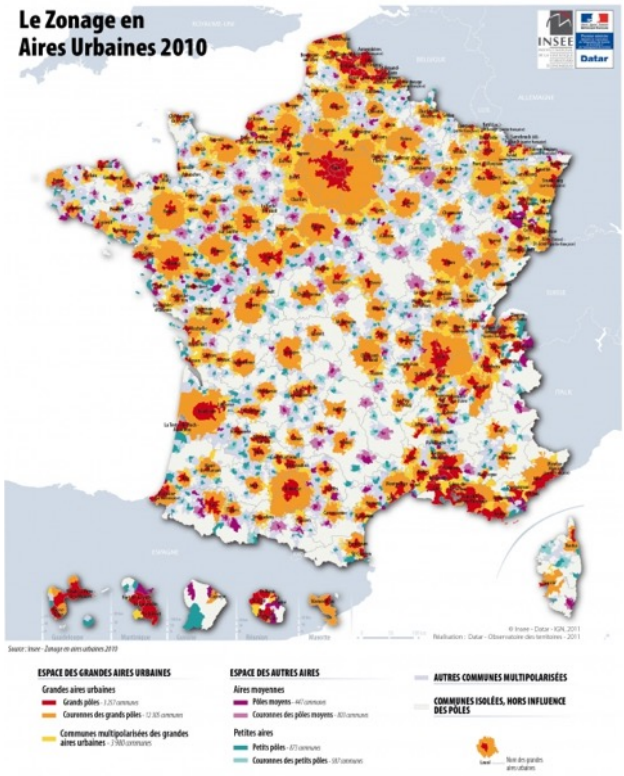

FIGURE 1 – OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES, 2010

Cette mise à distance de la banlieue par la présence d'espaces verts naturels ou agricoles est une des dimensions importantes de la vie périurbaine. Ces vides infra-urbains donnent la mesure du terrain que l'urbanisation a désormais conquis et occupé, terrain qui avait une identité et un fonctionnement principalement productif et qui aujourd'hui se retrouve intégré dans une structure différente.

La progression urbaine ne s'est donc pas faite sur un terrain vierge et libre d'occupation, mais sur un territoire où la composante agricole était dominante. La restructuration de l'espace agricole et de son fonctionnement a suivi cette progression qui s'est aussi confrontée à l'existence d'une culture sociale spécifique.

L'imbrication croissante entre espaces cultivés et espaces urbanisés a eu de fortes conséquences sur les activités, les pratiques et l'organisation du travail agricole. Perte d'intensité productive liée à la diminution d'une main-d'œuvre spécialisée, découpes foncières et création de frontières fonctionnelles par les infrastructures, nuisances et pollutions de natures diverses et augmentation du prix du foncier, ont eu un impact sur les stratégies et la pérennité des exploitations agricoles en périurbain.

[5] http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/FRA/fr/SP.URB.TOTL.IN.ZS.html
[6] Source Agreste 2015 - Enquête Teruti-Lucas 2014
[7] Lévy & Lussault 2014
[8] Charmes 2011
[9] http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/le-nouveau-zonage-en-aires-urbaines-2010

Cette phase de contrastes, loin d'être actuellement résolue, a permis d'amorcer des études sur cette liaison étroite et forcée entre périurbanisation et agriculture qui se sont d'abord concentrées sur une définition du phénomène urbain, puis sur l'espace et la fonction agricole impactés.

PERIURBANISATION, UNE LIAISON FORCEE ENTRE VILLE ET AGRICULTURE

Périurbanisation et agriculture sont deux faces de la même médaille. Il est intéressant, pour cela, qu'un ouvrage devenu une référence pour une première définition de l'étalement urbain et de la périurbanisation, « la rurbanisation, ou la ville éparpillée[10] » ait été préfacé par Henri Mendras, précurseur des études sur la sociologie rurale, décrite dans l'ouvrage « La fin des paysans ». Moins de 10 ans séparent les deux ouvrages, mais certains caractères de cette transformation se retrouvent identiques encore aujourd'hui. Ainsi Mendras écrit « *le terme rurbain suggère une "ruralisation de la ville"… or, il s'agit plutôt d'un "éparpillement" de la ville sur un territoire qui perd par là son caractère rural*[11] ».

Dans le même sens, on peut remarquer que le phénomène a été analysé, entre les années 1970 et 1980, à partir de l'espace conquis[12] et donc à partir des territoires ruraux qu'entouraient les villes. Ainsi le périurbain peut être décrit comme un territoire géographiquement distinct de la ville, auquel on accède en traversant une zone « rurale » ou « verte » non plus autonome, mais dépendantes de cette aire urbaine[13]. Au fil du temps, le périurbain évolue comme un sujet autonome, avec ses caractères propres, ses espaces, ces manières de vivre et, bien évidemment, ses problématiques. De plus en plus il semble déplacer son identité au plus loin de la ville. Un signe récent de ce déplacement est identifié par le rapport remis en janvier 2017 au ministre du Logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité par Frédéric Bonnet, grand prix de l'urbanisme. Ce rapport intitulé « aménager les territoires ruraux et périurbains[14] » montre que le regard sur le périurbain se détache du cœur métropolitain et change son centre vers le territoire agricole.

Dans tous les cas l'agriculture ne devient pas urbaine par choix ou volonté, sauf pour des nouvelles inventions agricoles en hyper centre. Un changement d'équilibre force l'agriculture pour donner de l'espace à l'urbanisation. Pour cette raison il est intéressant de montrer le périurbain comme une relation étroite, mais forcée qui place la présence agricole comme une résistance. On rentre de fait dans un processus de transformation qui n'est plus dans un ordre de continuité des concepts historiques, mais dans une logique de projet (nouvelle identité) qui cherche la meilleure manière pour s'adapter au vivre urbain, sans disparaitre.

La prolifération des termes qui sont employés pour définir ce nouveau territoire, dont « périurbain » est peut-être le moins significatif, démontre cette liaison, d'abord conflictuelle, puis projectuelle entre l'urbain et l'agriculture. La « rurbanisation » de Bauer et Roux, étudie les formes urbaines éparpillées et la demande sociale issue d'un volontaire abandon de la ville tout en se demandant si la *rurbanité* pourrait donner lieu à une rencontre entre rusticité et urbanité. Parallèlement le terme « campagnes urbaines » proposé par Donadieu et Fleury en 1998, reconsidère les relations entre la ville et la campagne afin de construire le futur tissu urbain à partir de ses espaces agricoles[15].

Dans cette conquête forcée de la ville sur la campagne, l'agriculture n'a pas été effacée, mais plutôt englobée dans le tissu et les règles urbaines. L'espace qui est resté a eu besoin de se transformer pour ré-

[10] Bauer & Roux 1976
[11] Mendras 1992
[12] Prost 2001
[13] Clémençon 2012
[14] Bonnet 2017
[15] Donadieu 1998

exister. Ce mouvement prend en effet une direction inattendue : plutôt que se protéger de l'urbanisation, l'agriculture se tourne vers une territorialisation dont « la ville », désormais à proximité, devient un moteur. La fonction agricole a su réagir aux crises de production et à ce rapprochement forcé à travers une dynamique évolutive de plus en plus locale et variée.

LA TENDANCE LOCALE DES TRANSFORMATIONS DE L'AGRICULTURE EN CONTEXTE URBAIN

Le nombre de transformations qui concernent la fonction agricole en contexte urbain nous montre une dynamique et un intérêt croissant pour que cette fonction ne disparaisse pas à terme. Le rapprochement avec le tissu urbain n'est plus qu'une limitation, mais devient une opportunité qui s'exprime surtout par un changement d'échelle de relations qui tendent à un virage de plus en plus local.

Les premières réactions, qui agissent sur la structure d'une partie de l'agriculture en France, sont apparues comme des réponses aux crises productives et aux régulations par le marché pendant la deuxième moitié du XX siècle[16]. Cette même période historique a vu l'urbanisation s'agrandir et s'étaler en dépit de la fonction agricole. Nous avons donc une première convergence d'une rupture socio-économique (sens de la production, rôle professionnel, type de production) et d'un rapprochement urbain (étalement, villes nouvelles, périurbanisation de petits villages ruraux). Ce double mouvement semble avoir déclenché des transformations importantes vers une reconsidération des distances de toute la chaîne agricole en situation urbaine. En général on assiste à une reterritorialisation[17] qui recentre, autour d'un même bassin spatial et social restreint, une partie conséquente du développement agricole. L'inventivité est grande et presque toutes les composantes de la production évoluent ou changent profondément de nature : diversification des produits, des modes de vente, de distribution et de participation des « *consomm'acteur* », activation d'autres services, d'écologie, d'entretien et gestion, de maintien du paysage, du patrimoine, d'aides sociales, évolutions du métier et de la communication.

Une première caractérisation, induite par cette proximité physique à l'urbanisation, a été traduite par la tendance à une « *agriculture territoriale* » par opposition à une « agriculture de filière ». Cela signifie que la production se retourner vers un fonctionnement et une échelle locale du produit et de la distribution[18]. Les textes qui décrivent ce changement nous montrent bien que ce virage territorial est souvent lié au rapprochement urbain et aux atouts d'un nouveau bassin de consommateurs et il donne naissance à des formes alternatives de production et vente que nous avons aussi rencontrées sur notre territoire. Cette forme, soutenue souvent par un discours environnemental de refonte locale de la production alimentaire, est largement mise en avant par les discours des politiques publiques et du développement durable.

L'autre caractère important de transformation de l'agriculture en contact avec le tissu urbain est d'ordre fonctionnel et se définit par une « *agriculture de service*[19] ». Ici chaque entité, à des degrés différents d'intentionnalité, serait capable de produire d'autres services que les seules denrées alimentaires. Être en pleine époque de services est un fait historique et économique qui touche à toute la nouvelle société post-industrielle, mais qui, spécialement pour l'agriculture, ouvre à une diversification du sens commun : l'activité agricole n'est pas seulement une privatisation de l'espace à usage commerciale, mais un potentiel service public directement ou indirectement social. Depuis la loi d'orientation agricole de 1998, la multifonctionnalité traduit formellement un retour à une dynamique qui existait déjà dans la production préindustrielle et qui s'était perdue au profit d'une production extensive : accueil du public, entretien des abords et de la parcelle, vente directe, visibilité publique, services écologiques, environnementaux et restructuration des paysages. Le retour d'une agricultrice à la retraite qui est née

[16] Mondy 2014
[17] Germain et al. 2006
[18] Mondy 2014
[19] Muller 1991

dans son exploitation (ferme Saint-Antoine au Plessis-Trévise), est assez explicite : « *à l'époque* (avant les années 1960) *il y avait cinq fermes sur la commune, des fermes nourricières… on vendait tous les produits qu'on transformait nous-mêmes sur place… et les gens venaient acheter parce qu'il y avait que les fermes qui vendaient des produits.* ».

À cette ouverture de propositions, des nouveaux modèles de distribution comme la vente à la ferme ou la cueillette, change le rapport avec le public et le consommateur. Ce ne sont plus les produits qui se déplacent, mais les personnes qui souhaitent accéder directement à une production locale, plus traçable, ou qui demandent une expérience directe de loisir dans un but plus récréatif et d'esprit pédagogique, notamment en famille. Soutenus principalement par une évolution commerciale qui tente de se différencier sur le marché local, les modèles de distribution s'accompagnent d'autres fonctions qui affectent davantage l'espace de l'exploitation que la vente. Ainsi l'amélioration du cadre de vie des habitants passe par le maintien d'ouvertures et d'espaces de respiration, par de surfaces entretenues, parce que cultivées et par un rapport complexe de construction du paysage[20].

Toutes ces transformations se structurent par un raccourcissement volontaire des distances entre l'agriculture et l'urbain. Ce raccourcissement devient la base du fonctionnement à travers des nouvelles relations qui donnent des résultats plus tangibles à petite échelle : ainsi la vente devienne « directe » (réduction de la distance entre producteur et client), le marché devient « local » (réduction de la distance entre le lieu de vente et la clientèle) et la production devienne « territoriale » (réduction de la distance entre produit et lieu de production). Dans la même dynamique de réduction des distances, mais à une échelle plus urbaine, l'espace agricole urbain devient « quotidien » (réduction de la distance entre usager et exploitation agricole) ou il se qualifie « d'espace ouvert » (réduction de la distance entre espace urbain et espace agricole).

Sans prétendre à l'exhaustivité, nous avons pu voir que la présence de l'urbanisation a été une source de transformation pour la production agricole, négative en tant qu'imposition de règles et coupure fonctionnelle, mais aussi positive comme potentiel d'expérimentation et de transformation qui remet le local au centre d'un dynamique fait d'une multiplication des relations, d'une territorialisation de la production et d'une multifonctionnalité de l'espace.

UN BESOIN DE COMPRENDRE ET CARACTERISER CE PHENOMENE

Nous observons donc un cadre complexe qui montre des situations à chaque fois différentes et des nouvelles solutions spontanées ou organisées comme réponse positive aux impactes urbains. Il devient nécessaire de faire l'état des lieux des réactions et des transformations de l'activité agricole urbaine, non seulement pour comprendre les dynamiques du changement, mais surtout pour donner une légitimité à son maintien global, et pas seulement au maintien ponctuel d'une exploitation plutôt que d'une autre.

Les études de caractérisation de l'agriculture urbaine et périurbaine nous montrent l'intérêt de clarifier un phénomène général, mais composé de cas singuliers. Nous devons toujours avoir à l'esprit qu'une exploitation agricole est une entreprise privative à but économique, qui ne suit pas forcément une transformation homogène, mais s'adapte par l'invention et l'expérimentation. Cette inventivité rend difficile une classification durable parce qu'elle est toujours soumise à l'exception. La plupart des études ont évalué une situation commune contextuelle ou des caractères spécifiques par les variations d'une dynamique commune. Ainsi des définitions de l'agriculture passent par la localisation dans le tissu urbain (interstitielle, urbaine, périurbaine, d'enclave, de frange), par la fonctionnalité potentielle autre que productive (paysage, loisir, activité) ou par la diversité de la production et de la commercialisation (circuits longs, courts, type de vente).

[20] Vidal 2011b

Dans les documents officiels de stratégie urbaine, la dynamique du développement urbain est superposée à la situation agricole dans une sorte de mise en parallèle du tissu construit et du tissu cultivé. Le Schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF 1994 et ces successives mises à jour) décrit les zones agricoles urbanisées dans ce sens, afin de fournir les orientations règlementaires à leur maintien. Les espaces agricoles sont définis « selon leur localisation et le degré de pression subie » et s'identifient en trois catégories : « dans l'espace rural, de grands territoires agricoles et ruraux homogènes, en ceinture verte, des entités agricoles urbaines et périurbaines fonctionnant en réseau grâce à des liaisons indispensables à leur fonctionnement (les continuités agricoles), ainsi que des ensembles agricoles homogènes, formant de grandes pénétrantes dans l'agglomération, en lien avec l'espace rural environnant et en trame verte d'agglomération, des unités agricoles urbaines fonctionnelles malgré leur enclavement[21] ». Cette classification nous restitue une lecture par deux paramètres contextuels à la linéarité du gradient d'urbanité, une distance géographique absolue depuis le centre métropolitain et la pression urbaine selon la croissance et la concentration d'urbanité.

Un travail similaire, toujours sur la base d'un degré d'impact de la ville sur la fonctionnalité agricole, a été proposé par Bryant en 2006 afin de clarifier une « mosaïque des espaces ruraux périurbains ». Dans ce travail, qui combine des processus d'origine urbains et non urbains qui impactent la fonction agricole, les résultats déclinent trois « dynamiques ou trajectoires » en termes de paysage comme une composante multifonctionnelle de l'agriculture : dégénérescence, adaptation et développement normale[22]. Bryant veut identifier des « états initiaux » par une sorte de lecture diagnostique des exploitations à partir des impacts négatifs, urbains et dépendants de dynamiques globales. L'objectif questionne la capacité des acteurs et des actions liés au multi-usage, pour améliorer l'état initial. Nous observons ici une série de paramètres identifiée par un processus extérieure à l'exploitation étudiées.

D'autres notions propres de l'activité productive donnent des échelles de lecture à travers la production, le type de structure professionnelle, la distribution ou la commercialisation, mais elles ne semble pas donner une caractérisation utile à une compréhension générale : « Un modèle particulier d'agriculture propre à la proximité des villes ne peut ainsi être distingué, ni en termes de structures ni en termes de productions […] L'agriculture périurbaine est de plus caractérisée par une grande diversité des exploitations et une diversité des statuts d'agriculteurs, pluriactifs ou non[23] ». La limite d'une classification par typologies doit toujours se confronter avec une exception ou avec un cas nouveau.

Jusque-là nous avons donc vu que « les analyses ont été peu focalisées sur les interactions entre l'agriculture périurbaine et les zones urbanisées[24] ». Pourtant, depuis moins d'une dizaine d'années, le regard a été déplacé des impacts (urbains) et des transformations (agricoles), pour sonder des caractères plus hybrides où le rapport entre agriculture et urbain devient un sujet d'étude en soi. Nahmias et Le Caro écrivent en ce sens : « c'est la fonctionnalité de l'agriculture envers la ville qui pourrait définir son caractère urbain. Parmi les différents types d'agriculture qui composent avec la ville, on peut imaginer que certains seraient "plus" ou "moins" urbains sur la base de leurs fonctionnalités, de leur position spatiale ou bien encore de ces deux dimensions de l'urbanité[25] ». C'est une notion de distance qui est introduite sur une échelle de valeurs définie. Il ne s'agit plus d'étudier un paramètre propre à la situation ou de créer une typologisation spécifique pour une lecture d'ensemble, mais de questionner, à travers une relation, l'unicité naît du rapport étroit entre agriculture et urbain.

[21] Conseil régional d'Île-de-France 2013, 38
[22] Bryant 2006
[23] Bertrand & Rousier 2004, 3
[24] Sanz et al. 2017
[25] Nahmias & Le Caro 2012

Le rapprochement forcé du monde urbain et agricole et les dynamiques de raccourcissement des distances qui régissent les évolutions et les transformations de cette fonction productive nous portent à considérer la notion de proximité comme un caractère fondateur de ce nouveau rapport entre la fonction agricole et le contexte urbain. Vue comme un fait préalable qui introduit le sujet d'étude, la proximité reste une notion complexe qui mérite une clarification avant d'être utilisée.

Le rapprochement comme condition entre l'urbain et l'agriculture

Comme nous l'avons vu, l'état de transformation des pratiques agricoles se croise de plus en plus avec l'urbain, avec ses règles, sa présence physique et sa population. De ce fait, la naissance de l'actuelle agriculture urbaine ou périurbaine est le résultat d'un double effet de la proximité. Si d'un côté le rapprochement avéré définit l'agriculture géographiquement, de l'autre côté ce rapprochement devient le moteur que la transforme par réaction à des difficultés ou à des avantages.

La première proximité est physique. Elle n'est pas particulièrement recherchée mais admise comme un fait que l'on retrouve même dans le qualificatif de « périurbain », littéralement « à proximité de l'urbain ». Il s'agit d'une vraie nouveauté historique qui s'impose massivement à partir de la deuxième moitié du XX siècle et qui continue aujourd'hui.

Cette vraie nouveauté est identifiable par la rencontre de deux mondes restés jusqu'à la physiquement distincts. La « campagne », territoire de l'agriculture longtemps séparée de la ville ou mise à distance par des formes intermédiaires de production, se révèle désormais non plus comme image du folklore romantique, mais dans son évolution modernisée[26]. Ce qui est nouveau dans ce processus historique n'est pas le rapprochement fonctionnel entre urbain et rural qui a toujours existé dans une sorte de symbiose nécessaire à la stabilisation des populations humaines. Ce qui a changé est la structure de la ville et l'imposition d'un modèle urbain qui a effacé l'opposition entre ville et campagne. Les limites ne sont plus clairement identifiables et certaines structures agricoles passent d'un rapport « en proximité de (la ville) » à un rapport « de proximité pour (la ville) », c'est-à-dire qu'ils deviennent des espaces du quotidien urbain d'abord par leur présence et ensuite par leur fonction.

La deuxième proximité porte à une réaction forcée de l'agriculture aux nouvelles relations urbaines, et se traduit par une nécessité de transformer sa fonction et sa structure selon les impacts ou les possibilités que ces relations à l'urbanisation imposent ou offrent. Pour reprendre les termes de Donadieu et Fleury[27], cette transformation résulte de deux types de réactions à la proximité physique : réaction aux difficultés ou aux avantages apportés par la ville.

La première réaction est difficile à vivre par l'agriculteur et résulte de l'ignorance, de l'appropriation illicite, de la dégradation, des cheminements spontanés, de la réaction aux nuisances liées à la production agricole, auxquels s'ajoutent la réduction de l'espace productif et les difficultés de circulation.

La deuxième réaction est faite d'avantages pour la production et pour le propriétaire comme les filières courtes de vente, la plus-value productive, la multiactivité, mais aussi la plus-value foncière en cas de vente pour l'urbanisation. Nous retrouvons ainsi un grand nombre de situations pour les exploitations agricoles encore actives selon « différentes trajectoires ou dynamiques agricoles » définies par le degré de réaction aux processus « créant des entraves à la poursuite de l'agriculture » ou « créant des opportunités de développement agricole[28] ».

[26] Vidal 2011a
[27] Donadieu & Fleury 1997, 36
[28] Bryant 2006

Dans ses deux acceptions, l'hyper-proximité urbaine représente la caractéristique contextuelle et la condition d'exister pour ce qui reste de l'ancienne agriculture rurale, désormais englobée dans un nouveau tissu spatial, social et règlementaire. Quand cette distance physique entre ville et agriculture c'est annulé au cours du XXe siècle, le voisinage forcé et trop rapide entre deux mondes si différents a révélé d'autres relations et introduit d'autres distances à étudier afin d'imaginer une place stable de l'agriculture dans son nouveau contexte. Ainsi, si d'un côté une distance d'ordre culturel active la déception causée par une confusion entre pays et paysage[29] et appelle à un changement de perception, d'un autre côté une distance d'ordre relationnel aide à considérer les points de rencontre et les efforts bénéfiques de l'agriculture en relation à l'urbain.

Le concept de proximité n'est pas un rapport univoque de voisinage physique, mais sous-entend des échanges d'ordre relationnels entre deux ou plusieurs facteurs. Afin d'expliquer notre position de départ, nous allons nous appuyer sur une définition, désormais consensuelle, qui clarifie cette ambiguïté.

LA DUALITE DU CONCEPT DE PROXIMITE

Dans l'article « proximité et localisation[30] » de 2004, les deux auteurs questionnent le rapport entre proximité et géographie dans un monde de relations économiques globalisées. Les chercheurs énoncent d'abord une distinction entre la conception géographique de proximité entre deux facteurs, définie par la distance physique (mesurée en heures ou en kilomètres) et la proximité organisée qui utilise un accord structuré d'interactions afin de réduire une distance non nécessairement physique (communication, coopératives, associations). On peut schématiser ainsi les deux conceptions :

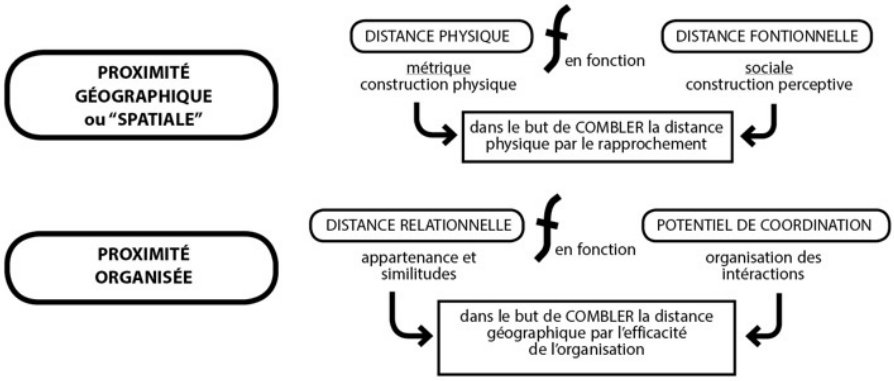

Les résultats de la recherche, aujourd'hui largement utilisés dans les études des dynamiques territoriales (paysages du quotidien, circuits alimentaires de production et distribution, économie locale), nous montrent bien plus qu'une distinction en deux typologies de proximité. Rallet et Torre donnent de l'épaisseur à l'organisation comme une nouvelle relation fonctionnelle sans exclure l'importance d'une proximité géographique capable de créer des liens (confiance, identité territoriale, reconnaissance locale, accessibilité, adhésion). Après avoir clarifié les deux typologies, ils introduisent leur interdépendance en termes de *potentiel et efficacité*, c'est-à-dire que la proximité, ainsi définie, peut activer le potentiel de voisinage par l'efficacité (fonctionnelle) de l'organisation dans le but d'un rapprochement entre deux facteurs.

[29] Vidal 2011a
[30] Rallet & Torre 2004

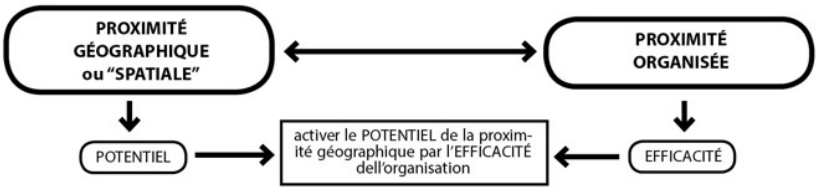

Voici ce qui nous intéresse de sonder dans notre étude : le rapport qui existe entre ces deux facteurs, c'est-à-dire leur cadre relationnel qui peut activer le potentiel de proximité.

UNE CONVERGENCE PHYSICO-RELATIONNELLE COMME CARACTERE D'ETUDE

Par la phrase d'ouverture de l'article « être proche n'est pas synonyme d'être voisin », Rallet et Torre clarifient que la proximité, géographique ou organisée, est régie par un cadre relationnel entre minimum deux facteurs, entités ou personnes, sur une distance donnée et non nécessairement géographique. Ils affirment donc que « la proximité est une question de liens tissés avec une relation qui s'installe ». Le potentiel, que nous voulons prendre en compte pour le choix des relations à étudier, est la condition de voisinage que la ville a imposée à l'agriculture comme fait physico-historique, mais aussi comme le facteur souligné par la tendance transformative qui s'appuie sur une réduction des échelles et des distances relationnelles.

Nous reprenons donc cette phrase, « être proche n'est pas synonyme d'être voisin », en rajoutant que, le voisinage, si activé par une relation qui fonctionne, a le potentiel de créer de la proximité. Ce simple énoncé introduit ce qu'il nous intéresse de mettre en évidence dans le travail ici proposé : étudier les relations d'échange entre des facteurs de l'agriculture et du contexte urbain, capables d'activer la proximité géographique comme un caractère identitaire. Autrement dit, le voisinage physique entre l'agriculture et l'urbain est à considérer comme un caractère d'identité, d'ancrage et durable si seulement il est activé par une réduction de la distance entre deux sujets, sur la base d'une relation.

La notion de « paysage ordinaire », que nous reprendrons au cours des analyses, est un bon exemple pour comprendre notre position. La quotidienneté est le caractère de voisinage qui existe entre un espace et les habitants qui le fréquentent régulièrement. Pourtant ce voisinage assume de la valeur, donc de la proximité, qu'on pourrait appeler un « sens d'attachement », seulement si considérée comme un paysage, c'est-à-dire seulement s'il se crée une relation entre cet espace et c(s)es habitants.

C'est ainsi que la définition des relations nécessaires, donc efficaces pour opérer ce basculement, est fondamentale dans notre étude. Ces choix seront présentés au tout début de la partie « étude », juste après la présentation du territoire.

1.5. LE VAL-DE-MARNE : UNE TRANSITION PERI-URBAINE

La petite couronne parisienne a une histoire mi-rural et mi-urbaine qui accompagne l'agglomération des communes proches, déjà fortement urbanisés au milieu du XIXe siècle. La population globale de la patite couronne passe de un à plus de quatre millions d'habitants vers la fin du XIXe siècle avec les grandes installations industrielles en périphérie de la capitale.

Encore largement agricole dans cette période, le futur département du Val-de-Marne qui sera créé en 1964, accueil une urbanisation « de campagne », héritage d'une longue tradition de résidence aristocratique démarrée sous l'Ancien Régime et confortée sous le Premier Empire.

L'agriculture est principalement axée sur la culture des céréales, de la vigne et d'élevage sans spécialisation. Le rôle de résidence d'agrément se maintient jusqu'à la fin du XIXe siècle quand une dynamique de périurbanisation suivra à la pression démographique de la capitale.

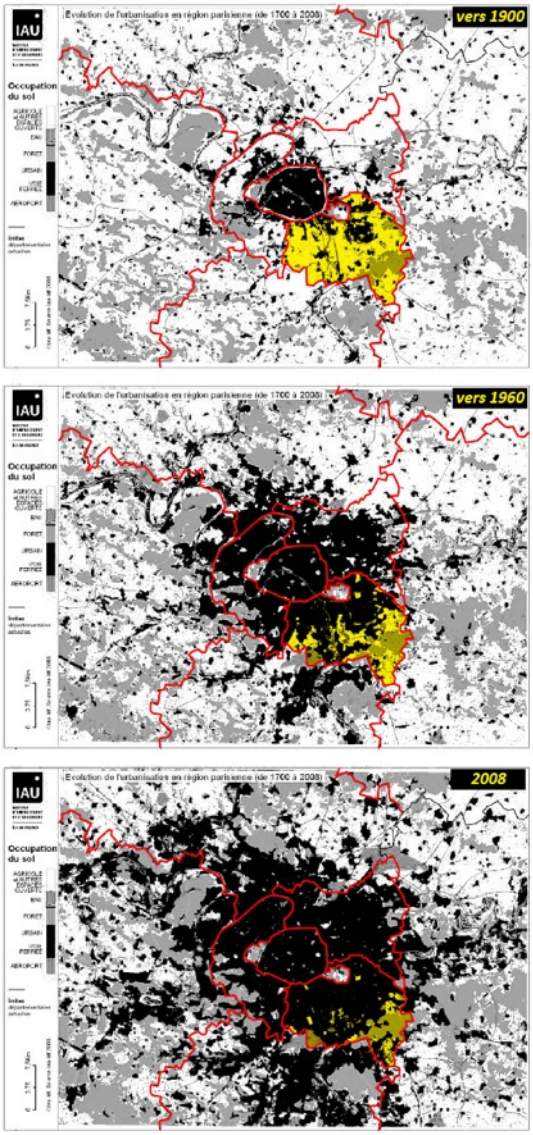

FIGURE 2 – EVOLUTION DE L'URBANISATION DE 1900 A 2008 - SOURCE IAU-IDF

Le Val-de-Marne connaît une poussée démographique supérieure à la moyenne nationale dans la première décennie de l'après-guerre. Avec la création en 1955 du Commissariat à la construction et à l'urbanisme pour la région parisienne, le rythme de construction annuel quadruple dans l'espace val-de-marnais jusqu'en 1959, surtout par des grands ensembles (Figure 2).

Le résultat de ce processus, tant à l'échelle du Val-de-Marne qu'à celle de l'Ile-de-France, est une expansion du tissu urbain qui avance d'abord radialement depuis Paris suivant un développement concentrique ou continuant la tendance d'occupation des grandes vallées. C'est à partir de l'adoption du P.A.D.O.G. (Plan Directeur d'Orientation générale de la région parisienne de 1960-1976) que l'urbanisation adopte une orientation spatiale nouvelle et qui aura un grand impact sur l'agriculture. Cette orientation porte sur le choix d'urbaniser les plateaux, appelés « sites vierges » dans le livre blanc du PADOG, afin de bâtir les villes nouvelles[31].

C'est à partir des années 1960-1970 que la périurbanisation, faite d'habitat diffus et de zones logistiques, comble les espaces non construits dans les vides de la première couronne et participe à l'expansion des communes plus éloignées. L'agriculture est ainsi impactée sur deux fronts, à l'intérieur du tissu avec l'occupation des espaces vides urbains et autour des villages ruraux par étalement[32].

Bien que la dynamique de l'urbanisation ne soit pas linéaire, les résultats confirment une densité habitante croissante et une urbanité décroissante depuis le centre

[31] Alduy 1979, 11
[32] CAUE94 2011-2012 _ histoire contemporaine du Val-de-Marne – source internet

de la métropole parisienne, en passant par les banlieues de Champigny-sur-Marne, Créteil et Vitry-sur-Seine, jusqu'aux ouvertures sur les emprises périurbaines, principalement dominées par les grandes cultures de la Seine-et-Marne et de l'Essonne.

En zone sud-est du département, le tissu construit n'est pas continu, mais il est interrompu par des espaces ouverts d'envergure qui marquent l'identité de ceux qu'y régnaient avant l'urbanisation : le massif forestier de l'Arc boisé, les vallées de la Seine, de la Marne et de leurs affluents, les coteaux du Morbras et du Réveillon, les cours d'eau et les plateaux agricoles de Chennevières et Briard (Figure 3).

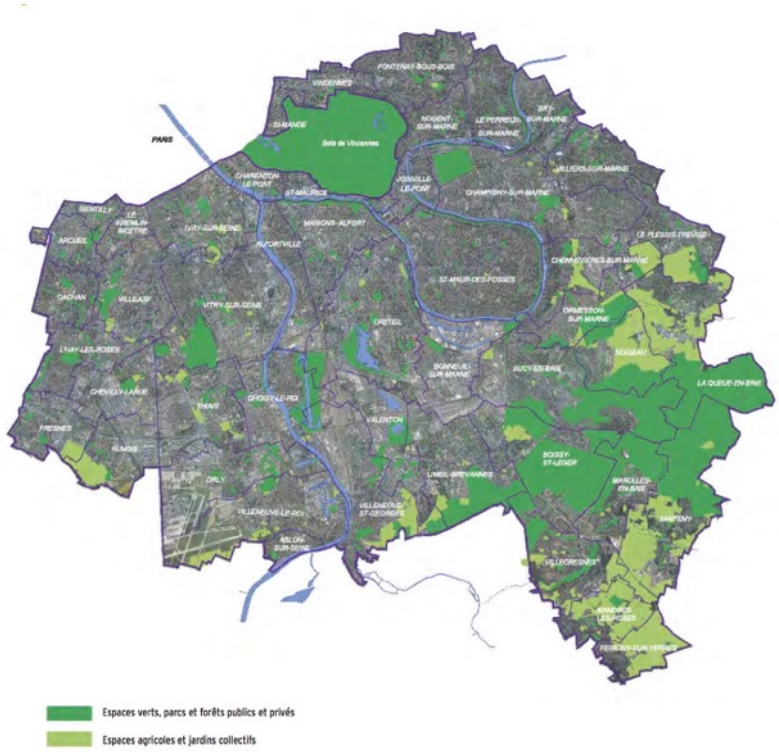

FIGURE 3 - ESPACES OUVERTS DU VAL-DE-MARNE - SOURCE PLAN VERT 2020

Aujourd'hui le Val-de-Marne est principalement un département urbain de transition périurbain. Cela signifie qu'on retrouve un caractère urbain de densité habitante, de services et de modes de vie sur la quasi-totalité du territoire accompagné d'une rupture vers un autre type d'urbanité.

La limite « périurbaine » (ligne rouge sur la figure 4 - INSÉE – IAURIF 2004) marque le territoire à la hauteur du massif de l'arc boisé et identifie la césure entre des « communes urbaines », proche du centre de l'agglomération, et des « communes périurbains à morphologie urbaine » plus loin vers le département de la Seine-et-Marne (classification l'IAURIF 2004).

Notre étude concernant l'agriculture présente sur le département, prend en compte cette transition urbaine comme un caractère utile pour comparer et caractériser les diverses situations d'agriculture rencontrées.

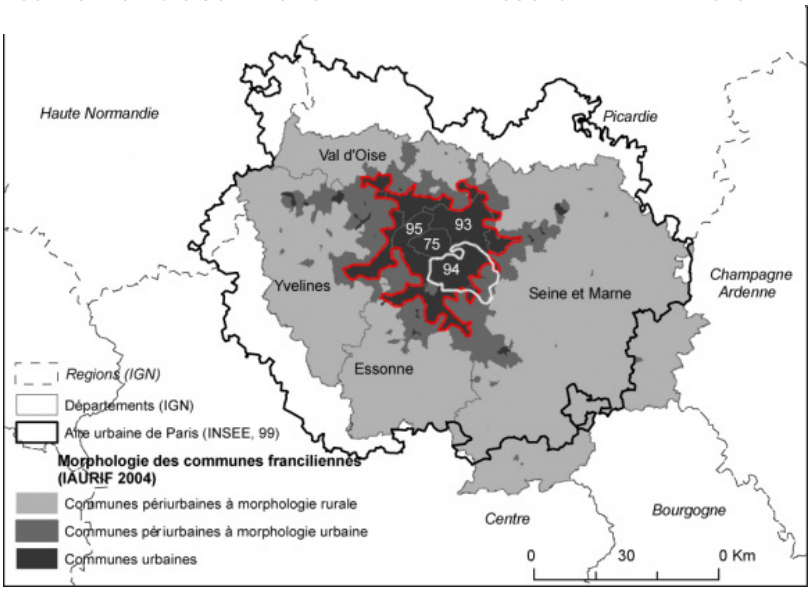

FIGURE 4 _ MORPHOLOGIE DES COMMUNES FRANCILIENS - SOURCE IAURIF 2004

1.5.1. L'AGRICULTURE AU VAL-DE-MARNE

La Figure 5 reprend le schéma du MOS 2012 (modes d'occupation du sol – IAU 2012) pour mettre en évidence les trois composantes des espaces ouverts, non urbanisés, de l'Ile-de-France : forêts, espaces naturels et surfaces agricoles. Dans les limites du département (ligne rouge), on retrouve 1000 hectares d'agriculture encore en activité. Repartis sur quinze communes, cette surface emblématique corresponde à peine à 4% de la surface du département bien que, à l'exception de quelques terres en Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne est le seul département de petite couronne francilienne ayant conservé une agriculture sur son territoire[33].

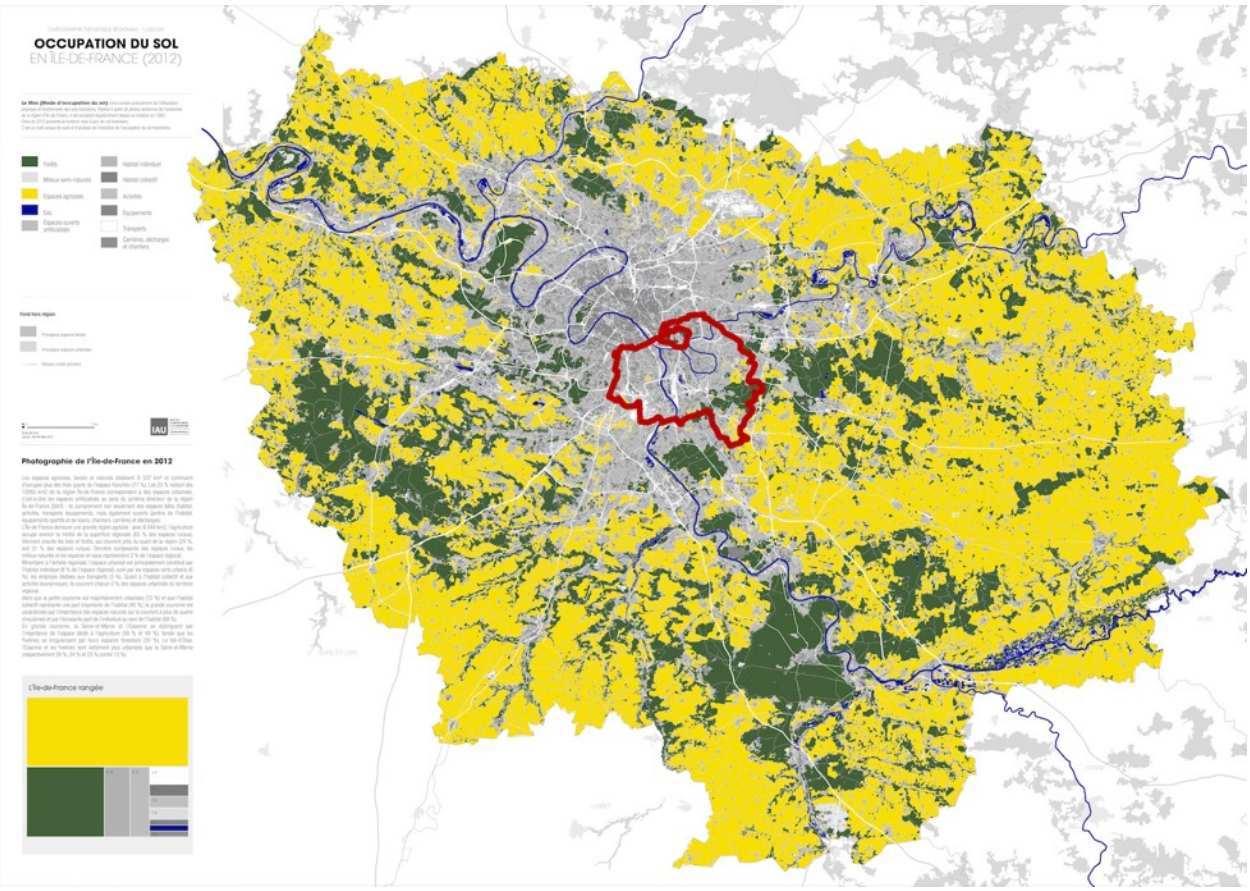

FIGURE 5 – CARTE DES OCCUPATIONS DU SOL DE LA REGION ILE-DE-FRANCE, SOURCE IAU 2012

Considérer la place de l'agriculture dans le département est aujourd'hui une volonté exprimée et partagée à différents échelons du territoire francilien. La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRIAAF), la région Île-de-France (à travers le Schéma Directeur de la Région Île-de-France et son nouveau Plan Vert) et le Conseil Départemental affichent l'objectif commun pour préserver les espaces en pleine terre, et conforter l'activité agricole.

D'après le recensement général agricole de 2010, 53 exploitations sont présentes dans le Val-de-Marne bien qu'une dynamique de réduction du nombre des exploitations, à parité de SAU, est actée dans les dix années précédentes et pourrait vraisemblablement être la dynamique future. On peut lire sur la plaquette officielle de présentation de la Communauté de Communes du Haut-Val-de-Marne :

> *« Si les terres agricoles représentent toujours 12% du territoire, il n'y avait en 2006 que 32 agriculteurs exploitants. Entre 1988 et 2000, le nombre d'exploitations professionnelles a diminué*

[33] CAUE94 2017

de 40%, alors que la surface agricole utilisée (SAU) moyenne a augmenté de 33%. Les grandes cultures représentent 95% de la SAU, les légumes, fruits et viticulture 2,3%, le reste étant dédié à l'élevage. La pérennité de cette activité, fondamentale pour les paysages haut-val-de-marnais, est-elle aujourd'hui garantie ? Entourée d'espaces habités, quel est l'avenir de la spécialisation « grandes cultures » de l'activité agricole ? » (source site SudEstAvenir.fr - Haut-Val-de-Marne)

La production est encore majoritairement céréalière sur environ 80% de la SAU tandis que les restants 20% sont dédiées au maraichage et à l'horticulture (notamment autour de Mandres-les-Roses et Périgny-sur-Yerres). Ce faible pourcentage ne s'explique pas que par un manque de dynamique de transformation vers une production plus adaptée au contexte urbain, mais aussi par un historique pédologique et agronomique du sol qui, a dit des agriculteurs interviewés, sont des terres « bonnes plus pour les céréales et le pâturage que pour le maraichage ». Mme Ruffier (ferme Saint-Antoine au Plessis-Trévise) nous dit « *quand il y a des prés et de la céréale, ce n'est pas faite pour des légumes* » tandis que M. LeNoble (maraicher sur le domaine saint-Leu à Périgny-sur-Yerres) nous confirme que « *pour le maraichage sont des terres très difficiles. Elles sont argileuse-limoneuses et en effet ne sont pas historiquement des terres maraichère, chose qu'on trouve plus ailleurs, en Essonne pas exemple* ». Nous avons tendance à répéter que « les terres de l'Ile-de-France sont les plus fertiles de France », mais cela n'est pas vrai pour tout type de culture.

L'AGRICULTURE DANS LA STRATEGIE POLITIQUE

Les outils de protection du foncier agricole sur le département sont très variés : *« les périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF) instaures par l'Agence des Espaces Verts de la région Ile-de-France (AEV-IDF) et les Espaces Naturels Sensibles (ENS) mis en place par le Conseil Départemental. La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) a également réalisé un lotissement maraicher à Périgny-sur-Yerres en 1977 et propose des outils de protection. »* (source CAUE94). À noter que le PRIF de la Vallée de l'Yerres et du Réveillon - 4700 ha, est définit comme le *« dernier espace agricole d'ampleur significative en Petite Couronne »* (source AEV). Nous entrerons plus loin dans l'étude dans les détails de ces outils de protection.

Le Schéma départementale d'aménagement (SDA 2020), aujourd'hui en cours de validité, décrit les dynamiques de transformation urbaine à l'horizon 2020. Les ambitions du document s'appuient sur les préceptes du développement durable et donnent une priorité à l'emploi et au cadre de vie. Ainsi est décrite la fonction agricole : d'un côté elle participe à la territorialisation et à la valorisation économique grâce au rapprochement entre la production et la consommation, de l'autre elle augmente l'attractivité territoriale pour les habitants.

Le Val-de-Marne comporte très peu d'industrie agro-alimentaires permettant d'exploiter une production locale. Cette dynamique est accentuée par la concentration des services liés au Marché International National de Rungis qui concentre les moyens de transformation (par exemple les abattoirs) et de distribution à une échelle régionale, nationale et transnationale. Le SDA prévoit un rôle important pour le renforcement d'un système agro-alimentaire de distribution « d'envergure européenne »[34].

Économiser de l'espace libre et valoriser les espaces naturels et agricoles, est l'un des défis annoncés. Deux programmes d'agriculture périurbaine sont identifiés sur deux regroupement de communes, la Communauté des Communes du plateau Briard et la Communauté d'Agglomération du Haut-Val-de-Marne. Les objectifs généraux prévoient le maintien du foncier agricole, du potentiel économique des exploitations et le développement d'un tourisme vert. La protection du cadre de vie d'une « ruralité encore présente » est à valoriser dans l'ensemble naturel et boisée du département.

[34] CG94 2006

Le Plan Vert du département, document assimilable à une charte d'aménagement entre les collectivités locales, introduit l'agriculture comme « une des caractéristiques propres au Val-de-Marne, notamment en petite couronne ». Deux zones agricoles sont repérées à l'est du département, la vallée du Morbras, et les étendues agricoles horticoles et maraîchères du Plateau Briard. Le diagnostic en première partie du document, reporte la consommation des terres agricoles de « près de 33 % sur la période 1982-2005 » et critique la vision publique commune de « réserve foncière à consommer au gré des besoins d'urbanisation ». Ainsi le processus pour le maintien et la protection des espaces agricoles est annoncé par une transformation « en paysages urbains de campagne, tout en conservant leur valeur économique. Il s'agit aujourd'hui de composer un nouveau paysage périurbain qui ne serait plus pensé uniquement à partir d'une organisation de l'espace construit, mais aussi des espaces agricoles. Force est de constater qu'ils constituent également une transition physique essentielle entre l'espace urbain et les espaces naturels que sont le massif forestier et les vallées toutes proches ».

L'orientation n°3 du document, maintien ce rapport entre agriculture et paysage : « au regard de l'ensemble de la petite couronne, les espaces agricoles apparaissent comme les paysages de campagne les plus proches de Paris[35] » (Figure 6). Les préconisations pour le maintien à terme des surfaces agricoles en activités, proposent trois actions principales : la poursuite du soutien économique aux horticulteurs et maraîchers (via l'ADHOM - 70 000 € / an), la mise en œuvre et le suivi du programme d'agriculture périurbaine du Plateau Briard et l'interdiction des fractionnements des surfaces productives par l'urbanisation.

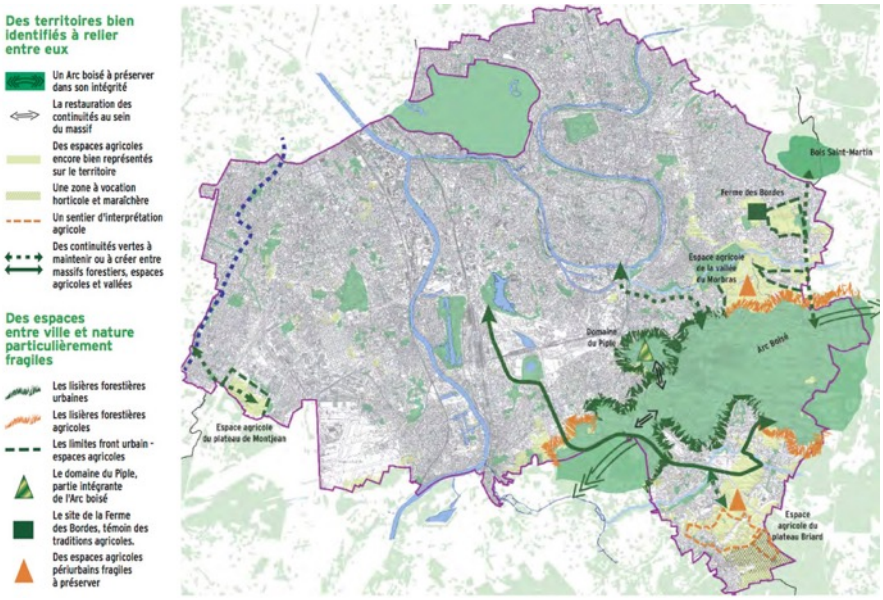

FIGURE 6 _ ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN VERT DEPARTEMENTALE

Les espaces cultivés, et particulièrement l'agriculture périurbaine, sont portés comme un « potentiel économique et la garantie d'une grande qualité de vie » contre une spéculation foncière portée par une pression d'urbanisation. Le document guide les volontés d'aménagement du département pour que l'agriculture périurbaine soit « abordée comme l'un des éléments importants de la politique globale d'organisation de la dynamique urbaine ».

Les documents stratégiques pour le développement du département, tiennent en considération les espaces agricoles existants dans une considération conjointe avec les espaces forestiers. Le paysage, le cadre de vie mais aussi la production économique de ces exploitations sont les caractères à valoriser pour le maintien de la fonction agricole.

[35] Conseil générale du Val-de-Marne 2006, 26

Avant de présenter la spécificité des exploitations rencontrées sur le territoire d'étude, il nous semble nécessaire de donner la définition d'agriculture qui nous allons prendre en examen dans notre étude. Quand le terme agriculture s'accompagne au terme urbain, il est facile d'entendre plusieurs simplifications qui donnent une définition tellement générale que justifie tout type d'opération de « production par le sol ». Notre position s'appuie sur la définition d'une agriculture professionnelle, c'est-à-dire qu'elle reste liée à un cadre productif et marchand.

AGRICULTURE : UNE DEFINITION PROFESSIONNELLE

Le terme agriculture ce prête à plusieurs définitions selon le sujet qui en fait référence : politiques, habitants et agriculteurs ont une représentation souvent distincte l'un de l'autre et souvent pas unitaire au sein du même groupe selon le niveau de référence adopté. Ceci change aussi selon le contexte.

Il nous paraît donc nécessaire de fournir la définition d'agriculture qui plus nous semble pertinente et qui sera d'appui dans notre étude. Nous allons nous référer à un cadre professionnel de l'agriculture par la *production* et de l'activité agricole par la *profession*. Cela signifie que nous allons considérer plus que l'opération de « cycle biologique » grâce au travail de la terre, extensible aux activités plus sociales comme les jardins partagés, afin de prendre en compte l'activité professionnelle qui définit l'agriculture comme un métier de production, mise en œuvre par un/e agriculteur/trice, à but économique de commercialisation des produits pour le maintien et le renouvellement de l'exploitation.

Cette position a une double signification pour nous, une intellectuelle et l'autre contextuelle. D'abord nous sommes convaincus que le maintien de l'activité de production soit un atout important pour un territoire en recherche d'un fonctionnement identitaire durable et que l'agriculture, pour y participer activement, ne doit pas être réduite au simple loisir trop soumis aux modes passagères. Par cela nous n'excluons pas le multifonctionnalisme qui crée de nouvelles formes d'usage, de participation, de vente et de production. Nous remarquons, pour autant, que l'agriculture détachée de sa profession risque de devenir un outil, parmi d'autres disponibles, pour répondre à des questions soit écologiques, fonctionnelles, gestionnaires, ou récréatives, et donc comme outil facilement substituable dans le temps. Ensuite sont les exploitations mêmes du territoire d'étude qui nous font soutenir l'activité productive. Dés vingt exploitations repérées, le poids non commercial lié à la production alimentaire est très réduit et souvent ambiguë dans son impacte sociale. Nous remarquons aussi un haut degré d'instrumentalisation de ces entités minoritaires, notamment par la politique urbaine, qui nous montrent des dérives contradictoires d'un point de vue agricole. C'est notamment le cas de la plaine des Bordes à Chennevières-sur-Marne où le site agricole d'antan, après 40 ans d'abandon suite au rachat public par le département, réintègre aujourd'hui une agriculture sociale, mais dans un cadre de friche agricole à haute valeur écologique et pour cette raison, préservée.

Concernant le type de production considéré dans l'étude, le code rural en vigueur nous aide à comprendre l'activité agricole, c'est-à-dire l'acte de produire, et le panel possible de production :

> *« Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation. Les activités de cultures marines sont réputées agricoles, nonobstant le statut social dont relèvent ceux qui les pratiquent. Il en est de même des activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation, à l'exclusion des activités de spectacle*[36] *».*

[36] Code rural et de la pêche maritime, version consolidée au 13 juillet 2018 – Site Legifrance

Cet article du code rural ne fait pas explicite référence au métier d'agriculteur comme a une caractéristique de la pratique agricole de production, mais introduit tout juste l'exploitation comme le lieu de cette production. La profession agricole est introduite par la chambre de l'agriculture à travers la MSA (mutualité sociale agricole) qui considère comme agriculteurs professionnels ceux qui atteignent le seuil d'affiliation à la MSA (mutualité sociale agricole) déterminée par l'activité minimale d'assujettissement (AMA) sur la base de trois critères : la surface minimale d'assujettissement (SMA), le temps de travail consacré à l'activité agricole, les revenus professionnels générés par l'activité agricole des cotisants de solidarité non retraités. Il nous parait évident qu'aujourd'hui la formalisation d'un métier qui a subi de fortes transformations, peu s'adapte à des contextes particuliers comme les pratiques d'agriculture urbaine en ville dense[37], néanmoins il nous semble important d'y faire référence, notamment au périurbain. Ce territoire, récemment conquis par l'urbanisation, a été façonné par les agriculteurs, créant les traces qui ont même servi de trame pour l'expansion urbaine. En plus, suite à nos visites et interviews, on remarque que l'agriculteur est encore une figure professionnelle présente, en difficulté certes, mais fort de son savoir-faire.

Nos visites ont permis d'interroger un certain nombre d'agriculteurs à des étapes différentes de leur métier y compris des figures professionnelles de reconversion (environ 30 %). Les résultats ne sont pas unanimes et nous montrer la complexité d'un métier qui est inséparable de la situation de l'exploitation. Pour chaque agriculteur les contraintes sont fortes, sociales, politiques, urbaines, mais tous ont du mal à se détacher de « leurs terres ».

Bien que l'état de transformation de l'agriculture, il ne soit pas qu'une réaction à l'urbanisation, mais à un plus complexe rapport entre production globale, modernisation technologique et concurrence économique, l'hybridation territoriale entre activité agricole et tissu urbain que nous identifions par le terme « périurbain », a surement eu un fort impact sur le rôle du métier de production et sur la production même.

[37] Nahmias & Le Caro 2012, 9

1.5.2. T11 GRAND PARIS SUD EST AVENIR : PRESENTATION DU CONTEXTE AGRICOLE

La création du territoire GPSEA (Grand Paris Sud Est Avenir), regroupe 16 communes et il s'étend des portes de Paris jusqu'au sud-est francilien, à travers le massif de l'arc boisé et jusqu'au plateau agricole de la Brie. Issue des lois du 3 juin 2010 relative au Grand Paris et celle du 27 janvier 2014 sur la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), et complétée par la loi Notre du 7 août 2015, la Métropole du Grand Paris est créée le 1er janvier 2016. Le secteur T11 est « *constitué de zones très urbaines, à l'image de Créteil et d'espaces plus ruraux où se côtoient des communes de moins de 5 000 habitants … Situé à l'articulation des corridors écologiques de la Seine, de la Marne et de la ceinture verte régionale, le territoire présente un patrimoine naturel riche et diversifié, véritable poumon vert de la Métropole du Grand Paris* » (source internet – GPSEA). Ce nouveau territoire administratif, crée sous la forme d'un Établissement Public Territorial, inclut la quasi-totalité des terres agricoles présentes au Val-de-Marne.

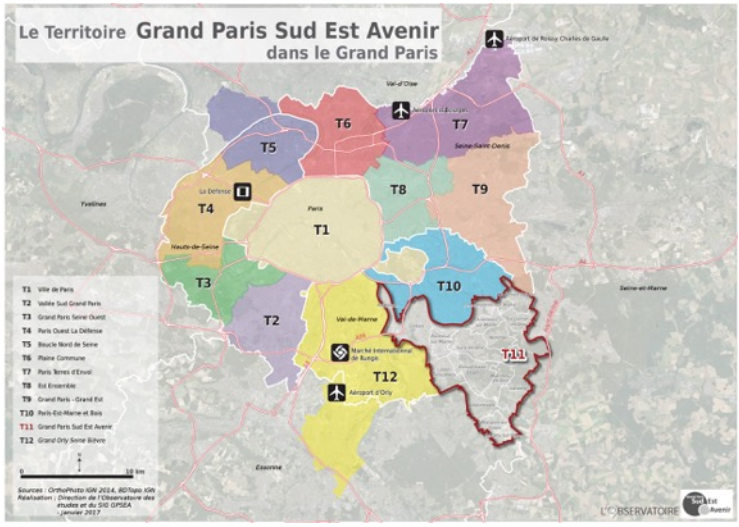

FIGURE 7 _ DECOUPE ADMINISTRATIF DU TERRITOIRE GPSEA – T11

Ces terres agricoles, derniers espaces urbanisables pour ce territoire dense, sont au centre d'une attention politique et urbaine sur le développement du territoire et « dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme, les discussions sur l'arbitrage entre préserver et construire sont récurrentes[38] ».

Au-delà de la situation singulière de chaque entité agricole, la pression urbaine est présente et se traduit différemment selon les zones impliquées : au nord c'est par une réservation foncière pour des équipements publics, que des découpes agricoles sont occupées, tandis qu'au sud l'urbanisation semble plus liée à la construction de maisons privatives.

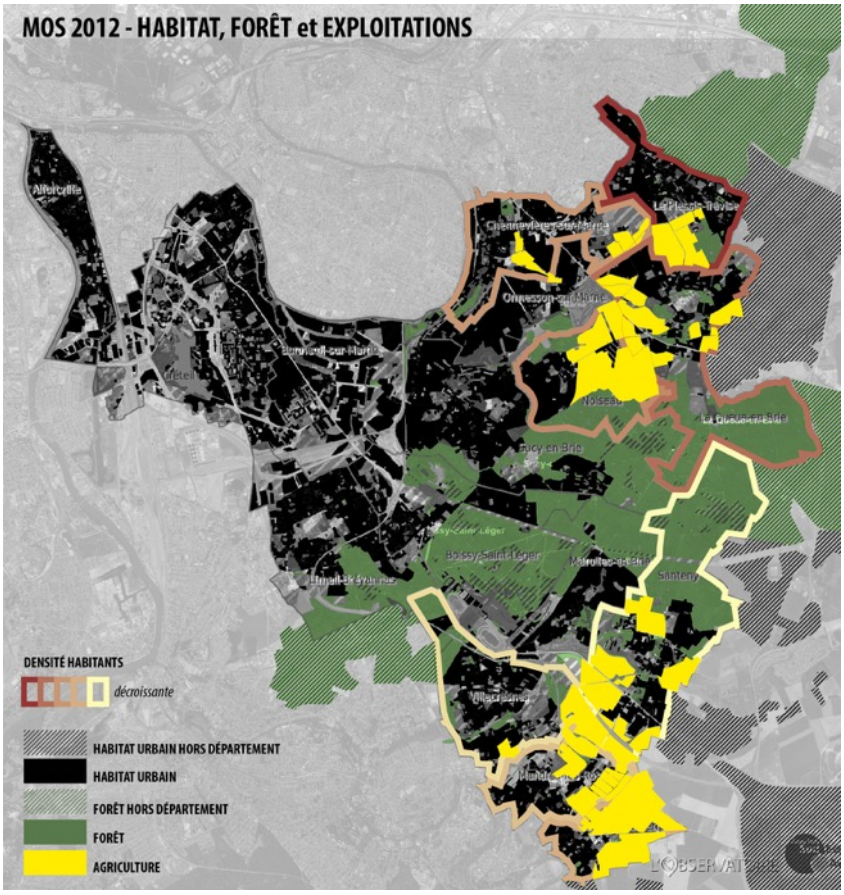

CARTE A _ T11 GPSEA : MOS 2012, ZONES, DENSITES URBAINES ET SURFACES AGRICOLES

[38] CAUE94 & Gaillard 2017

Nous identifions deux zones agricoles nettement séparées par le massif forestier de l'arc boisé. La première zone s'étend sur quatre communes : La Queue-en-Brie, Chennevières-sur-Marne, Le Plessis-Trévise et Noiseau. D'un point de vue géographique, elle se situe sur la vallée du Morbras, sur le plateau de Chennevières au nord et sur les coteaux de la Brie au sud. La densité urbaine est forte et accentue les fronts urbains en délimitant clairement chaque exploitation. La deuxième zone s'étende aussi sur quatre communes, Santeny, Villecresnes, Périgny et Mandres-les-roses, et principalement sur l'emprise du plateau Briard. Ici la densité urbaine est nettement moins dense, les fronts urbains plus flous et les exploitations se regroupent par domaines agricoles (Carte B).

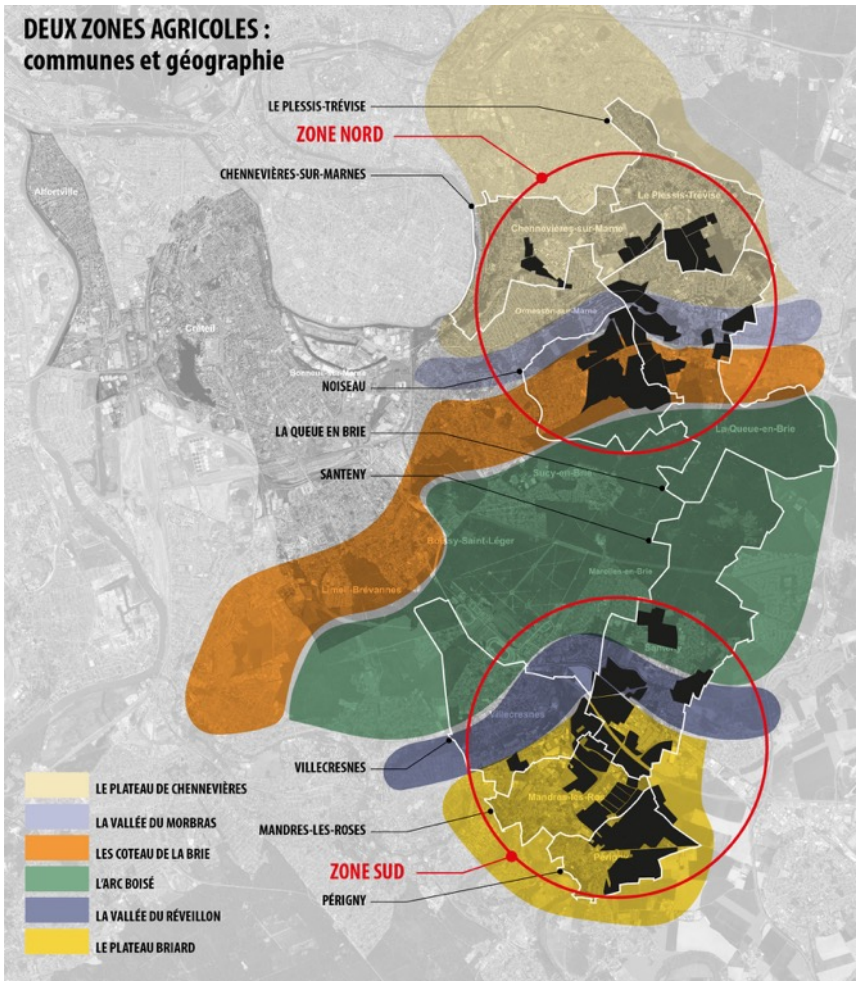

CARTE B _ T11 GPSEA : ZONES AGRICOLES ET LE CONTEXTE PAYSAGER

D'un point de vue de la perception de l'espace agricole, sur la base d'une série d'interviews que nous avons réalisées le long des chemins publics le plus empruntés, nous avons pu identifier deux manières de le considérer : la perception est liée à une densité urbaine décroissant plus on s'éloigne du centre métropolitain. Plus la densité est grande et plus l'urbain se structure par fronts qui délimitent plus nettement les espaces ouverts. Le milieu urbain plus dense et structuré en zone nord, met l'exploitation en situation d'enclave, avec des limites construites. Dans ce cas, la perception est ponctuelle et une exploitation vaut bien la reconnaissance d'un espace. Inversement dans la zone sud, les exploitations sont plus petites, compactes et se lisent dans une continuité. Ici, une perception globale de l'espace agricole est plus évidente pour les passants et les usagers.

Nous retrouvons au total les 1000 ha d'agriculture productive qui sont annoncés dans les documents officiels du département, et la répartition en surface est équilibrée entre les deux zones. Ce qui varie fortement est la distribution du nombre des exploitations : six au nord et quatorze au sud.

Globalement nous sommes en présence d'une agriculture variée qui pourrait se définir comme une agriculture de produit. Cela se traduit par le constat d'une couverture quasi globale de la production agricole : grandes cultures en céréales et betteraves, fruits, légumes en maraîchage bio et non, poulets de viande et d'œufs, fleurs et végétaux, élevage de chevaux pour l'activité équestre et élevage d'ânes pour l'exploitation de produits laitiers dérivés. Cette diversification s'accompagne par des nombreux outils de commercialisation et vente sur le territoire : paniers, cueillettes, ventes à la ferme, services internet, marchés communaux, restauration, centres de distribution et casiers automatiques.

Nous reprenons ici les dynamiques de transformation de l'agriculture en situation urbaine afin de vérifier comment elles s'inscrivent sur notre territoire.

La tendance vers une « agriculture territoriale » satisfait que la moitié de la surface agricole de la zone sud : maraichage et vente sur les marchés forains, horticulture spécialisée de haut gamme, élevage équin pour activités récréatives et avicole bio distribué sur la région. En zone nord, seulement deux surfaces productives mineures ont une fonctionnalité territoriale : du maraichage et de l'arboriculture en cueillette, du maraichage bio distribué par panier et un élevage ânier pour des produits cosmétiques dérivés du lait. La surface restante est composée par des grandes cultures céréalières non spécialisées.

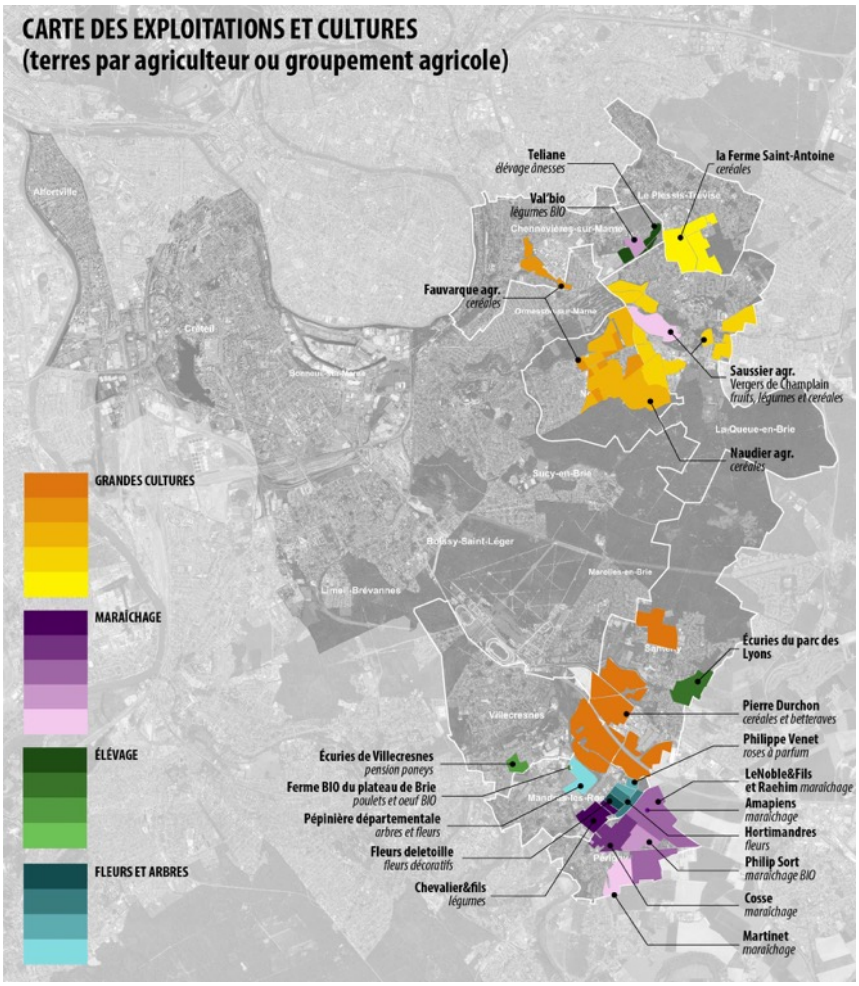

CARTE C _ T11 GPSEA : CARTE DES EXPLOITATIONS ET DES CULTURES

Contrairement à ce qu'on pourrait s'attendre, la plupart des grandes cultures (blé tendre, orge et colza) se trouvent au plus proche de la ville dense et sont exploitées par quatre agriculteurs différents. La zone sud garde aussi de la grande surface, cette fois avec une seule exploitation, qui a introduit une diversification productive (betterave). Le poids foncier et productif de ces exploitations, qui commercialisent par filières, apportent un fonctionnement qui ne permet pas une définition territoriale.

La multifonctionnalité, est l'autre caractère d'une transformation « urbaine » de l'agriculture. Nous considérons donc si nous sommes face globalement à une « agriculture de service ». Le retour sur le territoire nous montre une réalité pas si clairement identifiable. Mise à part la diversification productive et les évolutions commerciales de vente, minoritaires dans le complexe, les autres fonctions adoptées par une agriculture de service ne semblent pas se distinguer si nettement.

La gestion de l'espace est la plus ambiguë de ces fonctions en parallèle à la production et se charge de significations très différentes selon les exploitations. Nous remarquons d'abord que, en général, l'entretien agricole, n'est pas au profit de la production (installation d'espaces agroenvironnementaux, utiles au rendement productif). Il s'agit plutôt, quand présent, d'une simple et presque banale gestion de l'espace. La culture céréalière, par exemple, semble plus gérer l'espace que le cultiver. Notamment en zone nord, la rentabilité productive n'est la raison principale d'une culture. La production céréalière est considérée comme un apport à d'autres typologies de productions qui se développement en parallèles

(cueillette) ou à une nécessité de garder la main sur le foncier. Cela s'explique à cause d'une présence urbaine très contraignante (stockage et circulation des engins, rapport difficile avec les habitants) et se traduit largement par le sentiment des agriculteurs « d'entretenir des terres pour de la réserve foncière » (photo 1).

PHOTO 1 _ LES PENTES « CULTIVEES » DE LA VALLEE DU MORBRAS [COSTELLI JUIN 2018]

L'élevage pourrait aussi participer à l'entretien des parcelles agricoles ou des espaces urbains végétalisées. Le seul élevage qui pourrait assurer cette fonction est celui des ânesses dans le parc départemental des Bordes à Chennevières-sur-Marne. Pourtant sa localisation sur une friche agricole qui est préservée pour des raisons écologiques, rende vain un travail d'entretien par l'animale.

Au sud, le domaine de Saint Leu à Périgny-sur-Yerres a été conçu dans un programme « agrotouristique » entre les communes, la Safer et la Région. Cet ensemble productif intègre un sentier d'interprétation agricole, balisé et ouvert au public, qui traverse les exploitations du domaine. L'accord entre le public et les agriculteurs concernait notamment l'entretien du sentier et de ces aménagements, afin d'assurer la fréquentation. Ce qu'on peut remarquer aujourd'hui n'est pas à la hauteur de l'accord pris et une bonne partie des lisières et des haies plantées à l'époque sont en train de fermer la vue sur les exploitations. Un entretien existe encore, mais il semble être strictement concentré du côté des champs et s'apparent plus à un nettoyage, que à des opérations d'entretien et de maintien (photo 2).

PHOTO 2 _ VUE EN TRAIN DE SE RENFERMER LE LONG DU SENTIER D'INTERPRETATION [COSTELLI JUIN 2018]

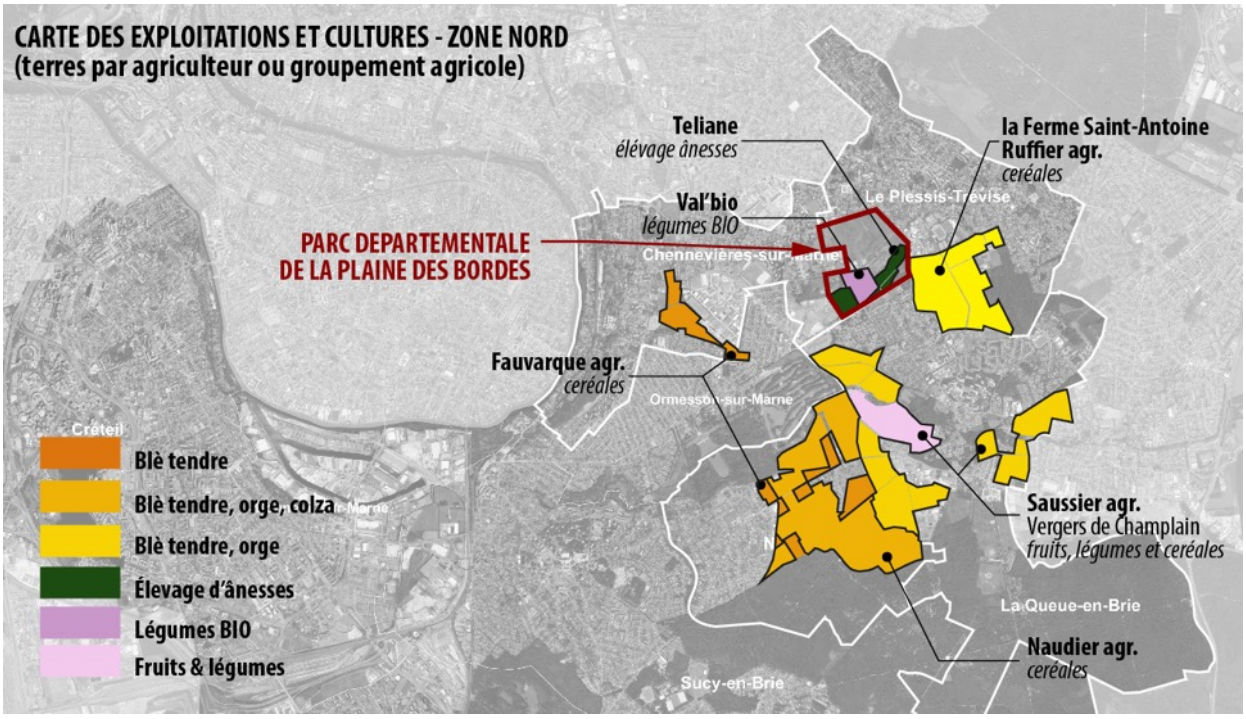

Plus proche géographiquement du noyau urbain dense, à environ 15 km de Vincennes, cette zone est dominée par la présence de grandes cultures céréalières sur 83% de la surface cultivée. Le paysage se dévoile par des grands plateaux ouverts (Naudier, Favarque et Ruffier) et par les pentes cultivées de la vallée du Morbras (Saussier). Les autres cultures, très minoritaires, sont globalement moins visibles. La vente directe de la cueillette de fruits et légumes du Vergers de Champlain est quasiment invisible de l'extérieur de l'emprise cultivée tandis que Téliane et Val'Bio, élevage d'ânesse et maraichage bio en serre et en plein champs, sont intégrées et visibles dans l'ensemble du parc public de la plaine des Bordes.

Six exploitations y sont représentées. La structure de ces exploitations est partout reconnaissable grâce aux limites physiquement construits ou marquées par les circulations. Seul le plateau de Noiseau a été subdivisé en trois ensembles parcellaires et exploités par trois agriculteurs. D'autres terres, à l'est de la Queue-en-Brie et à l'ouest de Chennevières, sont fractionnés en plusieurs enclaves de 10 à 30 hectares maximum tandis qu'il y a une presque continuité perceptive entre le parc de la plaine des Bordes, la vallée du Morbras et le plateau de Noiseau. Seule la ferme Saint-Antoine a su garder une structure de ferme céréalières et de pâturage bovin (aujourd'hui que deux vaches), grâce notamment au corps de ferme encore utilisé et visible au milieu des terres. Enfin le parc de la plaine des Bordes, n'est plus reconnaissable comme site agricole (ancienne présence d'une ferme comme Saint-Antoine) après 40 ans d'abandon qui ont transformé les 60 hectares du site, en friche.

La production est essentiellement céréalière en blé tendre, alternée à orge et colza. L'exploitation de M. Saussier, qui exploite en céréales les coteaux de la vallée et également les parcelles de la ferme Saint-Antoine (M. Ruffier est à la retraite depuis 3 ans), a démarré une activité en cueillette de fruits et légumes (pour une trentaine de variétés cultivées) d'environ 30 hectares sur la partie sud du coteau de la vallée. Enfin, sur l'emprise du parc départementale, Val'Bio produit des légumes sur 10 hectares dont une partie en serre et Téliane élève une vingtaine d'ânesses en pâturage dans le parc.

EXPLOITATION	COMMUNE	DOMAINE / LIEU	PRODUCTION				PROTECTION FONCIÈRE
			PRODUITS		MODÈLES DE DISTRIBUTION ET D'ORGANISATION	MODE DE VENTE ET DISTRIBUTION	
VERGERS CHAMPLAIN	La Queue-en-Brie	-	fruits et légumes	60%	cueillette sur place et au détail	vente directe LOCALE	PRIF - vallée du Morbras
			fruits et légumes	15%	boutique sur place et au détail	vente directe LOCALE	
			ceréales	20%	filières IDF exportation	filières EXTRA-REGIONALE	
			fruits et légumes	5%	paniers à la gare sur place et groupé	vente directe DEPARTEMENT	
FERME SAINT-ANTOINE	Le Plessis-Trévise	-	céréales	100%	filières IDF exportation	filières EXTRA-REGIONALE	PRIF - ferme Saint-Antoine
VAL-BIO	Chennevières-sur-Marne	PARC DÉPARTEMENTAL / PLAINE DES BORDES	légumes BIO	95%	paniers vente internet par adhésition et livraison directe	vente internet avec adhésition et livraison DEPARTEMENT	DÉPARTEMENT
			légumes BIO	5%	boutique sur place et au détail	vente directe LOCALE	
TELIANE	Chennevières-sur-Marne	PARC DÉPARTEMENTAL / PLAINE DES BORDES	lait et dérivé	90%	point de vente sur place et au détail	vente spécialisée REGIONALE	DÉPARTEMENT
			lait et dérivé	10%	boutique sur place et au détail	vente directe LOCALE	
FAVARQUE agr.	Chennevières-sur-Marne et Noiseau	-	céréales	100%	filières IDF exportation	filières EXTRA-REGIONALE	
NAUDIER agr.	Noiseau	-	céréales	100%	filières IDF exportation	filières EXTRA-REGIONALE	

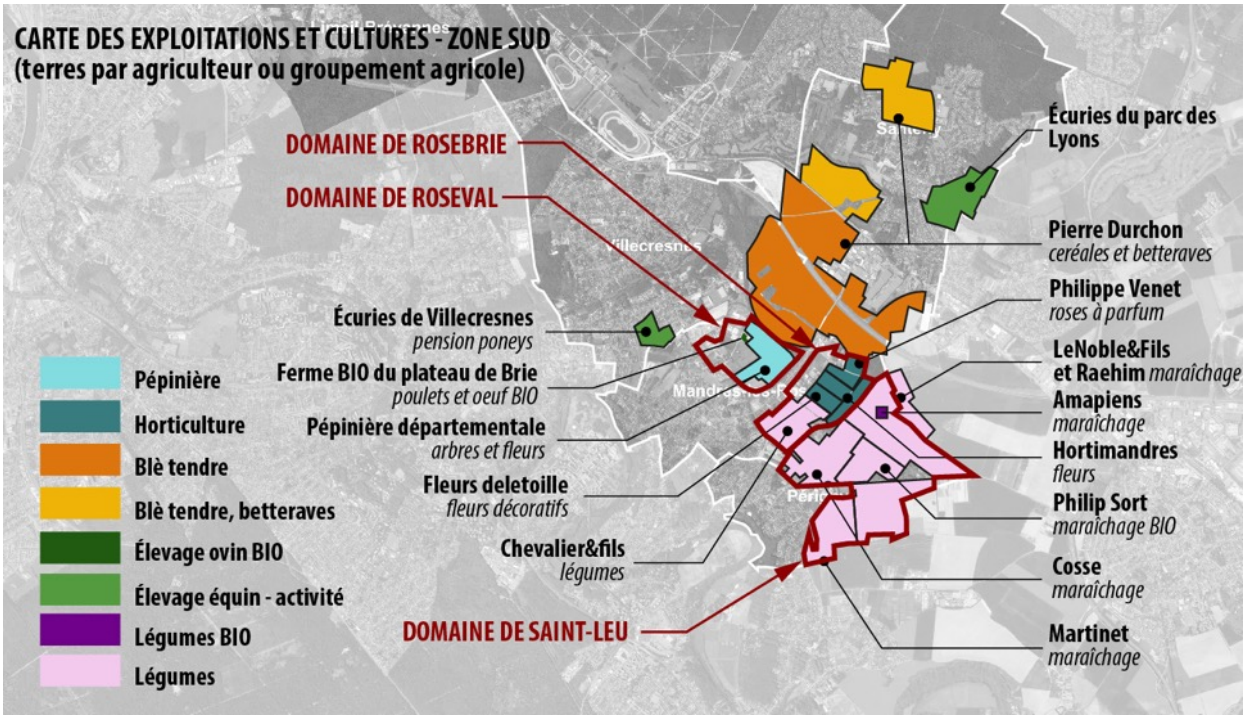

L'ensemble agricole de la zone sud se trouve à la frontière du territoire périurbain de la Seine-et-Marne, à environ 22 km de Vincennes. Les exploitations plus au sud s'ouvrent sur les terres céréalières autour de Brie-Comte-Robert. Le domaine maraicher de Saint-Leu, avec des cultures en plein champ et en serre, est en continuité avec le domaine de Rosebrie composé que par des grandes serres de culture horticole, notamment de roses et fleurs décoratives. Un peu plus loin, coupé par un linéaire de maisons individuelles, le domaine de Roseval, aujourd'hui transformé en pépinière départementale, touche la dernière exploitation extensive renfermée dans le tissu construit. Le paysage est globalement unitaire et dominé par les cultures légumières faites de platebandes régulières et de serres alignées. L'élevage est présent par deux écuries excentrées et plus intégrées dans le tissu urbain et par une récente exploitation avicole bio. Contrairement à la zone nord, on trouve ici deux AMAP d'environ 1,5 ha chacune, intégrées au domaine maraicher.

Quatorze sont les exploitations repérées : trois d'élevage, six en maraichage, quatre horticoles et une extensive en céréales et betteraves. La création des domaines date des années 1970 quand, à partir d'un accord entre les communes, la Safer et la Région, les terres cultivables sont protégées par une volonté politique forte. Les domaines de Rosebrie et de Roseval à Mandres-les-Roses sont les plus anciens. Liés à une opération de revitalisation de la production horticole qui a été, depuis le XVIII siècle, identitaire du lieu (la première rose arrive en 1765), une réserve foncière est créée afin « de relocaliser des horticulteurs expropriés des périmètres des villes nouvelles de Créteil et Cergy[39] ». Le domaine de Saint-Leu suit de près la création des autres deux domaines et, en 1974 le POS de Perigny, rend inconstructible les terres agricoles pour contraindre l'arrivée de deux infrastructures routières dont « l'échangeur de raccordement devait être localisé au beau milieu du plateau agricole[40] ».

Rares sont les ventes directes, introduites notamment par les néo-agriculteurs des AMAP et de l'élevage avicole en poulet bio. Néanmoins, ces derniers différencient leur vente par d'autres réseaux, et la vente directe est plutôt réduite à des points de vente informels. Le reste de production suit une distribution par marché forain sur la capitale ou par vente spécialisée par point de vente ou commande.

[39] Darly 2012, 45
[40] Ibidem, 46

EXPLOITATION	COMMUNE	DOMAINE / LIEU	PRODUCTION PRODUITS		MODÈLES DE DISTRIBUTION ET D'ORGANISATION	MODE DE VENTE ET DISTRIBUTION	PROTECTION FONCIÈRE
LE NOBLE	Perigny-sur-Yerres	SAINT-LEU	légumes	100%	marchés communaux sur place et au détail	vente directe REGIONALE	Préemption SAFER PRIF - vallée du Réveillon
AMAPIEN	Perigny-sur-Yerres		légumes BIO	95%	paniers vente internet par adhésition et livraison directe	vente internet avec adhésition et livraison REGIONALE	
			légumes BIO	5%	commande (bouchers / restaurants) commande directe	vente spécifique REGIONALE	
AMAPIENNE	Perigny-sur-Yerres		légumes BIO	95%	commande (comité d'entreprise) commande directe	vente spécifique REGIONALE	
			légumes BIO	5%	boutique par internet à rétirer sur place	vente directe LOCALE	
PHILIP SORT PRODUCTEUR DES LEGUMES	Perigny-sur-Yerres		légumes BIO	100%	paniers vente internet par adhésition et livraison directe	vente internet avec adhésition et livraison REGIONALE	
EARL COSSE	Perigny-sur-Yerres		légumes	40%	boutique sur place et au détail	vente directe LOCALE	
			légumes	60%	paniers vente internet par adhésition et livraison directe	vente internet avec adhésition et livraison REGIONALE	
CHEVALIER & FILS	Perigny-sur-Yerres		légumes	100%	boutique sur place et au détail	vente directe LOCALE	
HORTIMANDRES	Mandres-les-Roses	ROSEBRIE	fleurs	20%	marchés communaux sur place et au détail	vente directe REGIONALE	Préemption SAFER
			fleurs	60%	casiers sur place et groupé	vente spécialisée LOCALE	
			fleurs	20%	marchés communaux sur place et au détail	vente directe REGIONALE	
FLEURS DELETOILLE	Mandres-les-Roses		fleurs - pour mariages et décoration	100%	marchés communaux sur place et au détail	vente directe REGIONALE	
PHILIPPE VENET			roses à parfum	100%	Point de vente (Bricomarché) sur place et au détail	vente spécialisée REGIONALE	
FERME PLATEAU BRIE	Perigny-sur-Yerres	ROSEVAL	poulets et œufs BIO	50%	Point de vente (Jardineries indépendantes) sur place et au détail	vente spécialisée REGIONALE	Préemption SAFER ENS
			poulets et œufs BIO	25%	Point de vente (Jardiland) sur place et au détail	vente spécialisée REGIONALE	
			poulets et œufs BIO	15%	Point de vente (Rungis) sur place et au détail	vente spécialisée EXTRA-REGIONALE / RUNGIS	
			poulets et œufs BIO	10%	Point de vente sur place et au détail	vente spécialisée EXTRA-REGIONALE / RUNGIS	
PÉPINIÈRE DÉPARTEMENTALE	Mandres-les-Roses		arbres et plantes	100%	commande (espaces verts département)	vente spécialisée DEPARTEMENT	
PIERRE DURCHON agr.	Mandres-les-Roses	-	céréales	50%	filières IDF exportation	filières EXTRA-REGIONALE	Préemption SAFER PRIF - vallée du Réveillon
	Santeny		betterave	50%	filières IDF exportation	filières EXTRA-REGIONALE	
ÉCURIES DU PARC DES LYONS	Santeny	-	chevaux	100%	activité sur place et au détail	vente directe LOCALE	
ÉCURIES DE VILLECRESNES	Villecresnes	-	chevaux	100%	activité sur place et au détail	vente directe LOCALE	PRIF - vallée du Réveillon

1.6. METHODOLOGIE ET ÉTUDE

Comme rappelé en introduction, notre *hypothèse* est qu'il est possible d 'établir un gradient permettant de caractériser plusieurs situations d'agriculture sur un même territoire périurbain, en évaluant la proximité non plus sur une distance métrique, mais sur une distance relationnelle. Ceci nécessite la définition des relations les plus pertinentes qui seront établies entre deux sujets, un urbain et l'autre agricole. Pour chacune de ces relations, l'analyse d'un certain nombre d'indices nous donnera la mesure de la distance relationnelle.

Voici notre enchainement méthodologique pour arriver à définir le gradient agricole :

- La *proximité relationnelle* est la notion capable de caractériser des situations différentes de l'agriculture dans sa proximité avec l'urbain,

- Trois rapports de proximité permettent d'identifier ces *relations* : une relation pratique entre espace agricole et habitant/usager, une relation stratégique entre la fonction agricole et la politique urbaine et une relation commerciale entre la production agricole et le consommateur,

- Chaque relation est identifiée par une liaison entre *deux sujets*, un urbain et l'autre agricole qui se sont rapprochés l'un de l'autre,

- La distance entre les deux sujets en relation est mesurée par un certain nombre *d'indices de proximité*,

- Les indices de proximité définissent un *gradient agricole relationnel* qui caractérise l'agriculture (péri)urbaine en fonction de chaque relation étudiée.

Formellement, nous avons d'abord intégré, dans le schéma conceptuel ci-dessous, les principales composantes du rapprochement entre urbain et agricole. Chaque composante concerne plusieurs acteurs qui entrent en relation selon les trois distances identifiées. Chaque relation est établie entre deux « sujets » retenus comme pertinents pour identifier les caractéristiques propres du rapprochement physique de l'agriculture avec le monde urbain.

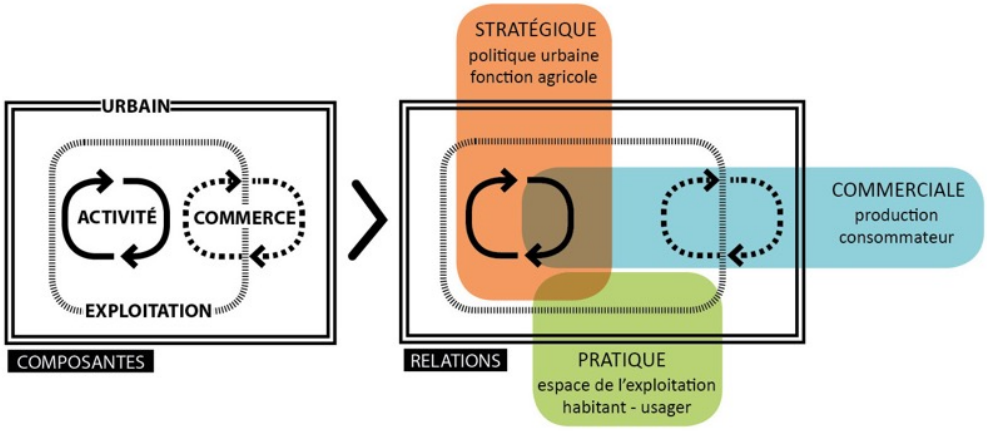

Le corps de l'étude se compose de deux parties étroitement liées entre elles. Dans la première partie, nous reprenons le cadre relationnel de proximité que nous cherchons à rendre le plus exhaustif possible pour étudier les situations rencontrées sur le territoire d'étude. Définir la fonction agricole comme un ensemble de relations ne semble pas être une position évidente. Pourtant, comparée aux autres

typologies d'espaces qui composent le territoire périurbain, en excluant le tissu construit, l'agriculture incarne un cadre bien plus riche de relations et donc plus complexe et plus spécifique à analyser. Trois distances relationnelles sont alors identifiées comme les plus complètes pour caractériser trois relations entre la fonction agricole et l'urbain proche : pratique, stratégique et commerciale.

Dans la deuxième partie nous allons introduire chaque distance par quatre passages qui vont nous guider dans l'analyse et dans la lecture de résultats : une *introduction* de la relation de proximité afin de comprendre le cadre général, un *référenciel* d'étude qui consolide notre choix, la *méthode* de calcul des indices choisis et *l'objectif* attendu.

Une mise en parallèle entre proximité géographique et relationnelle suit le déroulement de l'étude. Ainsi, selon le type de relation étudiée, le rapprochement physique sera valorisé par les degrés de satisfaction de la relation identifiée.

1.6.1. RELATIONS DE PROXIMITE CONCERNANT L'AGRICULTURE EN MILIEU URBAIN

Des relations entre la fonction agricole et l'espace urbain ont toujours existé par le simple fait que la ville a délégué, par sa structure spatiale de concentration, sa subsistance alimentaire aux espaces « non urbains ». Pendant toute l'histoire urbaine européenne jusqu'à la moitié du XIX siècle, il existait une relation spatiale et fonctionnelle notamment avec les ceintures de cultures de produits frais et les banlieues agricoles. Elle disparaît progressivement avec l'augmentation massive de la population intra-urbaine et avec le développement des transports ferrés et plus récemment du trafic routier. La production nourricière de produits frais n'est plus cantonnée à la proximité immédiate de la ville. Les évolutions actuelles du tissu urbain, les crises alimentaires et l'importance croissante de la question écologique, augurent de nouvelles relations socio-spatiales, économiques et symboliques qui sortent les espaces agricoles de leur seul rôle productif. La ville transforme l'agriculture en « espaces ouverts », les habitants s'y attachent comme « cadre de vie » ou comme « parcs agricoles », les consommateurs en quête d'un meilleur cadre alimentaire en font des « sanctuaires du bien-être », les politiques urbaines s'intéressent au « rôle écologique et social », au développement durable, et au soutien à « la production et l'économie locale ». L'explosion du nombre d'acteurs et des attentes autour de la question agricole multiplie la naissance de relations qui se mêlent à la fonction productive alimentaire. L'agriculture assume notamment un rôle de production d'espace qui se charge d'autres fonctionnalités (biodiversité, cadre de vie, paysage, entretien).

Le cadre relationnel qui définit l'agriculture et ces nouvelles considérations urbaines, reste étroitement lié à la production, comme facteur identitaire de cette fonction : alimentaire, sociale, d'espace ouvert, de paysage, de nature.

Afin de souligner l'importance de la fonction productive pour définir les relations propres à l'agriculture, prenons en exemple les particularités que cette fonction assume dans l'ensemble des espaces ouverts adoptés par le SDRIF (Schéma directeur de la Région Ile de France, 1994). Dans cet ensemble de nouveaux espaces urbains, agriculture, forêt et espaces naturels, semblent avoir le même poids. Certes, chaque typologie garde sa spécificité, mais toutes participent au même titre à une nouvelle structure de « vides, non bâtis » pour une « écologisation » du territoire, pour la trame verte et bleue, et pour une identité d'un tissu urbain homogène et largement sectoriel. Mais l'agriculture ne peut pas être considérée au même titre que les autres espaces et cela à cause de son cadre relationnel complexe.

Les espaces naturels et forestiers, presque au même titre, sont aujourd'hui porteurs d'une symbolique naturelle pratiquement intouchable. Grâce à une reconsidération historique et sociale, plus forte en milieu urbain, ces deux espaces sont vite sortis du rapport productif d'échange qui leur donnait une

fonction propre avec l'extérieur. Ces deux types d'espaces ouverts ne sont plus considérés comme des sujets actifs, capable de produire autre chose que de l'aménité symbolique, et sont plutôt devenus des objets passifs, une présence nécessaire et considérée comme « intouchable ». Tout au contraire, les relations avec une entité agricole font encore de celle-ci un sujet vivant (produire avec la terre par l'action de cultiver) qui crée en même temps de l'espace et des produits en échange permanent avec l'extérieur. L'exploitation est un espace mouvant qui change cycliquement de forme et de couleur par la rotation des cultures et l'alternance des saisons. Cette production, qui ne peut pas se concentrer sur une taille trop petite, a besoin d'une surface importante qui dépasse souvent ce que lui laisse le milieu urbain. Pour tout cela, l'espace agricole est perçu comme un lieu de respiration, ouvert et « libre » et en même temps entretenu parce qu'il est cultivé. La relation est visuelle, mais aussi perceptive et symbolique.

Par son ancrage spatial et productif de par son activité, l'agriculture doit nécessairement installer des relations pour combler les distances utiles à sa survie économique. La commercialisation est la dernière étape qui demande la présence d'un circuit plus au moins complexe pour arriver jusqu'au consommateur. Mais d'autres nécessités techniques, hydriques et agronomiques, font de l'activité productive un cadre logistique régi par des relations fonctionnelles. Enfin, au sein de l'activité il y a un sujet qui est inséparable de l'agriculture, notamment d'une agriculture intensive et territoriale, identifiée par la personne ou le groupe qui produit : l'agriculteur, figure absente d'autres espaces comme la forêt ou l'espace naturel, introduit des relations transversales avec son espace productif, avec les consommateurs et avec une politique urbaine qui commence, bien que timidement, à interagir avec lui.

Dans notre cadre d'étude, nous nous intéressons aux relations qui impliquent toutes les composantes du schéma ville-agriculture et qui ont donné lieu à des transformations importantes de la fonction agricole proche de la ville :

- L'espace agricole devient un espace urbain avec une dimension publique (perception de l'espace, usages, attirance par sa taille et son contraste avec la trame urbaine, valeur de cadre de vie, dimension naturelle) en relation avec les habitants-usagers. Cette nouvelle considération quotidienne de l'espace agricole peut assumer une valeur paysagère, donc transformer un rapport de voisinage en un rapport de proximité, par la fréquentation et la pratique.

- La fonction agricole fait désormais partie des espaces urbains et est devenue une fonction de la structure et du tissu construit (zone agricole, protection du foncier) en relation avec la politique urbaine de planification du sol. Le maintien de l'espace agricole et de sa fonction est désormais un enjeu urbain tandis que le fonctionnement de l'exploitation reste une activité privative aux mains de l'agriculteur. La stabilité de cette fonction concerne au même titre la considération stratégique urbaine et la gestion professionnelle de l'agriculteur.

- La production agricole est l'objectif de l'activité et sa proximité est une valeur commerciale (production locale, rapprochement avec le client) en relation avec le consommateur. La confiance accordée à cette production urbaine est évaluée par l'importance d'un rapport direct du consommateur avec l'exploitation, le produit et le producteur.

1.6.2. RELATION PRATIQUE : LE POTENTIEL PRATIQUE D'UN PAYSAGE QUOTIDIEN

INTRODUCTION : La relation pratique est celle posée par des usages. La pratique urbaine de l'espace agricole est le résultat d'un rapprochement physique qui crée une relation entre les habitants-usagers et l'espace cultivé. Dans ce rapprochement, les habitants se trouvent face à un espace atypique, ouvert, nouveau, et désormais considéré comme un espace urbain du quotidien à pratiquer. Le *potentiel pratique* n'est pas seulement lié au maillage urbain, il comporte aussi la reconnaissance d'une valeur paysagère par les usages.

RÉFÉRENCIEL **:** Pour comprendre ce potentiel, nous faisons référence au travail de Sophie Bonin sur les paysages ordinaires qui montrent une évolution de la notion de paysage, de l'exceptionnel vers le quotidien[41]. Dans notre étude l'agriculture en milieu urbain est considérée comme un paysage potentiel, porteur d'identité et pièce centrale d'une structure urbaine hétérogène comme le périurbain. Pourtant, conscients d'une composante subjective du paysage à corroborer par l'étude des représentations, nous nous arrêtons à considérer les caractéristiques physiques de ce potentiel relationnel de l'espace dans son contexte. La *quotidienneté* est la première conséquence du rapprochement entre agriculture et urbain : on y passe tous les jours pour aller au travail ou à l'école, on l'aperçoit depuis un immeuble, on l'arpente le week-end pour « sortir » de la ville et, fait plus subtil, mais qui nous montre une distance autre que métrique, on le voit disparaitre sous l'avancée de l'urbanisation, sans réagir. Les études autour des « paysages ordinaires » nous montrent le paysage comme une notion qui se transforme et perde une partie de son exceptionnalité. Ce n'est pas pour autant un constat négatif, mais une évolution positive vers une considération majeure de son propre territoire de vie quotidienne. Tout espace a le potentiel de faire partie d'un paysage pour la reconquête d'une identité locale. Ce nouveau rapport au paysage fonctionne sur trois approches possibles à la distance : matérielle (voir de loin), culturelle (interpréter ce qu'on voit) et pratique (usages de l'espace). C'est notamment cette troisième distance qui permette de valoriser le rôle d'une « culture ambiante »[42] par les *pratiques quotidiennes* capables de donner de la valeur à un espace.

MÉTHODE **:** Afin d'évaluer le potentiel pratique d'un espace agricole, nous avons mis en parallèle ce qui est mesurable en termes de relation entre les urbains (habitants, usagers, passants) et l'espace agricole. Nous avons identifié *trois indices d'étude* : un premier de *quantité* (par linéaire métrique), un deuxième de *qualité* (type d'usage, connexion inter-programme, route urbaine, piste vélo, passage de transports collectifs) et le troisième *d'organisation* (présence de panneaux, aménagement, balisage). Cet indice d'organisation, qui irait dans le sens du respect du fonctionnement de l'exploitation, aiderait à prendre en compte ce qui est une pratique urbaine « positive », qui ne porterait pas atteinte à l'activité productive.

Nos mesures des pratiques ont été accompagnées par une vérification préalable sur place (arpentages, observations et interviews) des accès et des fréquentations, soit en termes quantitatifs, soit en termes de qualité et de type de pratique. Pourtant la non-régularité de nos observations (périodes et horaires non comparables), n'a pas permis d'utiliser ces données statistiques dans l'étude comme valeur mesurable de la fréquentation.

Concernant la *qualité des pratiques*, nous avons considéré notamment les équipements attenants à l'exploitation (espaces sportifs, parcs publics, écoles et zones commerciales), ceux présents sur l'espace agricole (boutique, vente à la ferme, activités) et la typologie des usages observés (sport, balade, déplacement). Nous avons considéré que ces qualités de la pratique pourraient favoriser une fréquentation durable des espaces. Cependant, contrairement à ce que supposent certains projets qui surchargent la production agricole d'usages urbains (récréatifs, sportifs, événementiels), l'espace agricole

[41] Bonin 2015
[42] Bonin 2015, 215

ne peut pas satisfaire toutes les demandes des habitants. Bien qu'il existe des parcs urbains agricoles où l'usager partage l'espace avec la production, la superposition de plusieurs pratiques n'est pas facile à gérer, notamment pour l'agriculteur. Ainsi une conception d'usage multiple, dans le sens de la programmation, devrait s'étendre hors des limites de l'exploitation est être pensée en lien avec d'autres équipements publics. À titre d'exemple, une école située en bordure d'un champ cultivé pourrait être un bon moyen d'intégrer le site agricole dans l'image quotidienne des élèves par la conception d'un chemin qui traverse les cultures pour amener à l'école. Nous interrogeons donc la manière dont les espaces et les services propres à une vie urbaine peuvent être conçus et reliés entre eux.

OBJECTIFS : Si la fréquentation de l'espace est assurée, la traversée libre et quotidienne peut valoriser, ne serait-ce que par la vue et une présence régulière, le site traversé. Le passage n'est pas la seule condition de valorisation, mais il aide sûrement à construire une image quotidienne qui peut constituer à terme une valeur aux yeux des habitants.

La pratique libre de l'espace agricole

La carte D montre les parcours et les traversées publiques repérées pendant les arpentages. Ceux-ci se compose de routes de circulations dédiées aux automobiles, de routes communales mixtes et de parcours piéton-cycle. Cette distinction permet de ne pas exclure la circulation automobile qui souvent admet le passage des transports collectifs (bus de ville), qui assurent une fréquence constante et quotidienne du passage.

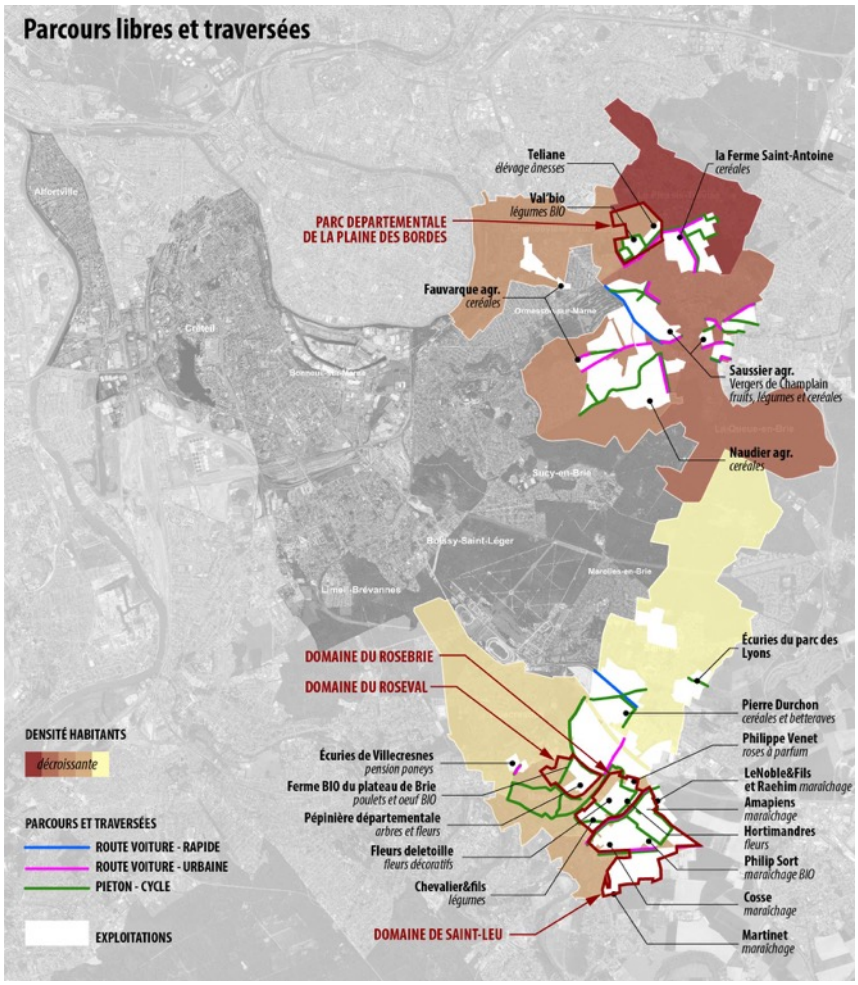

CARTE D _ ETUDE : PARCOURS LIBRES ET TRAVERSEES PUBLIQUES

En zone nord, la ferme Saint-Antoine au Plessis-Trévise est l'espace le plus ouvert à tout type de traversées grâce à une route intercommunale qui la traverse (voitures, bus de ville, piste vélo et trottoir) et à un maillage de parcours en continuité avec le bois du Plessis, espace du domaine public. Plusieurs chemins piétons permettent de rejoindre la commune en traversant l'exploitation et en passant à proximité de la ferme (photo 3).

Inversement, une partie importante de la vallée du Morbras, où se situe le domaine du Vergers de Champlain à la Queue-en-Brie, est un espace privé et non accessible. La vallée accueille des maisons en talweg et la cueillette du Verger de Champlain est accessible que par le point de vente. Le seul chemin public accessible est identifié par une barrage voiture en entrée et il finit en cul-de-sac contre la route nationale N3 (photo 4). La N3 longe l'exploitation, mais sa position en contre-bas ne permet aucune vue sur la vallée. Pourtant, une fois que

l'on accède aux chemins de la cueillette directement sur l'exploitation, la totalité de la vallée s'ouvre à la vue et, par un jeu de pentes et de boisements, l'urbain disparait littéralement (photo 5). Cette ouverture de l'espace a été définie par le chargé de mission territoriale à l'AEV (agence des espaces verts) comme « un des plus beaux paysages du département ».

PHOTO 3 – CHEMIN DE LA FERME SAINT-ANTOINE [COSTELLI, JUIN 2018]

PHOTO 4 – VUE DEPUIS LE CHEMIN FERMEE, EN CUL-DE-SAC SUR LA N3 [COSTELLI, JUIN 2018]

PHOTO 5 - VUE DE LA VALLEE DEPUIS LES CHEMINS DE LA CUIELLETTE [COSTELLI, JUIN 2018]

Les deux exploitations incluses dans le parc départemental des Bordes, Téliane et Val'Bio, devraient profiter de la fréquentation de ce parc accessible à tous. Pourtant ce dernier a été conçu comme une « zone à passage limité », selon la définition d'un responsable du département interviewé, afin de limiter les impacts sur les « zones naturelles fragiles ». Ce parc, protégé comme un site naturel à partir d'une situation de friche, est très arboré et densément arbustif, obstacle majeur à une perception visuelle depuis les passages aux environs.

Enfin, les grandes exploitations céréalières, principalement présentes au sud de la vallée du Morbras, ne sont traversées que par la route communale qui qualifie l'entrée de ville de la commune de Noiseau (photo 6). D'autres chemins piétons permettent de traverser les champs cultivés dans un style de chemins de campagne, bien qu'ils soient plutôt des accès techniques aux exploitations.

PHOTO 6 _ L'ENTREE DE VILLE DE NOISEAU [COSTELLI, JUIN 2018]

En zone sud, la situation est moins contrastée et le sentier d'interprétation agricole (photo 7) regroupe la plupart des exploitations des domaines de Saint-Leu, Rosebrie et Roseval. Ces chemins ont été pensés lors de la création du « domaine agrotouristique » en 1977 comme des « formes de cheminement au milieu de terres agricoles, devenues symboliquement publiques, [qui] se veulent des outils de médiation entre la ville et l'agriculture[43] ». Touchant presque la totalité des exploitations, ils dessinent des parcours piéton/vélo libres d'accès et organisés : ils sont entretenus, balisés et accompagnés par des panneaux qui expliquent le domaine agricole traversé. Ces parcours permettent en outre de créer un maillage avec d'autres axes de circulation publique. Du point de vue de la perception, il s'agit bien d'une expérience de valorisation paysagère par la découverte de la structure et de la production agricole.

PHOTO 7 _ LE SENTIER D'INTERPRETATION AGRICOLE DU DOMAINE DE SAINT-LEU [COSTELLI, JUIN 2018]

Enfin, l'exploitation céréalière de M. Durchon, traversée par la voie ferrée, est parcourue par un maillage important de sentiers et de passages publics qui permettent une traversée presque totale du domaine. Moins visibles et pas du tout balisés, ces chemins sont connectés au sentier d'interprétation agricole et identifient les seuls passages, mise à part la route départementale D252, pour enjamber les rails et relier entre elles les deux communes de Santeny et Mandres-les-Roses.

[43] Toublanc & Poulot 2018

Les modalités d'usages observées pendant les arpentages se différencient assez nettement entre la zone nord et la zone sud : principalement sportives et récréatives au sud où l'espace urbain est moins dense et où les exploitations se composent en un seul ensemble (vélo, VTT, course sportive), et nettement plus « urbaines », c'est-à-dire davantage liées aux déplacements et aux balades, en zone nord.

La présence d'équipements publics urbains attenants aux exploitations (CARTE E), permet de souligner l'utilité d'un possible parcours. Ces équipements sont plus concentrés en zone nord, surement du fait d'une plus forte densité urbaine. Écoles, commerces et zones sportives sont un peu moins nombreux en zone sud, ou moins concentrés spatialement. À l'inverse, les espaces verts publics sont presque équivalents dans les deux zones.

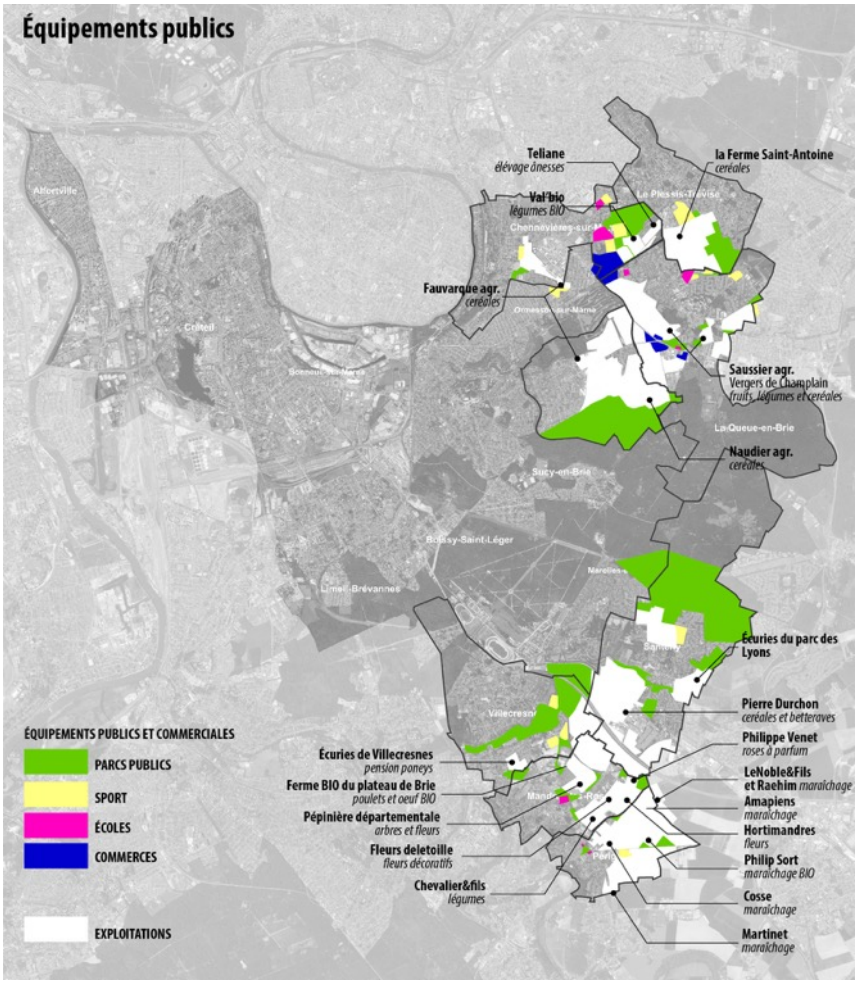

CARTE E _ ETUDE : EQUIPEMENTS PUBLICS

Ce qui nous intéresse ici est d'évaluer la possibilité, pour un espace agricole en milieu urbain, d'interagir avec un équipement situé à proximité et qui augmenterait le potentiel de fréquentation. L'évaluation quantitative du nombre d'équipements n'est pas suffisante pour évaluer le degré de relation, parce que cela dépend beaucoup de la qualité des aménagements, des partis-pris architecturaux et d'une volonté d'ouvrir ces espaces. Pour cela nous avons identifié que les équipements publics ouverts sur l'espace agricole, comme les parcs ou les zones sportives de plein champ, et ceux qui sont aptes à drainer plus d'habitants comme les grands complexes d'école et les grandes zones commerciales. Nous avons donc privilégié les équipements qui peuvent créer une relation directe, par voisinage et fonction, avec l'espace agricole. On retrouve ainsi des exemples emblématiques qui ont pu créer, volontairement au non, une relation directe avec les exploitations. En zone nord, nous avons observé plusieurs exemples emblématiques de cette relation.

Val'Bio et Téliane font eux-mêmes partie de la programmation publique du parc de la Plaine des Bordes. Il ne s'agit pas, comme on pourrait le penser, d'un parc agricole, mais d'un parc naturel qui accepte des fonctions agricoles dans son périmètre. L'élevage d'ânesses de Téliane participe activement à l'animation du parc et les animaux peuvent circuler librement dans une zone balisée et complétement transparente. Chaque exploitation intègre un petit point de vente directe sur site (produits de beauté dérivées du lait

d'ânesse et légumes bio) ce qui augmente le potentiel d'attraction pour les usagers du parc (photo 8 et 9).

PHOTO 8 – ANESSES LIBRES SUR LE PARC PUBLIC [COSTELLI, MAI 2018]

PHOTO 9 – LES SERRES DE VAL'BIO [COSTELLI, MAI 2018]

La ferme Saint-Antoine est la plus intéressante des exploitations au vu du nombre et de la variété des équipements sur son périmètre. La parcelle de la ferme se trouve historiquement en périphérie de la commune, loin du centre-ville. Au fur et à mesure de l'expansion du centre, une partie de sa surface a été cédée à l'urbanisation pour y installer des écoles, des centres sportifs, des zones industrielles et des parcs publics. Ainsi le front nord et sud de l'exploitation accueille des équipements publics (lycée, skate-park, parc, espaces sportifs) et des équipements privés (tennis-club, zone tertiaire), le tout en connexion directe avec les cheminements publics du bois du Plessis.

En zone sud on remarque un maillage vert public plus important qui inclue les passages à travers les exploitations agricoles. Le domaine maraicher de Saint-Leu profite de la construction de la Maison de la nature (photo 10), un bâtiment agricole converti en centre d'activités pour la commune. Structurée sur l'emprise d'un parc aménagé (tables de jeux, agrès de sport et de fitness, bancs), la parcelle de la Maison de la nature permet un accès direct au sentier d'interprétation agricole qui traverse les exploitations.

PHOTO 10 – MAISON DE LA NATURE A PERIGNY-SUR-YERRES [COSTELLI, JUIN 2018]

Le site céréalier de M. Durchon se trouve entouré d'espaces verts d'envergure, surtout composés de boisements, zones naturelles et prairies libres, ouverts à la marche et à la balade. Ainsi le site céréalier peut facilement se trouver sur un passage qui connecte deux boisements ou deux prairies.

L'organisation de la fréquentation urbaine publique sur et autour d'un site agricole est un signe potentiel de respect du fonctionnement de l'activité productive. Ce que nous appellerons « pratique organisée », se caractérise par la présence d'un système codifié pour réguler la place de l'usager-habitant aux abords de l'exploitation. Nous avons identifié trois niveaux d'organisation (CARTE F), à partir des exemples rencontrés sur le territoire :

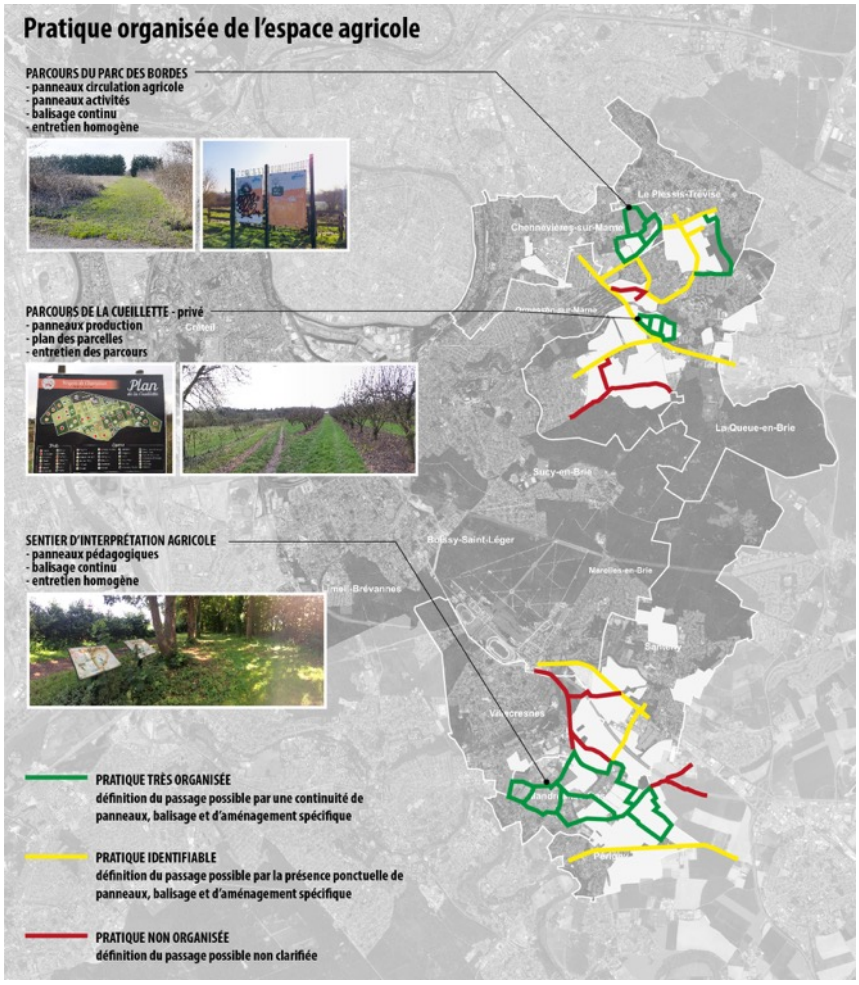

CARTE F _ ETUDE : ORGANISATION DES PARCOURS ET DES CHEMINNEMENTS

- Une pratique très organisée, avec un parcours totalement reconnaissable ponctué par des panneaux, des aménagements homogènes, des plans de repérage,

- Une pratique identifiable de façon ponctuelle par l'usage d'un type d'aménagement spécifique ou d'un panneau

- Une pratique non organisée n'offrant aucun support pour l'usager.

Pour ce dernier niveau, le passage n'est pas interdit, mais rien ne justifie une fréquentation importante.

En général, nous trouvons des parcours organisés sur les deux zones étudiées, mais avec une différence importante. En zone Nord, toutes les pratiques très organisées sont définies à l'intérieur de l'emprise d'une exploitation. Ainsi, dans le périmètre du Parc départemental des Bordes, les chemins publics sont bien définis et marqués. De la même manière dans le domaine du verger de Champlain, la circulation du client est clairement définie et organisée par parcelles cultivées, mais l'accès aux chemins est ici réservé à l'activité commerciale de la cueillette.

PHOTO 11 _ PANNEAU LE LONG DU CHEMIN D'INTERPRETATION AGRICOLE A PERIGNY

Dans la zone Sud, la création du sentier d'interprétation, créé en accord avec les domaines agricoles, n'est pas liée au périmètre d'une exploitation, mais il en fédère plusieurs par l'usage d'un vocabulaire commun de communication avec l'usager. Bien que les chemins ne soient pas homogènes du point de vue du mobilier et de l'entretien, la présence d'un nombre important de panneaux pédagogiques, d'indications et de plans de repère, aide à percevoir la continuité du parcours (photo 11).

Pour mesurer la distance de la relation pratique entre les habitants-usagers et l'espace agricole, trois indices ont été analysés : l'accès libre et public du passage, la fonctionnalité qui justifie et/ou renforce la traversée libre et le niveau d'organisation mis en place pour souligner et accompagner l'usager.

Les deux premiers indices identifient le potentiel de fréquentation quotidienne (possibilité physique et fonctionnelle du passage), tandis que le niveau de l'organisation permet de renforcer l'identification d'un parcours pensé en accord avec le fonctionnement de l'exploitation.

Les résultats, ici représentés graphiquement sur une carte, se traduisent par quatre degrés qui identifient le potentiel paysager de l'agriculture en milieu urbain. Nous identifions une agriculture :

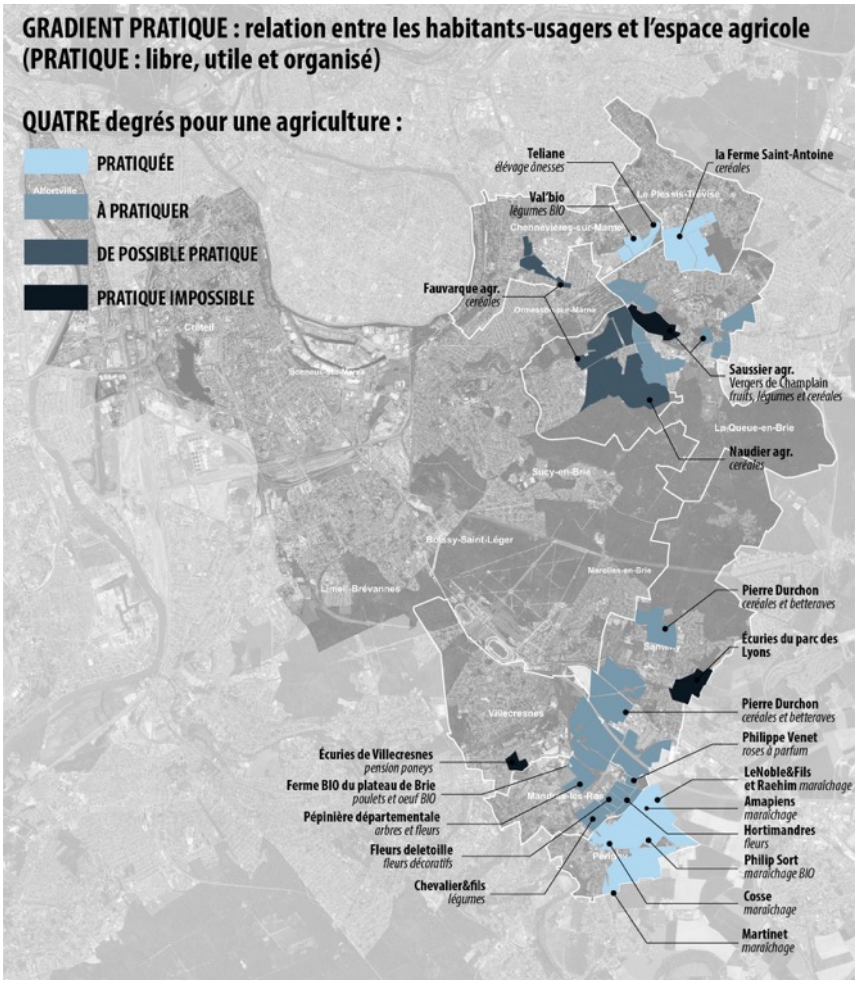

PRATIQUÉE – l'ouverture du site agricole à la pratique urbaine quotidienne est assurée par une liberté d'accès, par une programmation publique importante et stable et par des accords avec les agriculteurs qui se traduisent par une organisation claire des pratiques possibles.

À PRATIQUER – le site agricole est ouvert à une pratique urbaine mais limité par une fréquentation difficile à cause d'un manque de passages utiles à une traversée quotidienne. Une organisation des passages existe mais elle n'est pas clairement identifiée.

DE POSSIBLE PRATIQUE – les éléments d'une pratique possible y sont présents. Ces sites peuvent accueillir des pratiques, mais pas officiellement. La fréquence de la pratique dépend de la connaissance des passages ou d'une volonté d'éloignement de l'urbain. Il s'y installe un autre type de pratique possible, de type « hors-piste », plutôt ouvert à une minorité d'usagers.

IMPOSSIBLE À PRATIQUER – il ne s'agit pas forcément d'une impossibilité physique due à un obstacle ou à un manque de structure. Un site impossible à pratiquer correspond à la présence d'une activité spatialement clôturée, privative et fermée à toute pratique en dehors de la consommation d'un service. Le seul accès correspond à une seule pratique possible : l'activité commerciale.

1.6.3. RELATION STRATEGIQUE : LE POTENTIEL DE STABILITE DE LA FONCTION AGRICOLE

INTRODUCTION **:** La nouvelle agriculture proche de l'urbain entre de fait dans un cadre de gestion administrative du sol où les politiques d'aménagement du territoire rural se substituent aux règles de l'urbanisme et aux enjeux de la politique urbaine. Les stratégies de planification opèrent dans un cadre urbain avec des outils de projet, pour un développement ou un renouvellement du tissu construit. Dans cette dynamique de transformation, on observe trois possibilités : les affectations du sol changent, se renouvellent, ou sont maintenues et définies dans leur emprise et dans leur fonction. L'agriculture entre timidement dans cette dynamique de maintien, et cela pour trois raisons principales : l'agriculture est considérée comme un espace du tissu urbain (espace ouvert) à préserver pour son caractère non bâti ; l'agriculture est instrumentalisée « par une demande urbaine de nature et d'entretien d'espaces ouverts[44] » ; l'agriculture est utilisée comme prétexte pour contraindre le développement urbain.

Il reste que l'agriculture n'est pas seulement un espace et une fonction, c'est aussi une activité professionnelle territorialisée, compromise par l'urbanisation et dont le renouvellement est souvent difficile. Plusieurs exemples rencontrés illustrent ce constat.

RÉFÉRENCIEL **:** Le pic d'urbanisation des années 1960-1970 et l'impact désormais mesurable sur les terres agricoles (le fameux constat délibérément spectaculaire de la disparition de l'équivalent d'un département de terres agricoles tous les dix ans[45]), ont donné naissance à une accumulation de textes et d'actions pour la défense de l'espace agricole[46]. La place de la fonction agricole dans les documents et les discours stratégiques, comme les schémas directeurs de la Région Ile-de-France (notamment le SDRIF), les interventions de veille et d'acquisition foncière de l'AEV (Agences des Espaces Verts - Région) ou de la SAFER, la superposition des protections des espaces naturels, les évolutions dans les plans locaux d'urbanisme ou la naissance d'outils politiques spécifiques, sont de bons indicateurs d'une tentative d'intégration de l'agriculture à la structure urbaine et plus particulièrement périurbaine. Ces outils, comme nous le verrons par la suite, se fondent soit sur une volonté de *planification* soit sur la *gestion du foncier*. Néanmoins, tous les outils ne se traduisent pas en pratique et toutes les pratiques ne permettent pas à l'agriculture de s'en sortir.

La planification spatiale en vigueur donne essentiellement deux objectifs pour la protection de l'agriculture en milieu urbain : la préservation de l'espace et le maintien de l'affectation liée à l'activité agricole. Dans cet effort d'intégration, les règlements qui codifient l'espace physique par une séries de principes - code de l'urbanisme, code rural et code de l'environnement - se superposent ou s'alignent selon le territoire agricole à protéger.

Le code de l'urbanisme fixe des principes d'équilibre en réservant l'espace nécessaire et en veillant à ses frontières. La loi SRU (loi Solidarité et renouvellement urbain, 2000) et le Grenelle I (Grenelle de l'environnement, 2009) adoptent un principe « d'économie d'espace » afin de lutter contre la régression des surfaces agricoles et naturelles. Aujourd'hui, c'est au droit de l'urbanisme, avec le droit rural, de mettre en œuvre la loi Grenelle II (Grenelle de l'environnement, 2010) pour « lutter contre la régression et le gaspillage »[47] de l'espace. Les Scot (schéma de cohérence territoriale) déterminent les limites stratégiques en faveur de l'espace agricole et fixent des objectifs de consommation d'espace par secteur. Au même titre que le PADD (plan d'aménagement du développement durable), Les Scot (schéma de cohérence territoriale) déterminent les limites stratégiques en faveur de l'espace agricole et fixent des

[44] Bertrand et al. 2006, 331
[45] Rapport du Conseil général de l'agriculture et du Conseil général de l'environnement – Mai 2009
[46] Martin 2013, 71-80
[47] Ibidem

objectifs de consommation d'espace par secteur. Au même titre que le PADD (plan d'aménagement du développement durable), le Scot doit se doter d'une analyse historique décennale de réduction de l'espace agricole afin de rectifier la tendance du passé. Le Scot reste un document stratégique opposable juridiquement aux documents sectoriels type « PLUi et PLU, PLH, PDU et cartes communales, ainsi qu'aux principales opérations d'aménagement (ZAD, ZAC, lotissements de plus de 5000 m2, réserves foncières de plus de 5ha)[48] », si les objectifs ne sont pas cohérents. La protection de l'espace agricole dans le code de l'urbanisme trouve aussi un parallèle avec la notion de « rareté » dans le droit de l'environnement. Grâce à l'évolution dans la connaissance du fonctionnement écologique, on est passé aujourd'hui d'une protection de l'espèce à une protection de l'habitat et des lieux de vie nécessaires aux espèces. Le point de rencontre, au plus proche des centres habités, sont les espaces libres d'urbanisation dont l'emprise agricole fait désormais partie. Mis à part les grands sanctuaires comme les parcs naturels, les réserves, les sites Natura 2000 et d'autres, l'adoption de la trame verte et bleue (Grenelle de l'environnement) permet d'inscrire l'agriculture et ses espaces purement naturels et non productifs (haies, bosquets, canaux), dans cette continuité non construite.

À l'échelle communale, les PLU (évolution du POS) et ses dérivés agissent directement sur l'affectation du sol et fixent les règles pour le maintien de l'activité agricole. Pourtant le mitage et l'incertitude permettent, à des degrés divers, d'autres fonctions sur les emprises agricoles. Le POS (plan d'occupation des sols), issu de la loi de décentralisation de 1983, définit la zone NC (non constructible) par la « richesse naturelle à protéger en raison notamment de la valeur agricole des terres ou de la richesse naturelle du sol et du sous-sol ». Cette zone s'applique à l'agriculture par la valeur naturelle du sol et non par l'espace actif nécessaire à l'activité agricole. De plus, les variations NB, ND ou NA ne permettaient pas d'avoir une zone exclusive d'exercice de l'activité agricole.

La mutation en Zone A dans le PLU est à la fois plus restrictive et plus ouverte. La possibilité d'une réserve constructible nécessaire aux services publics, avant d'être accompagnée par la consigne « sans porter atteinte à l'exercice de l'activité agricole » (mise à jour du code de l'urbanisme de 2010), laissait une grande possibilité de constructions tant d'équipements que d'éléments techniques d'envergure (éoliennes, antennes, châteaux d'eau…). Mais « ne pas porter atteinte » n'exclut pas une réduction de l'espace périphérique par un avancement de la ligne de frontière. Le Grenelle II arrive même à permettre la délimitation de secteurs de taille et de capacité d'accueil dans lesquelles des constructions peuvent être autorisées. Ce qui peut sembler une action normale afin de garder une dynamique urbaine par la construction de services et de logements n'a pas le même impact partout. Ainsi les exploitations en situation d'enclave seront très fragilisées par toute diminution, même minime, de leur surface exploitable, tandis qu'en frange urbaine, les impacts du « grignotage » seront beaucoup moins perceptibles. Ceci crée donc une distortion dans l'application du même règlement, du fait qu'il ne fait pas de distinction selon les besoins de la fonctionnalité agricole.

Enfin, dans le périurbain dense, l'acquisition foncière et le droit de préemption font partie des outils mobilisés par des organismes publics qui peuvent agir si une vente ou un changement d'affectation du sol se présente. Il existe des périmètres d'observation et de veille qui donnent aux pouvoirs publics priorité à l'acquisition. L'Agence des espaces verts est un organisme régional unique en France et spécifique à l'Ile-de-France, qui a été créé pour consolider, là où c'est encore possible, la ceinture verte autour de Paris (préexistence historique du SDAURIF de 1976).

MÉTHODE : Dans notre étude, nous voulons évaluer les caractères de stabilité de la fonction agricole et de son espace productif. Nous avons analysé trois indices principaux qui nous donnent une idée de la considération stratégique de l'agriculture inscrite dans une perspective à moyen terme : la stabilité du

[48] Ministère de la cohésion des territoires, version mise à jour 16 mai 2018

foncier dans les documents de planification, le rôle de la protection foncière publique et la situation professionnelle de l'exploitant.

OBJECTIFS : Penser à la stabilité de la fonction agricole ne peut pas se faire sans penser à l'espace, à la fonction, mais aussi à la situation professionnelle qui la fait fonctionner. Ce dernier facteur fait partie des forces internes qui déterminent les formes d'agriculture périurbaine tenant à la structure de la « famille agricole »[49]. Ainsi une bonne relation entre stratégie urbaine et activité agricole permet une décision claire et sans ambiguïté, en mesure de reconnaitre le rôle identitaire de l'espace et de son exploitant.

LA STABILITE DANS LA STRATEGIE URBAINE

D'une façon plus localisée et mise à part une certaine conscience politique de l'agriculture dans le Val-de-Marne, que nous avons vue en introduction, les politiques territoriales et communales sur les sites étudiés s'inscrivent dans les enjeux de planification et d'action foncière. La planification, en absence d'un Scot, reste liée aux zonages du PLU ou encore du POS sur certaines communes (Noiseau), tandis que pour la gestion du foncier on retrouve une place importante des PRIF (périmètres régionaux d'intérêt foncier) par l'AEV, une acquisition du département à Chennevières-sur-Marne et une veille foncière, assez novatrice, entre la SAFER, la région et les communes autour de Périgny. La CARTE G montre les outils présents sur le territoire.

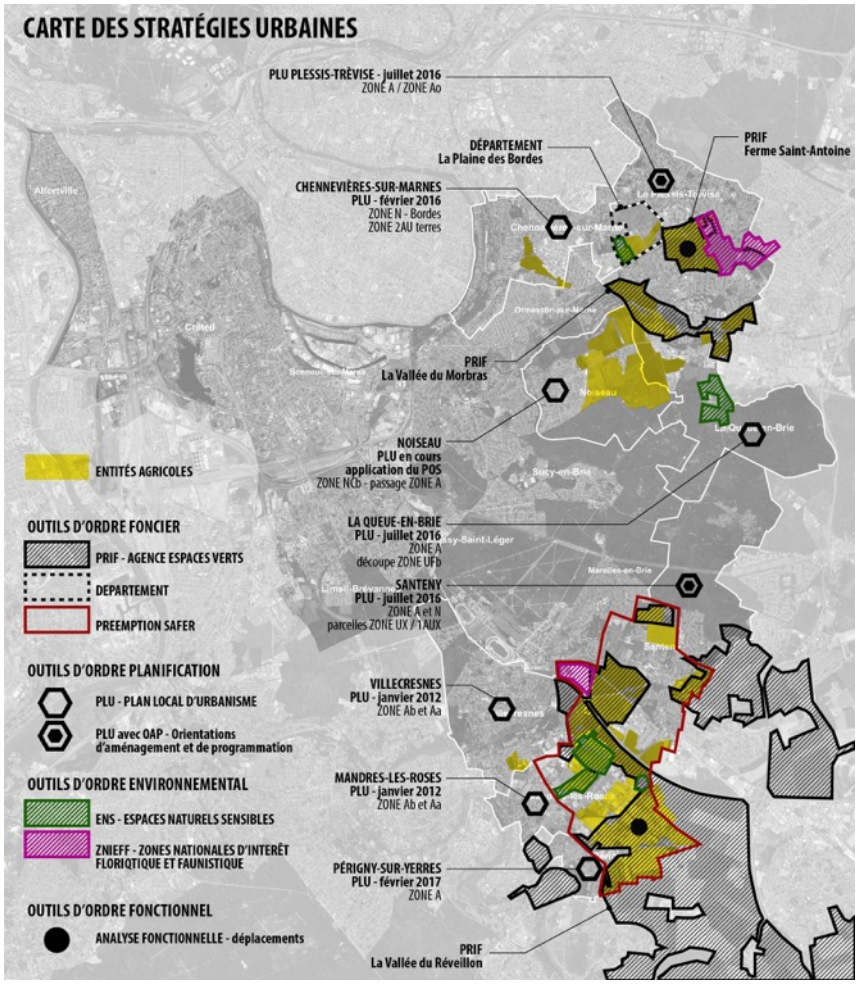

CARTE G _ ETUDE : STRATEGIES URBAINES PUBLIQUES

En général, les PLU ont tous été mis à jour ces deux dernières années, facteur intéressant pour une lecture comparée des textes. Comme nous l'avons évoqué plus haut, la seule affectation en zone-A (agricole) ne permet pas d'évaluer l'efficacité du maintien de la fonction agricole. Il est donc intéressant d'entrer dans chaque règlement afin d'évaluer les nuances et le degré de considération de la fonction agricole.

La zone-A consolide l'affectation agricole bien qu'elle laisse régulièrement la possibilité d'identifier une possible réserve foncière publique. Les termes de cette réserve diffèrent selon les communes et l'utilisation des mots « construction ou installation », qui peuvent se référer à une différente approche de la construction, se trouve souvent groupée. Dans la commune de La Queue-en-Brie et de Périgny, la possible réserve pour un équipement public semble plus explicite dans les textes, tandis qu'à Santeny une seule indication spécifique autorise des « installations

[49] Sanz et al. 2017, 177

classées de protection de l'environnement ». Pour toutes les zones-A, la construction sur l'emprise agricole est possible à condition de s'assurer d'une « compatibilité avec l'exercice d'une activité agricole » ou « sans porter atteinte au fonctionnement de l'activité ». Pourtant la commune de La Queue-en-Brie n'en fait pas mention.

Plus intéressante est l'utilisation de sous-zones pour l'agriculture. Au Plessis-Trévise, une zone-Ao est créée « afin de garantir une protection du paysage et des espaces agricoles ouverts de la commune » et elle renvoie à une OAP (orientations d'aménagement et de programmation). Dans cette zone sont interdites toutes constructions « même celles pour le fonctionnement agricole », bien qu'une possible réserve pour le « fonctionnement des services publics » soit toujours présente. Les zones-Aa et Ab, respectivement à Mandres-les-Roses et à Villecresnes, sont les plus respectueuses des dynamiques agricoles. Ces zones permettent des constructions utiles à l'exploitation, y compris les « constructions destinées au logement des personnes travaillant sur l'exploitation » et limite les équipements publics au seul cas où « les contraintes techniques nécessitant une implantation, ne peuvent éviter la zone agricole ».

Deux changements d'affectation du sol concernent la commune de Chennevières-sur-Marne qui efface de son PLU les zones-A en consolidant la seule surface naturelle (N) de la Plaine des Bordes et rend urbanisable les 20ha plus proches de Créteil. Sur la commune de Santeny un changement des limites au nord du chemin de fer (passage TGV), soustrait un cinquième de la surface exploitée par M. Durchon, qui passe en zone d'activité.

Enfin il est utile, pour établir notre échelle de valeurs, de noter si l'identité de l'exploitation elle-même (nommée et décrite) apparait dans les règlements du PLU ou dans les OAP en annexe. C'est le cas pour la Ferme Saint-Antoine au Plessis-Trévise et des 60ha de la parcelle productive qui font aujourd'hui partie d'un programme d'intégration publique appuyé par la maitrise foncière de la région (PRIF – AEV).

La *protection foncière* est très présente sur notre territoire. La place des PRIF souligne l'emprise de la ceinture verte. Le département possède aussi entièrement les 60 ha de la Plaine des Bordes et sur Périgny, Mandres, Villecresnes et Santeny, un périmètre de préemption de la SAFER témoigne une mobilisation politique et agricole conjointe et importante. Cinq périmètres sont présents (CARTE H) à des niveaux d'activation et d'évolution différents.

Nous remarquons d'abord que la présence d'une intervention publique sur le foncier n'est pas synonyme de protection ou de maintien exclusif de l'activité agricole à long terme. La maitrise publique du foncier est certainement plus fonctionnelle comme frein à l'urbanisation. Ce rôle de garant pour contraindre l'urbanisation semble plus ambigu quand les pouvoirs publics deviennent maitres d'œuvre. Les cas étudiés nous montrent une tendance à surcharger ces espaces de programmes souvent en contradiction avec la fonction agricole du site.

L'exploitation Val'Bio (légumes bios en panier) et Téliane (élevage d'ânesses et produits laitiers transformés) ont le plus faible niveau d'intégration au PLU et cela s'explique par le passage en zone N du parc départemental des Bordes qui les enveloppe. Ici, l'acquisition foncière par le département ne joue pas en faveur de l'agriculture. Après 40 ans de propriété publique en attente d'affectation et de projet, les 60ha de l'ancienne ferme se sont *enfrichés* et ont perdu totalement leur caractère agricole : « *avant c'était une ferme, aujourd'hui c'est le parcours du combattant* ! », nous dit une agricultrice sur la commune d'à côté. Quand finalement le projet du parc départemental (sur 9ha) se concrétise, les 50ha restant ont fait l'objet de plusieurs appels à candidatures pour y installer des programmes en accord avec le nouveau caractère naturel du site. Bien que chaque occupant utilise ou s'appuie sur des activités qui intègrent la production du sol (jardins d'insertion, apiculture, jardins associatifs) seul Val'Bio et Téliane gardent une structure professionnelle. La gestion de l'ancienne surface agricole de la ferme a été tournée

vers l'écologie et la fonction sociale par l'adoption d'une charte commune appelée « une terre pour apprendre ».

La ferme Saint-Antoine à La Queue-en-Brie se trouve aujourd'hui dans un tournant programmatique avec le départ à la retraite de l'agricultrice historique qui réside encore dans sa ferme. Suite à des problèmes de responsabilité légale (liées notamment à la méconnaissance urbaine de l'hydrologie agricole[50]), les 60 ha du site ont été rachetés intégralement par la Région dans les années 1980 (PRIF de la ferme Saint-Antoine). Ceci a été le premier exemple d'un PRIF concernant spécifiquement une ferme agricole. Le bail de l'agricultrice, qui entre-temps a pu racheter la ferme pour y vivre, a été renouvelé sous la maitrise foncière de la région et a été poursuivi jusqu'à son départ à la retraite en 2015. Depuis ce temps la situation stagne et les projets ont du mal à prendre forme. Actuellement les terres sont « cultivées » (plus dans un sens d'un entretien que d'une vraie culture productive) par l'agriculteur du Verger de Champlain sur la commune d'à côté. L'agence des Espaces Verts a lancé en 2017 une étude diagnostique qui propose des scénarios de reprise possibles. Le scénario retenu est très ambitieux, mais n'a pas encore donné suite à une concrétisation. Celui-ci prévoit l'installation d'un meunier/boulanger avec un point de vente sur place et d'une culture en céréales biologiques sur la moitié de l'exploitation afin d'alimenter la production du boulanger.

Jusqu'à aujourd'hui aucune candidature n'a été acceptée et une reprise productive n'est pas encore assurée. Ce qui est certain, et notre analyse du PLU du Plessis-Trévise le confirme, c'est que la vocation de cet espace est productive tout en devenant urbaine et à vocation d'espace public.

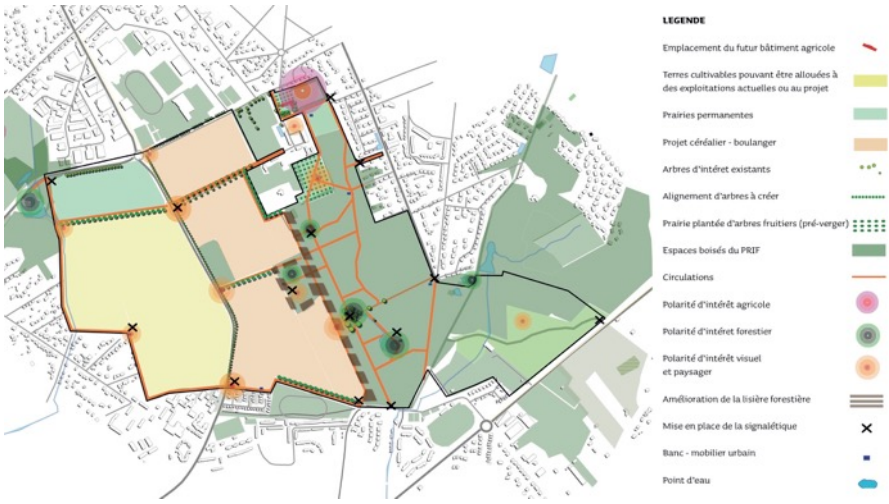

FIGURE 8 – SCENARIO DE TRANSFORMATION DE LA FERME SAINT-ANTOINE

Ce qui reste intéressant à remarquer, c'est le peu d'intérêt montré pour une transmission en accord avec l'agricultrice encore présente. C'est elle qui nous raconte : *« pendant les élections sont venu me voir et il y avait une agricultrice que j'aurais voulu aider, elle voulait avoir un point de vente ici de ces produits et c'était une femme qui élevait des moutons, moi je connais l'élevage … mais la présidente voulait faire tout un truc public à la ferme et était enfin politique, d'affichage ! ».*

Mise à part les deux autres PRIF de la vallée du Morbras et de la vallée du Réveillon qui sont au stade de veille foncière, l'autre opération à remarquer concerne le périmètre SAFER dans la zone sud. La création des trois domaines, Roseval et Rosebrie sur Mandres-les-Roses et Saint-Leu sur Périgny pendant les années 1970, a permis de préserver ces terres de l'urbanisation (notamment par l'arrivée d'infrastructures importantes comme le prolongement de l'autoroute A5 et son raccordement à la Francilienne), et d'initier un accord foncier avec les agriculteurs. Avec des différences selon les domaines, une société foncière locale est créée[51] avec la Safer. La première fonctionnalité d'une telle constitution administrative a permis d'assurer des travaux importants de restructuration des parcelles (réseaux pour

[50] voir ANNEXE-A – transcription de l'interview avec l'agricultrice de la Ferme Saint-Antoine
[51] Darly 2012, 48

alimentation des serres, réseau d'arrosage ou approvisionnement des habitations des agriculteurs) et de consolider un site dédié à la production.

LA STABILITE PROFESSIONNELLE DE L'EXPLOITATION

Évaluer la stabilité d'une activité agricole signifie d'abord prendre en considération le fonctionnement d'un site agricole et les orientations stratégiques de son exploitant.

Une des préoccupations exprimées par les acteurs politiques et institutionnels qui s'occupent de l'agriculture dans le Val-de-Marne, est la nécessité d'une période de transition pour l'activité agricole du département. Ils confirment une tendance à la diminution du nombre des exploitations du fait d'un imminent « départ à la retraite de nombreux agriculteurs [52] ». Le tableau ci-dessous confirme cette inquiétude pour les années à venir.

Âge du chef d'exploitation ou du premier coexploitant

	Exploitations			Superficie agricole utilisée (ha)		
	1988	2000	2010	1988	2000	2010
Ensemble	189	108	53	1 346	1 165	998
Moins de 40 ans	37	16	5	171	332	s
40 à moins de 50 ans	41	31	12	247	495	356
50 à moins de 60 ans	53	39	25	449	178	350
60 ans ou plus	58	22	11	478	161	151

Source : Ministère en charge de l'agriculture, Agreste, recensements agricoles

TABLEAU 1 - AGRESTE 2012

Comprendre le rapport entre l'exploitation et l'agriculteur dans une perspective professionnelle, nous semble essentiel pour évaluer le niveau de stabilité de cette fonction.

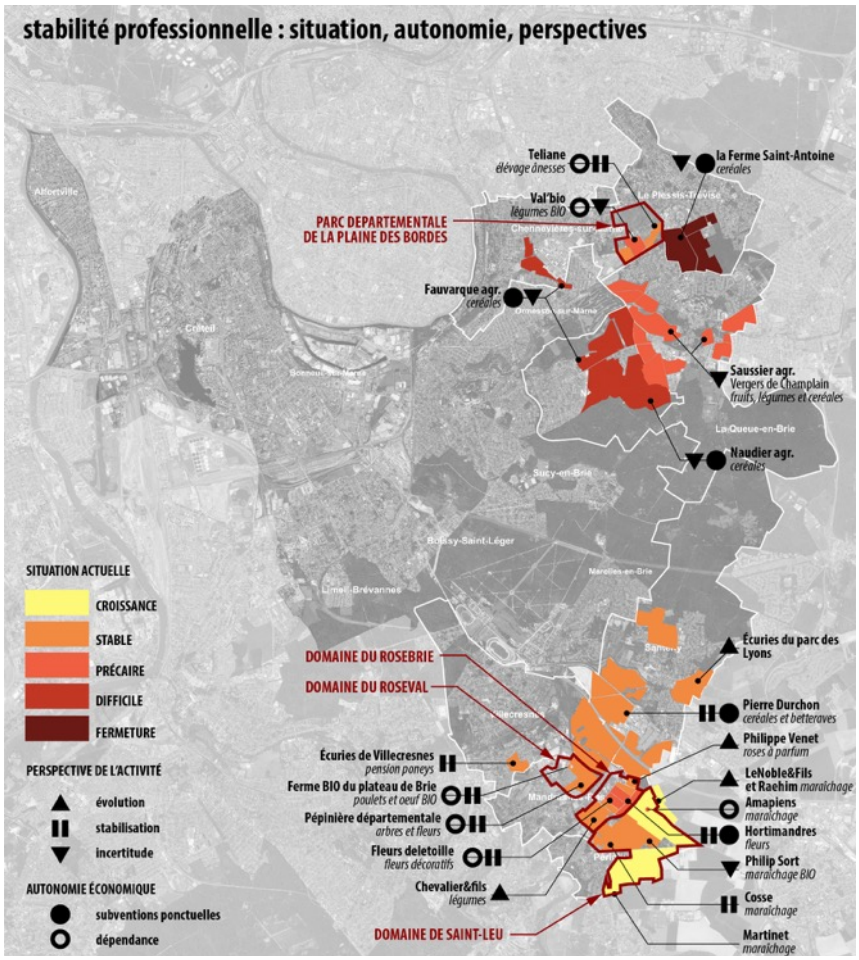

CARTE H _ ETUDE : STABILITE PROFESSIONNELLE

Nous avons pris en considération trois indices d'ordre professionnel qui décrivent la situation de l'activité : un état des lieux de l'exploitation, un degré d'autonomie économique ou de dépendance envers les subventions, des perspectives d'évolution qui peuvent concerner tant les changements de production et de commercialisation que les perspectives de succession. Actualité et degrés d'autonomie illustrent la situation présente, tandis que les perspectives d'évolutions nous montrent si l'activité est en mesure de se projeter dans le futur. De toutes les nuances possibles que nous avons recueillies et analysées, certaines observations communes peuvent être faites (carte H).

[52] CAUE94 2017

La situation générale coupe en deux le territoire entre zone nord et sud. Les grandes exploitations céréalières de la zone nord ont une très faible perspective de changement et de maintien à terme. Leur situation semble relever d'un double constat. D'un côté les agriculteurs nous parlent d'un sentiment « d'*entretenir des terres pour de la réserve foncière* », sentiment qui se confirme en partie avec les perspectives de mutation inscrites au PLU. De l'autre côté il existe un type d'agriculture « opportuniste » qui profite d'un statut transitoire : « ces cultures bénéficient à la fois des coûts faibles ou quasi nuls des mises à disposition précaires du foncier en attente d'urbanisation, et du caractère incitatif des primes de la PAC [53] ».

En tous cas la situation en zone nord est plutôt négative. L'agricultrice de la ferme Saint-Antoine est partie à la retraite en 2015 sans successeur. Les terres, propriété de la région, n'ont pas encore trouvé un preneur stable, mais ne sont pas non plus abandonnées. Pour le verger de Champlain, la perspective n'est pas positive. Sur 200 ha au total de terres cultivées, seuls les 60 ha de la cueillette rapportent vraiment à l'exploitation et représentent les deux tiers du chiffre d'affaires. Le système de cueillette permet d'éliminer les dépenses de main d'œuvre liées à la récolte, mais elle nécessite un travail constant pour la culture des légumes et pour la gestion des arbres fruitiers (traitements, nouvelles plantations). De plus, les coteaux de la vallée du Morbras, de par la nature du sol, mais aussi l'imperméabilisation importante des zones urbaines, subissent des ruissellements qui peuvent causer des dégâts importants sur les récoltes.

Les problèmes liés à cette période transitoire, ne concernent pas que les agriculteurs « de métier » — ceux qui ont hérité les terres et du savoir-faire de leurs parents —, mais aussi les agriculteurs « de reconversion » — ceux qu'on peut aussi appeler « néo-agriculteurs ». L'élevage d'ânesses de Téliane et l'exploitation de Val'Bio, toutes deux sur l'emprise du parc des Bordes, vivent une situation précaire qui ne semble pas pouvoir durer longtemps. Leurs exploitants ne se plaignent pas de leur situation actuelle mais ont du mal à se projeter dans l'avenir. Cela s'explique par leur grande dépendance envers les financements publics du département. Celui-ci s'occupe en effet de financer les travaux des exploitations, l'achat du matériel et aussi, notamment pour le marché d'insertion de Val'Bio, de payer les salaires des employés.

En zone Sud, la situation est presque radicalement différente, mais toutes les exploitations n'arrivent pas, pour autant, à se projeter dans l'avenir. Les départs à la retraite ont déjà concerné une bonne partie des maraichers de Saint-Leu et des horticulteurs de Rosebrie. Le marché des fleurs de Rosebrie a subi, bien plus durement que les autres productions, une crise énergétique (crise pétrolière des années 1980 qui a fait augmenter le prix du gaz pour le chauffage des serres) et économique du fait de l'ouverture à la concurrence internationale (notamment avec les importations depuis les Pays-Bas). Rapidement, les petites exploitations ont dû se tourner vers une production plus spécifique et à haute valeur ajoutée (roses à parfum de M. Venet ou fleurs décoratives pour événements et décors d'intérieur d'Hortimandres). Aujourd'hui, l'avenir des exploitations horticoles sur le domaine reste incertain et ces parcelles, petites et très connectées aux réseaux de ville, sont soumises à une pression foncière pour de la construction privative.

Philip Sort, fils du fondateur du domaine agricole de Saint-Leu, est proche de la retraite et n'a pas des successeurs. Pourtant, pour des domaines si petits et compacts, l'abandon d'une parcelle se traduit par l'agrandissement d'une exploitation voisine. On assiste ainsi à la diminution du nombre des exploitations et à une augmentation de leur surface moyenne. C'est notamment le cas de l'exploitation de la Maison LeNoble&fils qui peut afficher une situation de croissance et une évolution future assurée. Le fondateur de l'exploitation, fils d'un agriculteur céréalier de la région, a commencé son métier avec la création du

[53] Soulard & Thareau 2009, 31

domaine maraicher en 1976. Depuis son départ à la retraite, il a pu compter sur une reprise familiale avec un total de huit membres de la famille, dont quatre se divisent les parts de la société, et 25 emplois à temps plein. La surface productive a progressivement augmenté jusqu'à atteindre la taille, importante pour une production maraichère, d'environ 40 ha. Les perspectives d'évolution concernent deux directions majeures : d'un côté la diversification de la vente qui est aujourd'hui occupée à 100 % par la vente en marché forain en région parisienne, de l'autre la conversion de la production en agriculture biologique.

Pour pouvoir mesurer la distance de la relation stratégique entre la politique urbaine de planification et la fonction agricole, trois indices ont été analysés : la prise en compte de la fonction agricole dans les règlements d'occupation du sol par les documents de planification, le rôle de la politique foncière publique pour le maintien de l'espace productif et la situation professionnelle de l'exploitation.

Les deux premiers indices identifient la prise de position de la stratégie urbaine envers l'agriculture (intégration et protection), tandis que la situation professionnelle met l'accent sur la liaison étroite entre l'activité productive et les dynamiques des exploitants.

Les résultats, traduits graphiquement sur une carte, se traduisent par trois degrés qui identifient le potentiel de stabilité de l'agriculture en milieu urbain dans le temps. Nous distinguons ainsi :

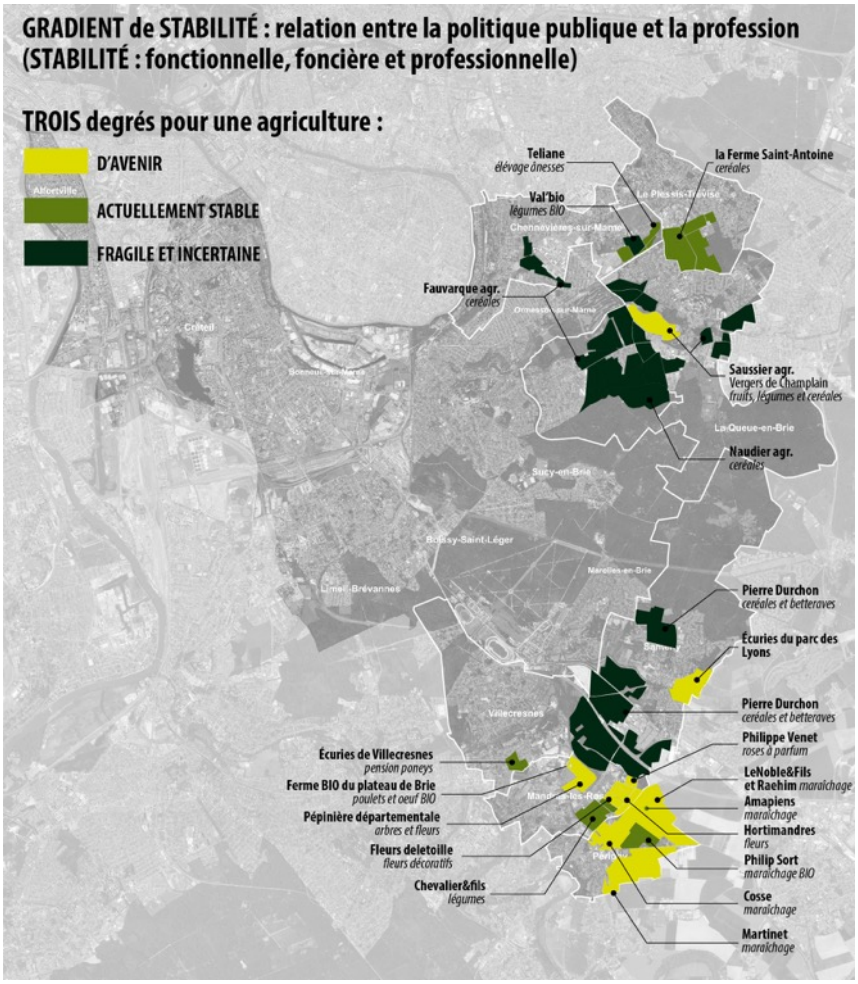

UNE AGRICULTURE D'AVENIR – la stabilité du foncier et de la fonction agricole se rejoignent sur des exploitations capables de se projeter dans l'avenir et d'imaginer une évolution productive qui suit les demandes du marché et des consommateurs. L'activité professionnelle, dans cette période de transition et de départ à la retraite des agriculteurs, peut compter sur un cadre protégé qui l'éloigne des dynamiques et des pressions foncières.

UNE AGRICULTURE ACTUELLEMENT STABLE – le maintien de la fonction agricole et du foncier est encore assuré mais sans donner une perspective de stabilité à long terme. Un changement d'affectation est possible, mais n'est pas encore tangible. L'activité agricole vit les changements du présent sans un projet d'évolution future. La réaction aux problèmes rencontrés s'apparente plus à des ajustements ponctuels qu'à une restructuration sur le long terme. Souvent la succession de l'activité n'est pas encore envisagée.

UNE AGRICULTURE FRAGILE ET INCERTAINE – la stratégie publique opère des changements d'affectation qui rendent possibles des changements importants de l'espace de l'exploitation. Des projets de transformation pour le maintien de l'activité productive à terme, sont en attente ou absents. L'activité agricole est dans l'attente d'une mutation importante qui tend vers un changement de fonctionnement. Elle est surtout vouée à jouer un rôle de gestion du sol en attente d'autres destinations. La succession professionnelle n'est pas assurée et aucune transmission n'est prévue.

1.6.4. RELATION COMMERCIALE : LE POTENTIEL DE CONFIANCE DES CIRCUITS COURTS DE COMMERCIALISATION

INTRODUCTION **:** La *confiance* entre un consommateur et un producteur est, à la base, une relation qui se fonde sur un engagement mutuel entre les deux. Le rapport commercial de confiance n'est plus seulement construit sur une échelle monétaire, d'habitude ou de commodité. Les modalités de cette confiance varient généralement selon le type de produit, le mode de vente, la disponibilité du produit et une perception du « juste prix » par le consommateur. Pour la vente des produits alimentaires, et plus spécifiquement pour les produits frais, le contact direct avec la chaîne productive (production, produit et producteur) est devenu ce qui fonde la confiance.

RÉFÉRENTIEL **:** Les termes « commerce de proximité », « km zéro », « circuit court » sont des typologies de commerce désormais entrées dans le vocabulaire commun pour qualifier la territorialisation d'une production et de son bassin de distribution. Cette référence à un territoire spécifique renvoie aussi à un « localisme » qui rompt avec le marché global. Mais ces typologies de commerce ne sont par une invention. Les circuits courts alimentaires sont des formes très anciennes de commercialisation des produits frais et ont toujours été présents autour des agglomérations urbaines, en vente directe ou par un intermédiaire commercial. Les marchés forains, apparus bien avant le Moyen âge, sont la forme la plus ancienne de distribution des denrées issues de la ceinture maraichère qui entourait les villes. C'est à partir du XIXe siècle que, grâce au développement du chemin de fer, complété au XXe siècle par le trafic routier, la proximité avec le lieu de production ne conditionne plus la fraîcheur des produits. Mais différentes crises, notamment liées aux peurs alimentaires, sont apparues vers la fin du XXe siècle, et ont redonné sens aux productions de proximité. Les consommateurs, dès lors, ont joué un rôle majeur en soutien à l'agriculture périurbaine[54]. Ainsi les circuits courts sont devenus un symbole du développement durable, capables d'apporter des « *réponses aux enjeux […] tant à niveau économique (maintien d'exploitations agricoles, création d'emplois, augmentation du revenu agricole), que environnemental (soutien d'une agriculture respectueuse de l'environnement, réduction des "kilomètres alimentaires") […])* »[55]. Le recours aux circuits dits « courts » permet au consommateur de retrouver une certaine confiance envers le produit alimentaire. De plus, le rapprochement physique avec la ville est aussi « l'opportunité de valorisation de produits de qualité, grâce à l'existence d'un vaste marché de consommation[56] ».

Concrètement, ces circuits « courts » sont généralement définis par deux mesures de distance différentes, l'une qui les évalue au nombre d'intermédiaires participant à la commercialisation des produits, dont le maximum est fixé à un, et l'autre qui fixe un kilométrage maximal entre le produit et le consommateur ; on parle alors de « circuit local ».

Les nouveaux modes de communication ont aussi introduit de nouvelles organisations de vente, dites « distendues » (vente via internet, restauration collective, vente aux primeurs)[57] ou automatisées (casiers), qui redéfinissent certains termes du circuit court.

L'article de 2012 « Comment les consommateurs perçoivent-ils la proximité à l'égard d'un circuit court alimentaire ? » (Herault-Fournier et *al.*) répond à la question sur la confiance du rapport commercial, par une revue importante des travaux en économie de la proximité. Quatre *dimensions* sont alors identifiées comme capables d'influencer la *confiance* dans un processus économique de circuit court alimentaire : facilité d'accès, partage des valeurs identitaires, relation avec la production et partage de connaissance

[54] Aubry & Chiffoleau 2009
[55] Hérault-Fournier et al. 2012, 17
[56] Bertrand & Rousier 2004
[57] Praly et al. 2011

des processus de production[58]. Les deux premières dimensions ne nous semblent pas pertinentes pour notre étude : la facilité d'accès à une opération commerciale est davantage un signe de commodité pour le client que de confiance envers le produit. Quant au partage des valeurs identitaires, il est sans doute un préalable à un rapport confiance mais il n'est pas un outil pour l'établir. Nous privilégierons les deux dernières dimensions comme créatrices de confiance sur la base d'une expérience directe du consommateur.

MÉTHODE **:** Mesurer la confiance qui peut lier un producteur à un consommateur n'est pas simple : pour mesurer cette confiance sur un territoire donné, il faudrait une enquête importante auprès des consommateurs, pour chaque type de vente et pour chaque exploitation. Dans l'impossibilité matérielle et méthodologique de conduire ce type d'enquête, nous nous appuierons sur les résultats d'études qui ont testé et validé cette liaison entre proximité et confiance.

Afin d'évaluer une échelle du potentiel de confiance entre produit/producteur et consommateur, nous avons identifié deux indices. Un premier en rapport avec la distribution et un second avec la production. Le premier indice se réfère à la définition du « circuit local », c'est-à-dire à la distance physique entre produit et consommateur, et prend en compte l'analyse de la proximité du bassin de distribution et des modes de vente. Le deuxième indice se réfère au nombre d'intermédiaires dans le circuit de vente, à *l'expérience du consommateur* et à un possible partage d'expérience avec le producteur.

OBJECTIF **:** Selon nos d'indices, la plus petite distance commerciale répondrait à cette description : une distribution locale, en vente directe, avec une expérience, par le consommateur, de l'exploitation comme lieu de production rencontré en présence du producteur afin de mieux comprendre le processus de production. Ce choix peut être critiqué, mais nous ne pouvons pas traiter la fonction agricole comme un commerce quelconque, notamment dans une phase de transition comme celle que sont en train de vivre les territoires étudiés ici.

LES CIRCUITS COURTS DU TERRITOIRE

La présence de circuits courts sur le territoire d'étude concerne environ la moitié des 1000 ha qui y sont cultivés. Cela est dû à une forte présence de grandes cultures céréalières qui commercialisent par filières. Néanmoins le nombre des exploitations qui pratiquent les circuit court, 15 sur les 20 repérées, nous porte à voir cette modalité comme une dynamique importante du territoire.

Globalement, selon le diagramme suivant sur la diversité des circuits de commercialisation (d'après les travaux du projet Equal-CROC), on peut classer les circuits courts selon leur dimension individuelle ou collective, et selon la présence ou l'absence d'un intermédiaire. Rapporté à notre site d'étude, en jaune sur le diagramme, nous remarquons que la vente directe, essentiellement individuelle (environ 75% de la production), est le mode plus utilisé, tandis que la présence d'un intermédiaire est limitée à des ventes spécialisées, utilisant un point de vente, ou souvent un dépôt-vente (boutique dédiée ou grande surface thématique).

[58] Hérault-Fournier et al. 2012, 21

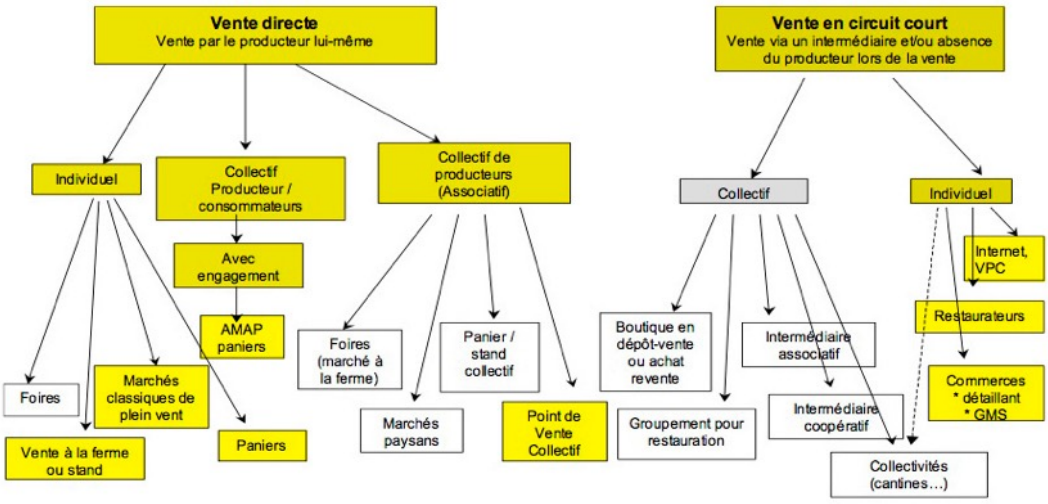

Toutes surfaces de production confondues, seulement 3% sont distribuées à l'échelle locale (directement sur le site de production ou dans les environs immédiats), 4% à l'échelle départementale, 34% à l'échelle régionale et 58% à celle extrarégionale (filières et exportation). Ceci est en raison des 530 ha de production en céréales.

Avant de rentrer dans l'analyse des exploitations, il est nécessaire de préciser la position à l'extrêmes de notre échelle d'analyse. Toutes les exploitations céréalières commercialisent leur production sur les grands marchés, nationaux ou internationaux Ce circuit qu'on qualifie de « long » fait nécessairement apparaitre ces exploitations au plus bas de notre échelle.

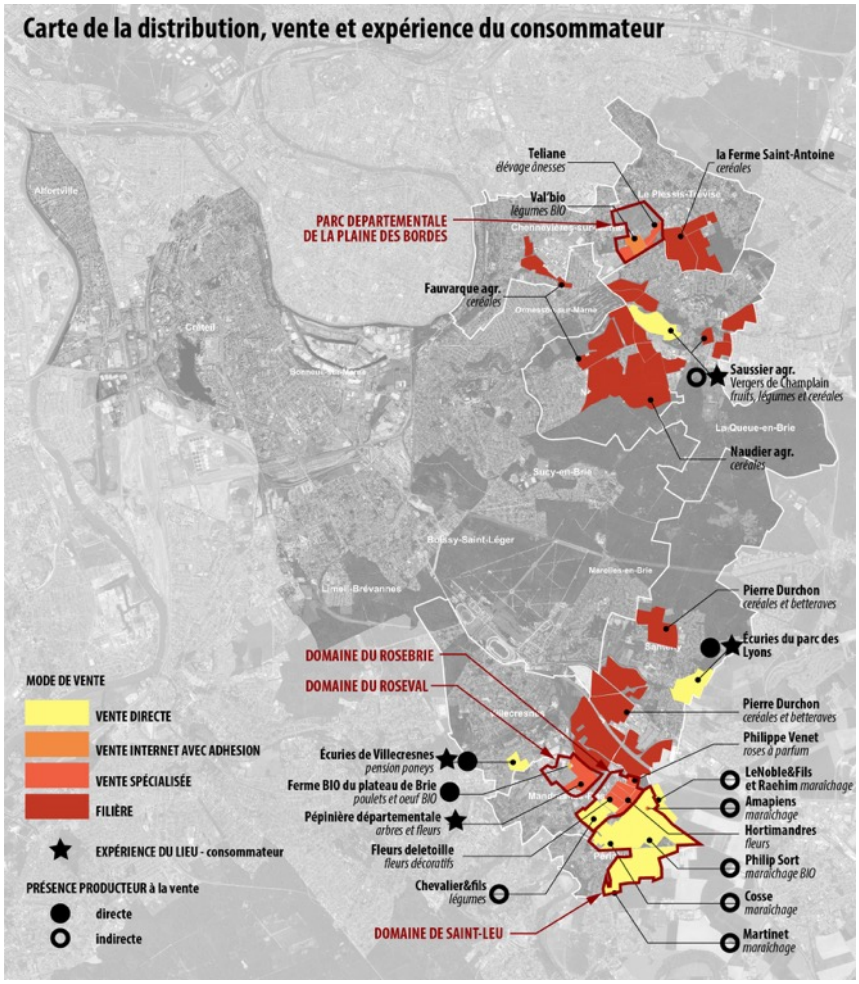

CARTE I _ ETUDE : PROXIMITE DE LA COMMERCIALISATION

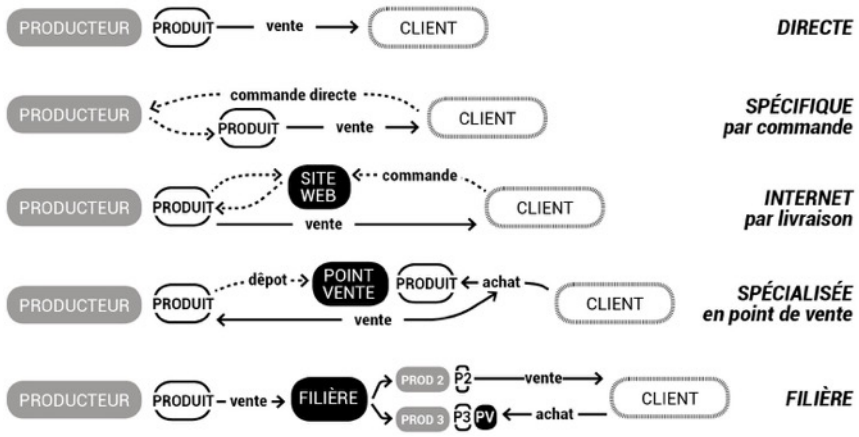

Nous avons choisi d'analyser deux aspects de la relation entre production et consommateur : le niveau de proximité concernant la distribution et l'expérience du client.

Le bassin de distribution, plus ou moins local, et le mode de vente selon l'organisation entre producteur et client, sont mis en parallèle selon une logique qui donne plus de valeur à une production qui reste au plus proche de son territoire (carte I). Pour cela, analyser le seul mode de vente ne serait pas suffisant : en effet, une vente directe ne concerne pas forcément un bassin de commercialisation locale (assimilable, par exemple, à l'échelle communale) mais peut bien se faire à une échelle plus importante (par exemple sur les marchés forains de la capitale).

Nous avons d'abord classifié les modes de vente selon l'organisation entre le producteur et le client. Ensuite la localisation du bassin de distribution est définie par l'étendue géographique couverte à partir de la localisation du point de vente.

En zone nord, trois exploitations sont exemplaires de notre échelle d'analyse :

L'exploitation de M. Saussier, qui intègre une cueillette (Vergers-de-Champlain) en fruits et légumes, adopte une double vente directe. La cueillette se développe sur 50 ha et un point de vente centralise tant les produits de l'exploitation que d'autres produits locaux. La cueillette donne sûrement l'expérience la plus directe avec l'exploitation parce que le client se retrouve physiquement dans l'acte de récolter « son produit ». Cela ne signifie pas pour autant que la rencontre avec le producteur ait lieu.

La production de légumes par Val'bio sur le parc des Bordes intègre une vente de paniers distribués à proximité (communes environnantes) suite à une adhésion internet qui enclenche la livraison directe. Cette modalité concerne 95% de la production pour environ 850 paniers/an, tandis que les 5% restants sont commercialisés en vente sur place. La rencontre avec l'agriculteur et l'expérience du site de production ne concernent donc qu'une clientèle bien plus limitée que celle des paniers commandés sur internet.

Enfin, les trois exploitations céréalières se placent, sur notre échelle d'évaluation, à la plus grande distance commerciale, sûrement lié au type de produits qui se commercialisent par filières.

Ce constat, pourtant, nous conduit à une réflexion plus intéressante au-delà du type de denrée produite. La ferme Saint-Antoine, avec la famille Ruffier, a été en activité pendant 80 ans et la qualité du sol a imposé une diversification de la production. L'histoire de cette ferme nous montre que la diversification était normale à l'époque, soit à cause de la nature du sol : « *quand il y a des prés, ce n'est pas une des meilleures fermes … nous avons eu des vaches, d'abord laitières et ensuite, après les règlements sanitaires trop compliqués, des vaches allaitantes* », soit d'un point de vue commercial : *« ici à la ferme on avait une étable où on vendait nos produits laitiers transformés mais aussi des petites productions d'autres fermes* » (entretien avec Mme Ruffier). On voit bien ici que des circuits courts peuvent être compatibles avec une production céréalière.

En zone sud, une caractérisation semble commune par typologies de produits :

L'élevage équestre, au parc des Lyons à Santeny ou à Villecresnes, correspond à une distance très faible entre « produit » et consommateur. Comme pour toutes les activités de loisir liées à l'élevage, une écurie concentre sur le même site, les animaux, leur espace de vie et les activités avec le public. Les quatre points sont donc avérés : nous avons une distribution locale (chevaux à l'écurie), en vente directe (loisir), avec une expérience de l'exploitation (écurie) en présence du producteur (éleveur et enseignant). Mais peut-on encore parler de circuit court de commercialisation, ou ne s'agit-il pas plutôt d'une « tertiarisation » de l'agriculture devenue prestation de service ?

La « ferme bio du plateau Briard » est une exploitation d'élevage avicole qui produit des poulets et des œufs bio. La vente est très différenciée : 50% de vente en panier, 40% de vente spécialisée par commande (bouchers, restaurants, comités d'entreprise) et 10% de vente directe sur place après réservation sur le site internet. La vente spécialisée par commande (réservation téléphonique) est une manière d'entrer en contact direct avec le producteur. Bien que les échanges soient plutôt de nature marchande, on peut supposer que le producteur est aussi sollicité pour communiquer sur les processus de production. La néo-agricultrice de cette exploitation de production en Bio semble, pour ces raisons, être plus disponible à la communication et à l'explication des processus de production et de vente.

Tout à l'opposé, la production horticole sur le domaine de Rosebrie (fleurs, arbres) fonctionne essentiellement par une vente spécialisée en point de distribution de type « grande surface » (Jardiland, Bricomarché, Rungis). Nous sommes en présence d'une production spécialisée de haute de gamme (roses à parfum) ou de grande utilisation (fleurs pour décoration) qui arrive au client à travers un point de collecte de large échelle.

Le domaine maraicher de Saint-Leu rassemble tous les producteurs de légumes qui commercialisent globalement leur production sur les marchés forains de Paris et alentours. Des quatre exploitations, seulement la EARL Cossé a différencié la vente dédiant environ 40% de la production à la distribution par casiers automatiques placés sur les axes majeurs de circulation de la commune. Nous avons classifié ce mode de vente en « vente spécialisée ». Ainsi cela ressemble étrangement à un dépôt-vente, mais sans vendeur. Les marchés forains sont considérés comme une vente directe mais délocalisée du site de

production qui ne fera donc pas partie de l'expérience du consommateur. Pourtant, la présence directe du producteur ou indirecte des vendeurs permet des échanges qui aident à fidéliser la clientèle sur le marché : « *aujourd'hui les clients sont plus exigeants et donc s'y intéressent plus au tout début des premières ventes … ce démarrage leur permet de se fidéliser et ensuite ils ne s'intéressent vraiment plus. Au marché ce ne sont pas des clients de passages, les nouveaux sont environ 2-3% tandis que les autres viennent vraiment faire leurs courses régulièrement, c'est plutôt du quotidien ... sur Paris c'est la même régularité qu'aux grandes surfaces*[59] » (entretien avec M. LeNoble)

GRADIENT RELATIONNEL – PAR LA CONFIANCE

Pour pouvoir mesurer la distance de la relation commerciale par un rapport de confiance entre les consommateurs et la production agricole, deux indices ont été analysés : la localisation de la production et l'expérience directe du consommateur.

Le premier indice est composé par la localisation de la distribution des produits et par le type de vente plus ou moins directe. Le second indice est composé par l'expérience que le consommateur a du lieu de production et par l'expérience directe d'échange avec le producteur.

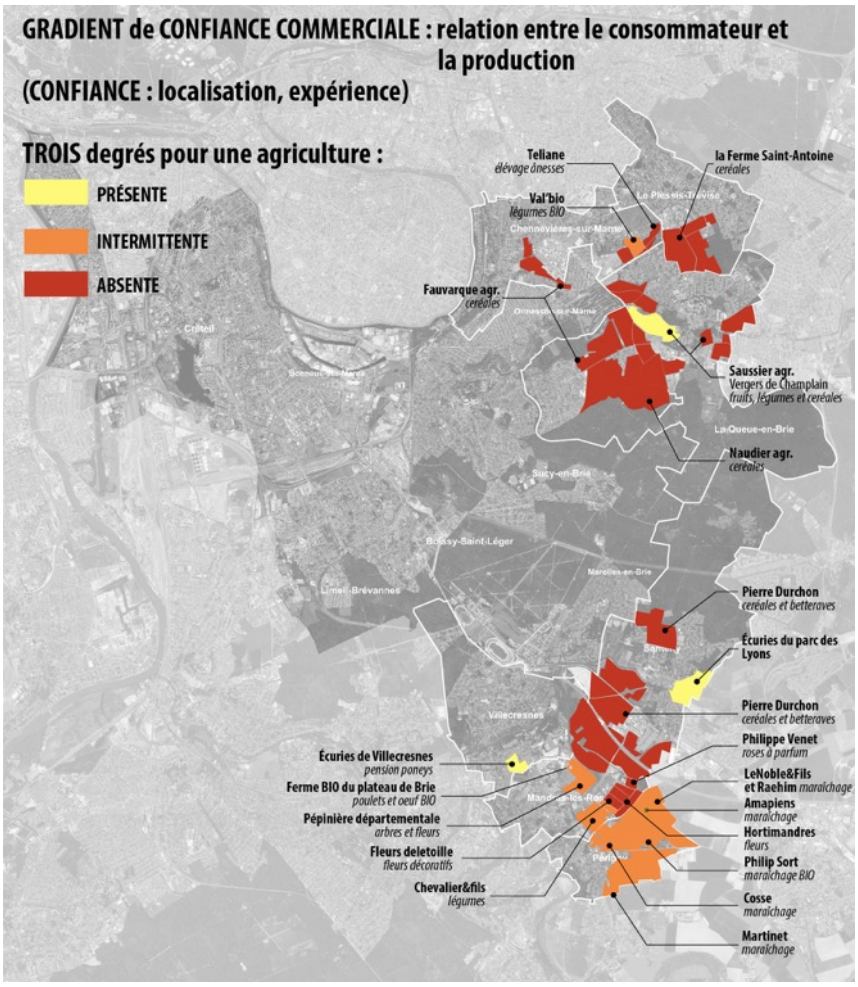

Les résultats, ici traduits graphiquement sur une carte, se traduisent par trois degrés qui identifient le potentiel de confiance de la production agricole avec le consommateur. Nous identifions ainsi :

<u>UNE AGRICULTURE PRÉSENTE</u> – sa présence sur le territoire est une volonté et profite de la proximité urbaine comme D'un atout. La production est distribuée localement et participe à l'identité du site. La vente directe valorise le rapport avec les consommateurs qui profitent d'une expérience directe de toute la chaîne productive.

<u>UNE AGRICULTURE INTERMITTENTE</u> – la distribution des produits profite d'une influence élargie du cadre urbain mais sort des limites locales. La vente reste directe et valorise une production néanmoins territoriale. L'expérience du consommateur profite davantage d'une confiance envers le producteur que d'une connaissance du site de production.

[59] voir ANNEXE-A – transcription de l'interview avec l'agriculteur de la maison LeNoble&Fils

UNE AGRICULTURE ABSENTE – le site de l'exploitation et la distribution des produits sortent du rapport avec l'échelle locale pour profiter de marchés spécialisés ou centralisés à l'échelle régionale. La vente s'éloigne du producteur et l'expérience du consommateur n'est pas une priorité à valoriser.

1.7. CONCLUSIONS

Le travail de recherche ici présenté a été d'abord construit dans un souci de compréhension des diverses situations de l'agriculture dite urbaine, à partir d'un territoire élargi et hétérogène.

Pour définir un cadre si complexe et composé de tant de singularités, on aurait pu adopter un seul regard objectif basé sur un paramètre, une caractéristique ou une typologie de transformation. Mise à part la difficulté évidente de trouver une caractérisation valide pour toutes les situations, nous aurions pu obtenir un résultat unifié mais au prix d'une simplification trop importante de chaque singularité. Notre étude, à l'inverse, part de cette diversité pour identifier des caractères communs qui tiennent compte d'une réalité complexe. À partir de ce constat, nous avons proposé un outil composite capable de rassembler ces caractères pour une lecture unitaire de l'agriculture du territoire :

Un gradient relationnel est la variation d'intensité d'une relation par unité de distance entre deux sujets sur une échelle de valeurs donnée.

L'adoption d'un gradient a une double utilité :

La première nous donne une liberté diagnostique. Cet outil de caractérisation est assez souple pour inclure toutes les typologies d'agriculture sous l'influence de l'urbain dans un territoire donné. Si les relations issues du rapprochement entre urbain et agriculture sont valides, chaque exploitation dite « urbaine » doit pouvoir s'y identifier. D'une ferme urbaine en cœur de quartier à une exploitation céréalière de plusieurs centaines d'hectares située dans le périurbain lointain, la proximité relationnelle doit donner la mesure de ces relations.

La seconde permet une réflexion projectuelle complexe. Cet outil donne une vision unitaire de l'agriculture sur un territoire grâce à une échelle de valeurs commune. Cette dernière peut être en même temps une piste d'amélioration pour une seule exploitation (création d'un point de vente sur place ou diversification de la production), et une piste d'amélioration pour plusieurs exploitations sur le territoire. Ainsi, à titre d'exemple, la création d'un accord pour la régulation du foncier pourrait inclure plusieurs entités agricoles ou un parcours public de découverte pourrait toucher plusieurs exploitations (le cas de Périgny illustre cette possibilité). De même, une mutualisation de la distribution par plusieurs points de vente ou la création de filières de transformation locales, pourrait permettre à plusieurs exploitations de rapprocher le produit du territoire et donc de sa clientèle.

Cette nouvelle hypothèse demanderait à être validée par des travaux complémentaires.

LIMITES DE L'ETUDE

Cette étude formule l'hypothèse d'un gradient agricole pour caractériser une série de situations singulières sur une échelle de relations complexes entre l'agriculture et son contexte urbain. Les limites sont donc préannoncées dans l'hypothèse : bien que le choix des relations nous semble exhaustif pour cette étude, la définition des indices les plus appropriés devrait se faire par une comparaison de plusieurs entités sur d'autres territoires. De la même façon, la définition de l'échelle locale - qui régit le cadre relationnel et qui détermine le choix de nos indices - devrait être mise à l'épreuve par d'autres exemples de territorialisation de la fonction agricole afin de déterminer une échelle spatiale plus large mais toujours valide. Comme nous verrons suite à l'analyse, le caractère que nous avons privilégié pour identifier les indices pour chaque relation, donne une valeur majeure à la plus petite échelle possible. Par exemple, la relation de confiance entre production et consommateur, passe per une expérience directe de la vente et du produit. Nous sommes conscients que d'autres formes moins directes de commercialisation (appellation du terroir et coopératives locales) pourraient participer au même résultat

de confiance. Nos choix restent cohérents au site étudié et une application sur d'autres territoires, pourrait aider à un choix plus équilibré.

1.8. REMERCIEMENTS

Tout travail de recherche ne se fait pas seul. On est accompagné tout le long du parcours par les auteurs et par leurs textes, par les gens qu'on questionne et les situations qu'on traverse, par les livres, par les sites internet, mais surtout on est accompagné par ceux qui nous soutiennent et nous supportent, c'est-à-dire par ceux qui nous aident le plus à tenir le cap et à ne pas perdre l'esprit. Mon premier remerciement est pour Mariateresa, pour sa présence et pour son écoute très patient et attentif, qui m'a aidé à revoir, reformuler et clarifier la plupart des idées de ce texte. Je remercie Stefania pour nos longs échanges téléphoniques à la nuit tombée et pour ses « voilà, tout est là, tu viens juste de le dire ! ». Je remercie Camille pour ses relectures de mon français encore souvent bancal et pour le temps précieux qu'elle m'a dédié. Je remercie Roland Vidal, mon tuteur de mémoire, pour les riches débats et pour son aide à concrétiser mes idées. Pour Riccardo, Francesco, Cosetta, Lorenzo et Alessia, un grand merci pour votre soutien.

1.9. BIBLIOGRAPHIE

Alduy, J.-P. (1979) : “Les villes nouvelles de la région parisienne. Du projet politique à la réalisation. 1963-1977”, *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 2, 1, 3‑78.

Aubry, C. et Chiffoleau, Y. (2009) : “Aubry 2009_Le développement des circuits courts et l’agriculture périurbaine.pdf”, *Innovations Agronomiques*, 5, 53‑67.

Bauer, G. et Roux, J.-M. (1976) : *La rurbanisation ou La ville éparpillée*, [s.l.].

Bertrand, N. et Rousier, N. (2004) : “L’agriculture périurbaine, une proximité ville agriculture à construire”, 16.

Bertrand, N., Souchard, N., Rousier, N., Martin, S. et Micheels, M.-C. (2006) : “Quelle contribution de l’agriculture périurbaine à la construction de nouveaux territoires : consensus ou tensions ?”, *Revue d’Économie Régionale & Urbaine*, août, 3, 329‑353.

Bonin, S. (2015) : “Paysages de proximité : Un nouveau rapport habitant au paysage”, *Pour*, 228, 4, 243.

Bonnet, F. (2017) : *Aménager les territoires ruraux et périurbains*, [s.l.].

Bryant, C.R. (2006) : “La place des espaces ruraux périurbains et de l’environnement dans le développement régional”, 14.

CAUE94 (2017) : *Les spécificités de l’agriculture dans le Val-de-Marne. État des lieux et enjeux*.

CAUE94 et Gaillard, A. (2017) : *La place des espaces agricoles du Val-de-Marne dans le périmètre métropolitain du Grand Paris*, [s.l.].

CG94 (2006) : *VAL-DE-MARNE Objectif 2020 SCHEMA DEPARTEMENTAL D’AMENAGEMENT*, [s.l.], p. 110.

Charmes, É. (2011) : *La ville émiettée : essai sur la clubbisation de la vie urbaine*, Paris (La ville en débat).

Clémençon, A.-S. (2012) : “Éric Charmes, La ville émiettée”, *Géocarrefour*, Vol. 87/2, 114.

Conseil générale du Val-de-Marne (2006) : *Plan vert départemental Val-de-Marne _ 2006-2016*.

Conseil régional d’Île-de-France (2013) : *SDRIF - Orientations réglementaires*.

Darly, S. (2012) : “Chapitre 2. Le partage de la terre agricole, entre conflits fonciers et projet collectif (l’exemple des domaines agricoles du Plateau briard)”, in : *Nouveaux rapports à la nature dans les campagnes*, [s.l.], p. 41‑53.

Donadieu, P. (1998) : *Campagnes urbaines*, Arles : [Rennes].

Donadieu, P. et Fleury, A. (1997) : “L’agriculture, une nature pour la ville ?”, *Les Annales de la recherche urbaine*, 74, 1, 31‑39.

Germain, P., Guen, R.L. et Thareau, B. (2006) : “La re-territorialisation du développement agricole : le cas de l’agriculture périurbaine d’Angers”, *Revue d’Économie Régionale & Urbaine*, août, 3, 373‑392.

Hérault-Fournier, C., Merle, A. et Prigent-Simonin, A.H. (2012) : “Comment les consommateurs perçoivent-ils la proximité à l’égard d’un circuit court alimentaire ?”, *Management & Avenir*, 53, 16‑33.

Lévy, J. et Lussault, M. (2014) : “Périphérisation de l’urbain.”, text, *Revue électronique des sciences humaines et sociales.*

Martin, S. (2013) : “Défendre l’espace agricole : l’accumulation des textes”, in : *Terres agricoles périurubaines : une gouvernance foncière en construction*, Quae, [s.l.], p. 71‑80.

Mendras, H. (1992) : *La fin des paysans*, Le Méjan, Arles : [Bruxelles] : [Lausanne] (Babel, 38).

Mondy, B. (2014) : “Agriculture de services et évolution du métier d’agriculteur”, *Pour*, 221, 87‑96.

Muller, P. (1991) : “Vers une agriculture de services ?”, *Économie rurale*, 202, 1, 67‑70.

Nahmias, P. et Le Caro, Y. (2012) : “Pour une définition de l’agriculture urbaine : réciprocité fonctionnelle et diversité des formes spatiales”, *Environnement Urbain / Urban Environment*, Volume 6.

Praly, C., Chazoule, C., Delfosse, C., Bon, N. et Cornée, M. (2011) : “La notion de ‘proximité’ pour analyser les circuits courts”, 18.

Prost, B. (2001) : “Quel périurbain aujourd’hui ? / Periurbanisation today”, *Géocarrefour*, 76, 4, 283‑288.

Rallet, A. et Torre, A. (2004) : “Proximité et localisation”, *Économie rurale*, 280, 1, 25‑41.

Sanz, E.S., Napoléone, C. et Hubert, B. (2017) : “Caractériser l’agriculture périurbaine pour mieux l’intégrer à la planification urbaine : propositions méthodologiques”, *L’Espace géographique*, Tome 46, 2, 174‑190.

Soulard, C. et Thareau, B. (2009) : “Les exploitations agricoles périurbaines : diversité et logiques de développement”, *Innovations Agronomiques*, 5, 27‑40.

Toublanc, M. et Poulot, M. (2018) : “Les territoires agriurbains en Île-de-France : entre paysage ordinaire, paysage agricole et paysage alimentaire ?”, *Projets de Paysage*.

Vidal, R. (2011a) : “Proximités géographiques et distances culturelles entre la ville et l’agriculture”, *Projets de Paysage*, 5.

Vidal, R. (2011b) : “L’expertise paysagère à l’épreuve de l’espace agricole périurbain.”, *Projets de Paysage*.

TABLE DES CARTES

carte A _ T11 GPSEA : MOS 2012, zones, densités urbaines et surfaces agricoles..... 22

carte B _ T11 GPSEA : zones agricoles et le contexte paysager 23

carte C _ T11 GPSEA : carte des exploitations et des cultures 24

carte D _ ETUDE : parcours libres et traversées publiques 34

carte E _ ETUDE : équipements publics 37

carte F _ ETUDE : organisation des parcours et des cheminnements..... 39

carte G _ ETUDE : stratégies urbaines publiques..... 43

carte H _ ETUDE : stabilité professionnelle..... 46

carte I _ ETUDE : proximité de la commercialisation..... 53